

L'affaire des locomotives

Ottawa a vivement protesté auprès de Washington

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le gouvernement Trudeau a "exhorté" des le 13 février dernier l'administration Nixon "à supprimer de toute urgence toutes contraintes contre les membres du Conseil d'administration ou les cadres de la Montréal Locomotive Worthington Industries, contraintes qui pourraient entraver la vente envisagée par la compagnie canadienne" à Cuba.

C'est ce que révèle le texte de la note présentée au State Department des États-Unis ce jour-là par l'ambassade

du Canada à Washington, l'informant que MLW Industries en était à la dernière phase de négociations avec le gouvernement cubain, en vue de la vente de nouvelles locomotives fabriquées au Canada et du reconditionnement, par les usines montréalaises, d'autres locomotives appartenant à La Havane.

La publication de cette note coupe en quelque sorte l'herbe sous le pied des oppositions conservatrice et neo-démocrate aux Communautés, lesquelles, dans un

mouvement de ferveur nationaliste, cherchent depuis quelques jours à faire troubler les libéraux minoritaires sur "l'affaire" des locomotives Worthington. Mais le harcèlement de l'opposition aura au moins obligé le gouvernement d'informer les Communautés et l'opinion de la nature exacte des démarches qu'il a faites ou qu'il envisage de faire pour faire prévaloir sa politique commerciale à l'endroit de Cuba, envers et contre celle des États-Unis. Or, du côté diplomatique, il appert que la Maison Pearson a

péché par excès de discrétion plutôt que par mollesse, comme c'est très souvent le cas.

Un bref retour en arrière — car le problème de l'application extra-territoriale des lois américaines au Canada ne date pas d'hier — indique d'ailleurs que la position adoptée par le gouvernement Trudeau est nettement plus ferme que celle adoptée par le gouvernement Pearson lors du dernier cas qui se soit présenté, en 1967. En outre, en plus d'être plus ferme et plus explicite que celle

adoptée plus tôt encore par le gouvernement Diefenbaker, l'intervention des libéraux minoritaires s'inspire essentiellement de la même éthique diplomatique: soit la recherche, par voie de consultation, des procédures appropriées pour résoudre d'une manière satisfaisante, les problèmes concrets à mesure qu'ils se présentent.

"La vente proposée est d'une importance substantielle pour la compagnie canadienne et créera au Québec, une province qui souffre de longue date d'un taux de

chômage élevé, une quantité significative d'activité manufacturière intensive", souligne la note de la Maison Pearson, en ajoutant que la Worthington a bénéficié de l'assistance du gouvernement canadien dans la négociation de ce contrat de vente de quelque \$25 millions avec Cuba "en reconnaissance des bénéfices économiques qui pourraient en résulter" et que le financement de cette vente est en voie d'être organisé par "une agence du gouvernement canadien", soit la So-

Voir page 6: Les locomotives

Wilson met fin au conflit des houillères britanniques

LONDRES (d'après AP et AFP) — A peine mis sur pied, le gouvernement de M. Harold Wilson a enregistré une première victoire politique majeure en mettant fin au conflit dans les houillères britanniques commencé il y a seize semaines et qui avait motivé les dernières élections législatives.

L'exécutif du syndicat des 270,000 mineurs a ainsi, au terme de douze heures d'intenses négociations, accepté le marché de 100 millions de livres (\$230 millions) proposé par le Coal Board avec l'accord du gouvernement travailliste. Cette offre porte sur une durée d'un an.

Le vote à l'exécutif du syndicat a été acquis par 25 voix contre deux et aussitôt le président, M. Joe Gormley, a fait savoir que les travaux de sécurité seront entrepris dès aujourd'hui dans les mines. L'ensemble des 270,000 mineurs est appelé demain à entériner les termes de l'entente mais l'issue de ce scrutin ne fait aucun doute. M. Gormley a d'ailleurs déclaré que les mines reprendraient dès lundi leurs activités normales.

Commencé sous forme de grève des heures supplémentaires, le conflit avait dégénéré et les mineurs étaient en grève totale depuis le 10 février. C'est à partir de ce moment que le gouvernement conservateur de M. Heath avait décidé de réduire la semaine de travail à trois jours, puis de consulter l'électorat sur le thème: "Qui gouverne en Angleterre?"

Il reste à savoir comment les augmentations accordées seront financées. Deux possibilités s'offrent au gouvernement: un relèvement du prix du charbon de l'ordre de 15 à 25 pour cent, ou une subvention qui devrait être de quelque 100 millions de livres.

D'ailleurs, suprême espoir du défunt gouvernement conservateur pour mettre fin à la grève des mineurs, le rapport de l'Office des salaires, publié hier, recommandait que l'offre d'augmentation faite aux mineurs fût plus que doublée.

Le Pay Board estimait que la direction des houillères devrait ajouter 57 millions de livres à son offre initiale de 14 millions, dont le rejet par le syndicat des gueules noires avait débouché le 10 février sur la grève totale dans les puits.

La révision de l'offre de 44 millions de livres a été rendue en partie possible par la découverte d'une absurdité statistique énorme qui défavorisait les mineurs dans l'évaluation comparée des salaires.

Le Conseil général du TUC s'est réuni de son côté hier et posé certaines conditions, mais également formulé des promesses. D'une part, le TUC réclame l'abrogation de la loi sur les relations du travail (considérée par la plupart des syndicalistes comme une atteinte à leurs libertés) et le relâchement du contrôle des salaires imposé par les conservateurs.

D'autre part, il se prépare à conclure avec le gouvernement un "contrat social" liant l'ensemble des syndicats à

l'action du gouvernement travailliste. En outre, le TUC a renouvelé à M. Wilson un engagement, d'ailleurs déjà proposé à M. Heath, selon lequel les augmentations accordées aux mineurs ne doivent pas servir de prétexte aux autres syndicats pour réclamer un alignement proportionnel.

Dans le domaine politique, deux événements ont marqué la journée: la réunion du groupe parlementaire travailliste et celle du comité exécutif du Labour. Au cours de la première de ces réunions, M. Wilson a, bien naturellement, été réélu à la tête du parti — simple formalité — et le nouveau premier ministre a indiqué qu'il pensait pouvoir se maintenir en place pendant un an. Il a toutefois ajouté, ce qui semble plus important: "le parti

Voir page 2: Harold Wilson



Voyez-les courir ces enfants vers le soleil couchant d'une splendide journée annonciatrice de printemps. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Québec n'a pas encore résolu le dilemme de la liberté de la langue d'enseignement

QUEBEC (Le Devoir) — Le gouvernement fera connaître dans le discours inaugural des travaux de l'Assemblée nationale, jeudi prochain, les grandes lignes de la politique linguistique qu'il compte présenter plus tard, probablement au cours du mois de mai.

Il est toutefois assuré qu'il y aura deux projets de loi portant sur:

- le statut des langues: reconnaissance du français comme langue officielle et de l'anglais comme langue "protégée" ou langue seconde, comme a dit le ministre de l'Éducation à Paris, mardi;
- la langue d'enseignement: les immigrants non anglophones devront fréquenter l'école française, mais l'on ne

sait pas encore si le libre choix de la langue d'enseignement sera conservé pour les anglophones et les francophones.

En d'autres termes, les intentions du gouvernement sont fermes quant au premier projet de loi, mais il reste des points à clarifier quant au second.

Le Dr François Cloutier est absent du pays depuis trois semaines. Il revient ces jours-ci et participera mercredi prochain à la réunion du Conseil des ministres qui mettra la dernière main au discours inaugural du lendemain. Durant l'absence du ministre de l'Éducation, il y a eu les fuites émanant du caucus ministériel, suivies de nombreux commentaires et de la volte-face du président de la Commission d'enquête sur la langue française, M. Jean-Denis Gendron.

De passage à Paris, mardi, le ministre de l'Éducation a formulé ainsi le projet du gouvernement quant au statut des langues: le français, langue officielle, priorité à l'anglais en tant que langue seconde.

Le français serait ainsi la langue de communication de l'État mais l'anglais conserverait ses droits (reconnus par l'article 133 de l'AANB) en tant que langue de communication individuelle, de même qu'à l'Assemblée nationale et dans les cours de justice.

Le ministre a fait état de la mise en place de structures visant à la renaissance des entreprises et au développement de l'enseignement des langues française et anglaise, préalables à la politique d'ensemble que le gouvernement s'approprie à proposer.

En ce qui a trait à la langue d'enseignement, le gouvernement semble résolu à faire en sorte que les immigrants non anglophones fréquentent l'école française. Mais s'agira-t-il d'une loi d'exception décrite à l'avance par ceux qu'elle touchera, dont les Italiens? La loi ne devrait-elle pas atteindre tous les

Québécois sans exception? Tel est le dilemme que le gouvernement n'a pas encore résolu.

Le premier ministre a fait savoir au cours d'une entrevue avec un journaliste que le gouvernement est encore incertain à cet égard. Il craint les répercussions économiques d'une loi de portée générale. Si les immigrants anglophones devaient se diriger vers l'Ontario plutôt qu'au Québec, à cause de l'obligation qui leur serait faite d'envoyer leurs enfants à l'école française, il en résulterait de graves problèmes de main-d'œuvre au tournant de la décennie, au moment où les effets de la dénatalité se feront sentir le plus.

La décision n'est pas encore prise, le gouvernement scrutant les dernières statistiques relatives aux transferts d'un secteur linguistique à l'autre.

Quant à la langue de travail, elle ne fera l'objet que de mesures incitatives pour l'instant, le gouvernement estimant toujours hasardeux d'imposer des "contraintes" dans ce secteur, en raison du contexte nord-américain.

Dans une entrevue qui sera diffusée dimanche par Radio-Mutuel, M. Bourassa assure que c'est la première fois qu'un gouvernement agira de façon aussi fondamentale dans le domaine linguistique. Le texte de concilier les libertés

Voir page 2: Le dilemme

Un forcené tient en otages une femme et trois enfants

Un jeune mulâtre armé, qui venait de commettre un larcin au magasin "Joie d'offrir", 4743 rue Sainte-Catherine Est, a tenu en otages hier après-midi une femme et trois enfants en bas âge dans un appartement de la rue Marquette.

Le lieutenant-détective Carlo Rossi a longuement parlé avec le forcené qui, manifestement perturbé, ne s'est rendu aux policiers qu'après avoir entraîné l'un des otages jusqu'au cinquième étage de l'immeuble, trouvé refuge dans un appartement occupé par une autre femme et décidé de se mettre au lit, la tête pansée de sparadrap, feignant la maladie.

Le drame a duré un peu moins d'une heure: le vol de \$70 au magasin de tabac et de cadeaux de la rue Sainte-Catherine a été signalé à 14h50 et le malheu-

reux agresseur a mis fin au cauchemar de ses victimes vers 16 heures dans l'immeuble situé au 4325 de la rue Marquette.

Personne n'a été blessé, mais la femme retenue en otage avec trois enfants a été conduite à l'hôpital en début de soirée souffrant de choc nerveux. Elle devait regagner quelques heures plus tard son domicile où l'attendaient son mari, témoin impuissant d'un cauchemar qui lui a paru éternel, les enfants secoués par l'aventure, les parents et les amis du quartier encore agités hier soir par cette aventure inouïe. L'identité de la famille, sur l'insistance de la Police, n'est pas rendue publique. Mais on doit préciser que seul un garçonnet de six ans est le fils de la femme retenue en otage; deux autres fillettes, également âgées de six ans, sont l'une la fille d'une voisine, l'autre vivant en pension dans la famille de la victime.

C'est en vain que le photographe du DEVOIR s'est rendu hier soir sur les lieux du drame: voisins, enfants et parents rassemblés ont refusé de se laisser photographier. Il régnait dans le salon de l'appartement du rez-de-chaussée une atmosphère singulière, faite de soulagement, de nervosité et de méfiance...

Voici le récit du drame, tel que la police a pu le reconstituer: deux suspects, un mulâtre et un blanc, âgés d'une vingtaine d'années, se présentent au magasin de tabac de la rue Sainte-Catherine. L'un fait le guet, l'autre pénètre dans l'établissement et, arme au poing, retire environ \$70 de la caisse. Les deux hommes s'enfuient dans un taxi. Prévenu sans délai, la police intercepte la voiture quelques minutes plus tard, rue

Voir page 2: Le prix du sucre

Voir page 2: Un forcené

au gré du temps

La vraie pratique

La bataille se poursuit entre le Barreau et ceux qui souhaitent plaider un jour dans nos tribunaux.

Actuellement, les futurs avocats étudient une formule renouvelée de cours qui doivent leur permettre de devenir plus facilement membres de l'ordre qui régit cette profession libérale.

On veut croire que, dans toute cette affaire, ce sont les professionnels établis du Droit qui ont mis au point des méthodes d'enseignement pratique afin d'aider leurs futurs collègues à vivre dans le concret des situations juridiques ou contentieuses.

S'il en est ainsi, le public, et particulièrement la veuve et l'orphelin, applaudiront les efforts faits pour aiguïser la conscience professionnelle de ceux qui passent du statut d'étudiant à celui de maître, et souvent de cher maître.

Louis-Martin TARD

Le sucre: un répit pour le consommateur

par Urgel Lefebvre

Les consommateurs seraient mal avisés de se constituer en ce moment des réserves de sucre car le prix de cette denrée alimentaire va continuer à baisser selon des porte-parole des raffineries montréalaises.

M. W.C. Brown, président de Atlantic Sugar (sucre Lantic) et président de l'Institut canadien du sucre, croit qu'on peut s'attendre aujourd'hui même à une baisse d'un dollar les cent livres, vu la faiblesse du marché hier, à Londres et à New York. Et la tendance à la baisse pourrait continuer à se ma-

nifester dans les fluctuations du prix du sucre jusque vers la fin de l'été.

L'une des raisons serait que Cuba connaît une bonne récolte et que celle-ci, commencée en novembre-décembre, va se poursuivre durant six mois. D'autres pays producteurs sont également en pleine récolte.

Le prix du sucre est revenu hier à l'actualité quand la compagnie Sucre Saint-Laurent a annoncé qu'elle baisserait le prix de son sucre raffiné de \$4.55 les cent livres pour le porter à \$29.35, de \$33.90 qu'il était auparavant.

Ceci équivaut à une réduction de 45 cents le sac de 10 livres au palier du consommateur.

Le fait est cependant que le sucre Saint-Laurent se met tout simplement au même niveau, quant au prix, que le sucre Redpath et le sucre Lantic. Hier, le prix du sucre en vrac à la compagnie Les Sucres Redpath Ltée était de \$29.15 les cent livres; il était de \$29.25 à la compagnie Atlantic Sugar.

M. Brown explique à ce sujet que la compagnie Sucre Saint-Laurent a adopté une nouvelle méthode pour établir ses

prix. Elle ne modifie ses prix qu'une fois la semaine, alors que les deux autres raffineries le font tous les jours.

Les porte-parole des raffineries Saint-Laurent et Redpath sont également d'avis que les consommateurs ne devraient pas se constituer des réserves de sucre en ce moment.

Quelques chiffres sur la production mondiale du sucre nous ont été communiqués par M. Brown.

Ainsi, on prévoit que la récolte mondiale de 1973-74 sera de 82 millions de

LA DERNIÈRE EXPLORATION
VOYAGEZ DANS UN MONDE OÙ SE MEURT

Alain Bombard

EN VENTE PARTOUT

L'homme survivra-t-il à sa civilisation.

suites de la première page

RICHARD NIXON

septembre le procès des sept nouveaux inculpés du Watergate par le grand jury, la semaine dernière.

Voici, outre le Watergate, les principaux points traités par le président Nixon, lors de sa conférence de presse.

● **Elections législatives:** malgré les trois défaites que les républicains viennent de subir dans des élections partielles à la Chambre des représentants, M. Nixon a affirmé que son parti ne subira pas la défaite qu'on lui promet aux élections générales du mois de novembre prochain;

● **Economie américaine:** il n'y aura pas de récession aux Etats-Unis en 1974, grâce à la baisse attendue du prix du pétrole et à l'accroissement de la production agricole. L'inflation ralentira pendant la seconde moitié de l'année.

● **Pétrole et Moyen-Orient:** les progrès réalisés au Moyen-Orient grâce aux efforts diplomatiques des Etats-Unis doivent inciter les pays arabes producteurs de pétrole à décider la levée de l'embargo, lorsqu'ils se réuniront le 11 mars à Tripoli;

● **Défense et détente:** le Congrès ne doit pas pratiquer dans le budget militaire des coupures qui affaibliraient la position des Etats-Unis, avant que les négociations en cours avec les pays de l'Est sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces aient abouti.

LE DILEMME

individuelles et collectives.

Selon M. Bourassa, la politique d'ensemble — dont les détails ne seront connus qu'en mai au plus tôt — sera présentée de façon positive de façon à ne pas susciter d'affrontements. Mais il a renoncé à faire l'unanimité et à convaincre les extrémistes des deux camps qui, de toute façon, ne sont que des marginaux face à la majorité de la population. "Ces marginaux ne feront pas bouger le gouvernement dans un sens ou dans l'autre", dit-il encore.

En conclusion, la politique gouvernementale devrait être claire, nette et complète. Mais le discours du Trône n'en dressera que les grandes lignes, le gouvernement se gardant quelques semaines encore pour éclaircir certains points litigieux relatifs à la langue d'enseignement.

LE PRIX DU SUCRE

tonnes, dont 40% provenant de la betterave. Les pays producteurs consomment eux-mêmes 70% de cette production globale. Ceci veut dire que 24 à 25 millions de tonnes de sucre vont à l'exportation. Mais 12 millions de tonnes seulement vont sur le marché libre mondial.

M. Brown attribue en partie la récente montée du prix du sucre au fait que l'URSS, ayant connu une mauvaise récolte, acheta sur le marché mondial, en 1971-72, un million de tonnes de sucre de plus que d'habitude. Cela a réduit d'autant les quantités disponibles aux autres pays importateurs.

Au premier rang de ceux-ci vient le Japon, qui a acheté en 1971-72 environ 2,7 millions de tonnes de sucre sur le marché mondial. Le Canada importe pour sa part un peu moins qu'un million de tonnes de sucre.

Les autres pays importateurs de sucre se trouvent au Moyen-Orient, le long de la Méditerranée, voire en Amérique du Sud et aux Antilles. Certains pays des Antilles ont en effet abandonné, totalement ou partiellement, la culture de la canne à sucre.

HAROLD WILSON

doit se tenir prêt à faire face à de prochaines élections.

Quant au comité exécutif du Labour, il a rappelé à M. Wilson qu'il avait été réélu sur un programme bien précis, comportant notamment de nouvelles négociations, une "renégociation" des conditions de l'adhésion britannique au Marché commun et l'introduction d'une taxe sur la richesse. A ces rappels, M. Wilson a répliqué qu'il fallait bien comprendre qu'un gouvernement minoritaire ne peut pas facilement appliquer un programme qui n'a pas l'approbation d'une majorité cohérente aux Communes. C'est

la météo

Un flux d'air doux du sud-ouest couvrira hier la majeure partie du Québec et alors que le sud de la province bénéficiait d'un soleil printanier. Dans les régions plus au nord on observait des conditions variables avec quelques chutes de neige ou des averses. Une perturbation venant du nord du lac Supérieur devait passer au sud de la baie James la nuit dernière pour atteindre la basse Côte-Nord ce soir. Ce système provoquera des nuages et quelques légères précipitations.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la haute Mauricie, du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Rimouski de Gaspé: plutôt nuageux quelques légères précipitations de neige ou de pluie. Dégagement en fin de journée. Maximum 25 à 35. Aperçu pour vendredi: beau.

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est, de Laurentides, Trois-Rivières: quelques rares averses. Dégagement en fin de journée. Maximum 40 à 45. Aperçu pour vendredi: nuageux. Possibilité d'averses.

Région de Québec: plutôt nuageux. Quelques rares chutes de neige. Dégagement en fin de journée. Maximum aux environs de 35. Aperçu pour vendredi: beau.

Régions de Chibougamau, de Sept-Îles: plutôt nuageux. Quelques légères chutes de neige. Dégagement en fin de journée. Maximum aux environs de 25. Aperçu pour vendredi: beau.

dire que les nationalisations et la "renégociation" de Bruxelles attendront des jours meilleurs.

Pour leur part, les libéraux qui, avec 14 sièges aux Communes, détiennent aujourd'hui une importance politique considérable, n'ont pas été particulièrement tendres avec M. Wilson. L'un de leurs porte-parole M. Emlynn Hooson, a déclaré hier à la BBC que le nouveau ministère n'était en réalité composé que de "vieux chevaux de retour". Le Parti libéral est farouchement pro-européen et opposé aux nationalisations envisagées par le Labour. Cela a visiblement de quoi laisser réfléchir M. Wilson.

Enfin, une dernière note qui laisse percevoir que la tâche du nouveau gouvernement sera ardue: Mme Shirley Williams, chargée de la défense des consommateurs, a la tête d'un nouveau département, a indiqué que l'inflation atteindrait cette année quelque 15 pour cent et que son gouvernement ne pourrait guère faire mieux que de tenter de ralentir la montée des prix.

UN FORCENÉ

Sainte-Catherine, face à la rue Bourdeau. Le Blanc est appréhendé mais le mûlâtre s'enfuit à pied et s'engage dans la rue Marquette.

Les policiers le voient pénétrer dans l'immeuble d'appartements, 4325 rue Marquette. Se sachant pourchassé, l'homme en fuite fait irruption dans un appartement du rez-de-chaussée et prend en otages les trois enfants et la femme. Les policiers donnent l'alerte. En quelques minutes, l'immeuble est encerclé. Partout circulent des hommes en armes. Le lieutenant-détective Carlo Rossi téléphone chez cette femme et tente de parler à l'assaillant. Celui-ci décroche et refuse de discuter. L'officier s'approche et parvient à engager la conversation avec l'individu armé.

Se voyant traqué, l'homme se fait un pansement à la tête en utilisant le sparadrap de la pharmacie de sa victime. Puis il entraîne celle-ci (abandonnant les enfants derrière lui) dans l'escalier qui le conduit jusqu'au cinquième. Les policiers, avec prudence, le suivent toujours. L'assaillant et sa victime entrent enfin dans un appartement occupé par une femme seule, se met au lit et affecte d'être blessé. Soudain, voyant que le jeune voleur affolé perd ses moyens, quatre policiers entrent dans ce logement. Ce sont les sergents-détectives Auguste Longpre, Lucien Caron, André Brodeur, Gilles Viau qui l'appréhendent. Le mûlâtre n'offre aucune résistance.

L'enquête est confiée aux sergents-détectives R. Sirois et G. Fortin, sous la direction du lieutenant A. Saint-Amour.

L'ALLIER

Suite de la page 3

Québec et les autres provinces se retrouveront sous l'emprise presque totale des politiques fédérales, car Ottawa a une propension toute naturelle à s'approprier tous les secteurs d'activités sociales, économiques et culturelles comportant des réalités et des besoins nouveaux.

● si Ottawa devient le maître d'œuvre, "c'est l'assimilation des Québécois et de leurs institutions politiques qui en résulteraient. Avec les années, en appliquant cette formule, il n'y aurait plus de gouvernements provinciaux, mais des chambres consultatives provinciales, donnant leur avis et formulant des souhaits";

● l'énorme influence des moyens de communications modernes réduira tôt ou tard les Québécois francophones à un groupe folklorique — s'ils ne réagissent pas — tellement ils sont perméables aux productions des groupes anglophones;

● enfin, le Québec n'exclut pas, tout au contraire, une jonction de ses politiques de communications avec celles du Canada, mais selon le plan qu'il a déposé en novembre dernier.

De son côté, le ministre des affaires culturelles a confirmé que le Québec veut exercer un contrôle accru sur les activités de Radio-Canada au Québec. Selon M. Denis Hardy, par exemple, le Québec devrait assumer la responsabilité de l'émission de permis de diffusion et le contrôle de la proportion d'émissions à "contenu québécois" sur les ondes de Radio-Canada.

LA CONSIGNE

Suite de la page 3

La Couronne a fait entendre aussi le surveillant Georges Bertrand, 54 ans, qui était monté à bord du train 16 à la station Rosemont, informé par le PCC qu'il y avait du "trouble".

Il a expliqué comment il avait examiné le pneu défectueux, pour constater qu'il était "écrasé un peu". Selon M. Bertrand, le caoutchouc de ce pneu n'était pas déchiqueté, et le treillis d'acier retenu par le caoutchouc n'était pas visible.

M. Bertrand a expliqué la consigne en cas de crevaisson: regarder le pneu et si c'est possible, continuer à la station suivante. "C'est marqué dans le livre".

Advenant une crevaisson, le poids du wagon est porté par une roue métallique qui repose alors sur le rail.

Le témoignage de M. Bertrand se poursuit aujourd'hui.

COTRONI

Suite de la page 3

Cotroni espère confronter les deux policiers aux documents afin de démontrer qu'il n'existerait pas dans ces bobines magnétiques une preuve que Cotroni est relié à la pègre ou en est le chef. En démontrant qu'il s'agit de propos mensongers, Cotroni pourrait, si tel est le cas, obtenir des dommages-intérêts. Il a déjà gagné une telle cause en Cour supérieure contre le magazine MacLean, qui l'avait accusé plus ou moins des mêmes choses.

En conclusion le juge Reeves ajoute que la publication de tels documents pourrait provoquer "une guerre intestine entre bandes rivales ou plusieurs citoyens risquent d'être Fobjet de sévices ou de vendettas mortelles". "Accorder une telle requête, déclare M. Reeves, serait donner pratiquement au requérant le pouvoir de mener une enquête parallèle à celle que mène actuellement la Commission de police."

Les boulangers réduisent leurs hausses de prix

OTTAWA (Le Devoir) — Le ministre fédéral de la Consommation, M. Herb Gray a annoncé hier aux Communes qu'à la suite de nouvelles consultations, avec les milieux de la boulangerie, il était en mesure d'annoncer que certaines grandes chaînes d'alimentation maintiendraient ou réduiraient l'augmentation du prix du pain prévue par elles à moins de trois cents, et cela au moins jusqu'à la fin de mars.

Les taux des augmentations annoncées par M. Gray pour le Québec sont les suivants:

● Steinberg qui n'a pas encore modifié le prix de son "pain-maison", projette de l'augmenter de deux cents la miché, "au plus";

● La boulangerie Weston accepte de réduire l'augmentation déjà décriée par elle de quatre à trois cents la miché;

● Les magasins A & P projettent d'augmenter le prix de leur pain de trois cents seulement et pas plus.

Toutefois, certaines de ces maisons ont accepté de faire davantage dans les autres régions du pays. Ainsi, le prix du pain Weston en Ontario sera réduit lundi prochain, 11 mars, de manière que l'augmentation par rapport à son prix antérieur ne soit que de deux cents: Il en est de même des magasins A & P et de ceux de la Corporate Foods, en Ontario. Quand à la chaîne Safeway, qui est concentrée dans l'ouest du pays, elle a informé le ministre Gray qu'elle ne se proposait pas d'augmenter le prix de son pain pour le moment.

Cette normalisation des hausses du prix du pain, obtenue péniblement par M. Gray des boulangers canadiens, précède une rencontre convoquée le 20 mars par le président de la Commission de surveillance des prix alimentaires, Mme Plumtre. Le gouvernement envisagera, à l'issue de cette rencontre, quelles mesures supplémentaires le gouvernement fédéral devra adopter pour éviter que le renchérissement du pain ne grave indûment le budget des familles canadiennes.

Sur l'affaire Soljenytsine

Une critique mal comprise

par l'équipe de Volume 56

Suite à la parution, dans Le Devoir du 1er mars, d'un article de Gilbert Tarrab intitulé "Volume 56: un exemple de dogmatisme aveugle", l'équipe de ce journal a jugé qu'une mise au point était nécessaire, étant donné que cette "libre opinion" présente de façon confuse et tout à fait déformée (parce qu'incomprise sans doute) la position que Volume 56 a prise sur la question de Soljenytsine. Puisque la plupart des lecteurs du Devoir n'ont sans doute pas lu l'article mis en cause (Volume 56 est un journal strictement étudiant), il nous a semblé important de rectifier le point de vue qui y était exprimé.

(Volume 56, no 20, 20 février 1974)

Cette répression d'ailleurs n'est pas principalement caractérisée par l'exil en Suisse d'un écrivain dont tout l'Occident a pu entendre parler depuis plusieurs années; c'est d'abord et avant tout l'emprisonnement dans des "hôpitaux psychiatriques" ou l'exil en Sibérie de travailleurs et de gens du peuple dont on n'entend jamais parler et qui, eux, remettent concrètement en question le pouvoir de la bureaucratie soviétique.

Notre article sur Soljenytsine ne constituait donc nullement une défense du régime soviétique contre les attaques de l'écrivain. Pour nous — et cela était le thème principal de notre article — la question ne se réduisait pas à savoir si l'on soutient ou si l'on dénonce l'U.R.S.S. Il s'agit d'abord et avant tout de savoir ce que l'on dénonce au juste et pourquoi. Les critiques adressées à ce pays peuvent être de nature bien différentes — voire contradictoires — et nous considérons qu'une critique n'est jamais abstraite, neutre, hors de tout contexte; elle s'appuie toujours sur des prémisses, elle est faite en fonction d'un point de vue précis et met de l'avant, implicitement ou explicitement, des solutions de rechange.

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

travers ses déclarations, que ses dénégations ne s'adressaient pas principalement aux erreurs qui ont suivi la révolution russe, mais bien à la révolution elle-même. Soljenytsine ne dénonce pas, comme M. Tarrab, le fait que les prolétaires aient été exclus des "leviers de commande et du contrôle des destinées de la nation", mais bien qu'ils aient fait la révolution et exercé la "terreur rouge bolchevick". L'écrivain ne reproche pas à l'Union Soviétique de s'être écartée de la voie vers le socialisme, il lui reproche en fait de s'y être engagée. Il ne souhaite pas pour son pays une seconde mobilisation du peuple qui lui permettrait de se libérer et de reprendre en mains sa destinée pour aller plus avant dans la construction d'un socialisme véritable, il lui souhaite la "paix" et la "liberté" qui régneront selon lui dans les pays occidentaux ou, même la répression et les dictatures militaires, aussi tortionnaires soient-elles, lui semblent plus acceptables que les révolutions.

Notre article sur Soljenytsine ne constituait donc nullement une défense du régime soviétique contre les attaques de l'écrivain. Pour nous — et cela était le thème principal de notre article — la question ne se réduisait pas à savoir si l'on soutient ou si l'on dénonce l'U.R.S.S. Il s'agit d'abord et avant tout de savoir ce que l'on dénonce au juste et pourquoi. Les critiques adressées à ce pays peuvent être de nature bien différentes — voire contradictoires — et nous considérons qu'une critique n'est jamais abstraite, neutre, hors de tout contexte; elle s'appuie toujours sur des prémisses, elle est faite en fonction d'un point de vue précis et met de l'avant, implicitement ou explicitement, des solutions de rechange.

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

travers ses déclarations, que ses dénégations ne s'adressaient pas principalement aux erreurs qui ont suivi la révolution russe, mais bien à la révolution elle-même. Soljenytsine ne dénonce pas, comme M. Tarrab, le fait que les prolétaires aient été exclus des "leviers de commande et du contrôle des destinées de la nation", mais bien qu'ils aient fait la révolution et exercé la "terreur rouge bolchevick". L'écrivain ne reproche pas à l'Union Soviétique de s'être écartée de la voie vers le socialisme, il lui reproche en fait de s'y être engagée. Il ne souhaite pas pour son pays une seconde mobilisation du peuple qui lui permettrait de se libérer et de reprendre en mains sa destinée pour aller plus avant dans la construction d'un socialisme véritable, il lui souhaite la "paix" et la "liberté" qui régneront selon lui dans les pays occidentaux ou, même la répression et les dictatures militaires, aussi tortionnaires soient-elles, lui semblent plus acceptables que les révolutions.

Notre article sur Soljenytsine ne constituait donc nullement une défense du régime soviétique contre les attaques de l'écrivain. Pour nous — et cela était le thème principal de notre article — la question ne se réduisait pas à savoir si l'on soutient ou si l'on dénonce l'U.R.S.S. Il s'agit d'abord et avant tout de savoir ce que l'on dénonce au juste et pourquoi. Les critiques adressées à ce pays peuvent être de nature bien différentes — voire contradictoires — et nous considérons qu'une critique n'est jamais abstraite, neutre, hors de tout contexte; elle s'appuie toujours sur des prémisses, elle est faite en fonction d'un point de vue précis et met de l'avant, implicitement ou explicitement, des solutions de rechange.

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

C'est donc sous cet angle que nous avons analysé — et critiqué — les positions de Soljenytsine. Nous avons constaté, à la lecture de quelques-uns de ses textes et à

Simpsons

COMPLETS

Taillés sur **Mesure**

POUR HOMMES

Rég. \$165. à \$190.

\$ 139

Légers frais supplémentaires pour taille 48 et au-dessus.

Facilités de paiement

C'est maintenant le temps de commander votre complet pour Pâques.

Accueillez le printemps avec un complet fait sur mesure par un tailleur canadien de grande renommée. Vous aurez le choix d'une collection variée de tissus, de coloris... et vous aurez le modèle de votre choix... Tout cela avec des rabais de \$26. à \$51.

Les tissus les plus nouveaux... Tissus worsted importés ainsi que d'attrayants tissus en laine mixte parfaits pour toutes saisons.

Les modèles nouveaux de la mode... Vous pourrez choisir le modèle qui correspond le mieux à vos goûts et votre mode de vie. Mais quel qu'il soit... vous aurez un complet de grande allure et d'un confort parfait.

Grande variété de motifs... Depuis les motifs les plus minuscules jusqu'aux quadrillés les plus modernes... Des rayures aussi, des chevrons et bien sûr des tons unis.

Une palette de teintes nouvelles... Des tons clairs à foncés de gris, bleu, brun, olive.

Toutes les commandes placées avant le 15 mars seront livrées à temps pour Pâques.

Monsieur Loran, conseiller spécial du Rayon de vêtements faits sur mesure chez Simpsons sera heureux de vous guider dans le choix du complet qui correspond le mieux à vos besoins.

Rayon 712, au deuxième. Aussi à Fairview et Anjou
Pour achat en personne seulement.

tribunaux

par Guy Deshaies

Cotroni ne pourra pas entendre les policiers ni peser leurs preuves

Vincenzo Cotroni ne pourra pas faire entendre en audition spéciale deux policiers de la Sûreté du Québec qui ont affirmé, le 27 novembre dernier, qu'il était le chef de la pègre à Montréal et il ne pourra davantage faire examiner les documents et bobines magnétiques sur lesquels les deux policiers disent s'appuyer pour relier Cotroni à la mafia. Le juge Paul Reeves en a décidé ainsi, hier, en rejetant une requête de Cotroni présentée en vertu de l'article 438 du code de procédure civile. Aux termes de cet article, quiconque prévoit être partie à un litige peut demander que soient entendus des témoins pour preuve future et que soient examinées certaines choses qui peuvent influencer sur le litige à venir. Il faut cependant que le requérant démontre qu'il y a lieu de croire que les témoins en question seront absents ou que les choses pouvant servir de preuve disparaîtront.

Cotroni avait allégué qu'il avait l'intention d'intenter une action en dommages aux policiers Bernard Couture et Guy Pharami, de la Sûreté du Québec, qui ont déclaré, le 27 novembre dernier, à l'enquête sur le crime organisé, que Vincenzo Cotroni, âgé de 63 ans, était le chef de la pègre à Montréal et ouvrait illégalement dans le trafic de la drogue, l'exploitation des maisons de jeu et la corruption de fonctionnaires, de politiciens et de policiers.

Etant donné le litige à venir, il demandait que les deux policiers soient entendus sur tous les faits concernant leur enquête au sujet de Vic Cotroni; il demandait que le directeur de la SQ précise ses instructions au sujet de cette enquête et il exigeait de pouvoir faire examiner les bobines d'écoute électronique sur lesquelles les deux policiers ont dit qu'ils appuyaient leurs assertions.

Le juge Reeves établit d'abord que l'article 438 pour conservation de preuve constitue l'exception aux articles 402 et 403 qui couvrent la production de preuve.

Comme l'action que veut intenter M. Cotroni doit être inscrite d'ici le 27 novembre 1974, il n'y a pas lieu de croire que les policiers Pharami et Couture soient disparus d'ici là et Cotroni pourra toujours se prévaloir des articles concernant la production de preuve pour les faire entendre. Il pourra également demander en temps et lieu que les documents dont il est fait mention soient produits en vertu des mêmes articles.

Après l'inscription de la requête de Cotroni, le procureur général du Québec, M. Jérôme Choquette, était intervenu pour plaider que les documents dont il était question étaient secrets et devaient demeurer dans l'intérêt du public et que, d'autre part, il n'y avait aucune raison de penser que ces preuves disparaîtraient ou seraient détruites.

Voir page 2: Cotroni

Steinberg est condamnée à \$320 pour l'ouverture de quatre magasins le dimanche

La maison Steinberg devra verser des amendes de \$40 pour chacun des huit chefs d'accusation portés contre elle et pour lesquels elle s'est reconnue coupable relativement à l'ouverture de quatre de ses magasins, le dimanche 23 décembre dernier.

En vertu de la vieille loi fédérale dite du "Lord's Day Act", toute activité commerciale est interdite le dimanche mais les provinces peuvent légiférer pour permettre des exceptions à la loi fédérale. Au Québec, la Loi de l'observance du dimanche prévoit des exceptions mais pas dans le cas des marchés d'alimentation comme Steinberg.

Quatre accusations ont trait à l'ouverture des magasins et les quatre autres chefs portent sur la publicité faite par Steinberg afin d'inviter les consommateurs à se rendre faire leurs emplettes ce dimanche 23 décembre, veille de

Noël.

En tout l'amende imposée est de \$320 et elle représente le montant maximal prévu par le Lord's Day Act.

L'ouverture des magasins Steinberg le 23 décembre avait soulevé les protestations des détaillants et concurrents de Steinberg qui avaient réclamé un châtiment exemplaire contre cette maison pour son arrogance face à la loi. Le juge Papineau n'a pu imposer plus de \$40 sur chacun des chefs.

D'autre part, la maison Bonimart, qui fait face aux mêmes accusations, a tenté vainement de faire casser les accusations, hier, en alléguant que son nom était Towers Bonimart et non pas Bonimart. Le juge Papineau a rejeté cette requête mais il a fixé le procès au 11 mars, après que l'avocat de la compagnie eût enregistré un plaidoyer de non culpabilité.

La consigne, c'est la consigne

L'agent d'accompagnement de la rame incendiée attendait les instructions de son supérieur

par François Barbeau

La consigne, à la CTCUM, c'est la consigne, et on n'y déroge pas.

C'est pourquoi l'agent d'accompagnement de la rame incendiée le matin du 23 janvier est resté de sept à huit minutes dans sa loge du wagon de queue, après l'arrêt final dans le tunnel, avant de descendre aider les passagers.

Pourtant, la consigne veut que les opérations d'évacuation s'effectuent sous l'autorité de l'agent d'accompagnement. Ce dernier, M. Paul-Émile Desmarais, 62 ans, attendait de son côté que son supérieur immédiat pour cette portion du trajet sud-nord, le conducteur Edouard Loiselle, lui dise de procéder à l'évacuation.

M. Loiselle avait donné ordre à son agent accompagnateur, par le téléphone de bord, d'appliquer le frein d'urgence et de se préparer à l'évacuation. M. Desmarais était

prêt à évacuer, mais il n'en a jamais reçu l'ordre formel. Il est donc resté dans sa loge jusqu'au moment où il a aperçu sur la voie des passagers qui se dirigeaient vers l'arrière du train, vers la station Rosemont.

"J'ai compris qu'il fallait évacuer", a-t-il déclaré hier à la Commission d'enquête sur cet incendie, présidée par le juge Roger Lagarde de la Cour des sessions de la paix.

Une fois sur la voie, M. Desmarais a aidé les passagers à descendre, les a orientés vers la station Rosemont. Cinq minutes plus tard environ, il est remonté dans son élément, c'est-à-dire dans cette partie de la rame que constituent trois wagons, pour voir si tous les passagers l'avaient évacué.

A ce moment, un agent de sécurité de la CTCUM lui a donné ordre de descendre et de se diriger à son

tour vers la station Rosemont, lui affirmant que tous les passagers avaient quitté le train.

Le témoignage de M. Desmarais a permis de noter que jamais durant la période d'entraînement qu'il a suivie pour devenir conducteur de métro il n'a été question de la procédure à suivre en cas de crevaisson.

M. Desmarais a aussi expliqué que de sa loge à l'arrière de la rame, il ne pouvait communiquer avec le poste de commande centralisé (PCC) par radio-téléphone, à moins d'enfreindre la consigne.

Au contre-interrogatoire de M. Desmarais, le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, a demandé au témoin s'il avait déjà senti, dans le métro, aux environs de la station Beaubien, des odeurs étranges, des odeurs de dépotoir.

M. Desmarais a hésité longtemps avant d'admettre qu'en effet, il avait décelé cette odeur.

Ces infiltrations nauséabondes, qui pourraient être du gaz méthane provenant de la décomposition d'ordures enfouies dans un dépotoir voisin, ont déjà inquiété les autorités de la CTCUM, qui ont fait effectuer des expertises.

M. Chartrand a laissé entendre hier que ces infiltrations de gaz pourraient bien être la source des explosions inexplicables qui ont précédé l'incendie du 23 février. Ce n'est sûrement pas des papiers de chips, a-t-il soutenu, se référant à une explication de la CTCUM selon laquelle des sacs de chips, de papier métallique, pouvaient parfois entrer en contact avec la barre de guidage et se volatiliser bruyamment.

Voir page 2: La consigne

Jean-Paul L'Allier

Radio-Canada sert inégalement le Québec

SHERBROOKE — En dépit des apparences, Radio-Canada sert fort inégalement la population francophone du Québec.

C'est ce qu'a souligné hier le ministre québécois des Communications au symposium sur les mass média, à Sherbrooke.

"La situation en radio-télédiffusion sur l'île de Montréal, par exemple, dénote une disproportion entre le nombre de postes de langue française et le pourcentage de francophones, a dit M. Jean-Paul L'Allier. Ainsi, il existe 5 postes français de radio et 6 postes anglais (dont un sur ondes courtes); 3 postes MF en français contre 4 anglais et un nombre égal de postes de télévision (soit 2 de chaque langue)."

Selon le ministre, les organismes fédéraux de communication oeuvrant au Québec ne répondent pas toujours aux besoins de la population ou sont dépourvus de pouvoirs et d'autorité pour défendre les intérêts en cause; ils sont contrôlés par une majorité souvent étrangère aux caractères de la civilisation québécoise ou sont tenus par leur loi constitutive à la règle de la majorité lorsqu'ils élaborent leur politique de communications.

Aussi, en toute logique pan-canadienne, la Société Radio-Canada peut proposer, et elle le fait, de fournir une station de télévision en langue anglaise au Saguenay-Lac Saint-Jean, région francophone, avant de consentir à une radio MF de langue française à Québec. Il est facile de concevoir que les instances fédérales aient comme objectif de desservir en moyens de communications l'ensemble des minorités au Canada.

Aussi, estime M. L'Allier, "l'actuel système de radio-télédiffusion dessert très inégalement les différentes régions du Québec, offre peu ou pas de choix et est la cause, en certains cas, de véritables injustices sur le plan linguistique. La Société Radio-Canada est omniprésente, ce qui peut laisser croire que les

francophones ont accès à un service complet.

"Il n'en est rien. Des milliers de Québécois ne sont pas rejoints par la télévision française ou la radio MF de Radio-Canada; plusieurs n'ont droit qu'à un service partiel et de mauvaise qualité technique."

D'autre part, la câblodistribution offre de nouvelles avenues mais elle peut être une menace pour la civilisation québécoise: elle a introduit dans les foyers québécois une multitude de postes, tels les postes américains, dont la programmation est étrangère à notre culture, situation qui risque d'ailleurs d'accroître le processus d'assimilation. Ainsi, 55 pour cent des émissions sur le câble à Québec sont en langue anglaise alors que la population est à 98 pour cent francophone.

"Le Québec, poursuit le ministre, entend offrir aux Québécois un éventail de choix plus vaste en matière de programmation francophone, d'abord en devenant le maître d'oeuvre de la politique des communications sur son territoire. Ce qui ne signifie nullement le démantèlement de Radio-Canada, ainsi que le ministre fédéral, M. Gérard Pelletier, l'a prétendu il y a deux semaines, à Montréal."

Pour M. L'Allier, le fait d'affirmer que la radio-télédiffusion contribue à l'unité canadienne est un mythe étonnamment vivace.

Radio-Canada ne peut pas, même si elle le voulait, remplir sa mission de chemin de fer "usque ad mare", note le ministre.

aujourd'hui

M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition, visite la région de Kamouraska-Témiscouata.

A 11h00, les grévistes du Pavillon Saint-Dominique de Québec seront devant la maison des Soeurs Dominicaines de Valleyfield où se tient la réunion des évêques du Québec.

A 11h30, au Sheraton Mont-Royal, M. Laurent Girouard prononce une causerie. Sujet: "La fédération canadienne".

A 12h15, au Reine-Elizabeth, salle Bonaventure, M. André Falardeau prononce une causerie. Sujet: "C'est un départ".

A l'hôtel New Wellington, à Sherbrooke, symposium organisé par les étudiants de techniques administratives du cégep de Sherbrooke. Thème: "Transport routier".

A 17h00, à la salle Berthiaume, à La Presse, lancement de l'ouvrage du Dr Alain Bombard, "La dernière exploration".

A 19h30, à la boîte "Le 3 Poings Virgule", 225 Bloomfield, concert du groupe de Gaby Johnston.

A 18h30, au Cercle universitaire, Cité du Havre, souper-causerie de la Corporation des administrateurs du Québec. Conférencier: M. Roger Gosselin, professeur à l'UQUAM.

A 19h30, le Centre de la Femme YWCA, situé au 1355 boulevard Dorchester ouest, donne un cours orienté sur la sexualité.

A 20h00, au Grand Amphithéâtre du Pavillon Pouliot de l'Université Laval, conférence du Dr Jean Tremblay. Sujet: "Obésité, Faits et Méfaits".

A 20h00, au Pavillon Ste-Marie, 1180, rue Bleury, salle 3200, colloque sur les libertés académiques et l'autonomie universitaire.

En conclusion, les négociations entreprises avec Ottawa sont essentielles, pour les raisons principales suivantes:

• si les diverses politiques de communications ne sont pas coordonnées, "le

Voir page 2: L'Allier

LES DOSSIERS NOIRS DE L'INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Sciences juridiques et Facultés de Droit vs. Barreau
Technologie supérieure vs. Patronat et Gouvernement
Facultés de Théologie vs. Episcopat
etc., etc.

Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ-CSN) invite tous les enseignants à participer à un Colloque sur:

"LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES ET L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE"

qui se tiendra à Montréal, au Pavillon Ste-Marie, 1180 Bleury, salle 3200 les jeudi 7 mars, à 20 h.

"Dossiers ouverts"
et vendredi 8 mars à 14 h. et 20 h.
"Action à entreprendre"



CONGRÈS DU CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES (1974)

les 22 et 23 mars à l'Université de Montréal, P.Q.

Thème: Le Canada, le Québec et la Communauté économique Européenne
Atelier A: "Le développement économique et politique du Canada et la C.E.E."
Atelier B: "L'impact sur le Québec contemporain de la croissance de la C.E.E."

Fiche d'inscription

Nom Prénom

Adresse Tél:

Université Compagnie Autre

Retenant au programme je participerai à l'atelier A ou B

Les frais d'inscription (comprenant: vin d'honneur, atelier, banquet) sont: membre: \$3.00, non membre étudiant: \$5.00, autres: \$7.00. Si vous êtes accompagné au banquet: \$3.00 additionnel. Si vous assistez seulement au banquet: \$5.00. S.V.P. Répondre avant le 15 mars 1974. Pour informations: 737-1877 ou Joceline Ranger, 661-1955 — Jacques Ethier, 366-5673



Un communiqué de presse ? ENVOYEZ UN TELBEC !

Il suffit de nous faire parvenir une seule copie de votre texte.

Quelques minutes plus tard, il sera rendu dans 100 media d'information du Québec (quotidiens, radio-tv, agences de presse, etc.)

Le moyen de communication de presse le plus RAPIDE, le plus EFFICACE et le plus ÉCONOMIQUE.

Telbec

Information: Jean Lecompte (514) 871-9881*

un visage sans rides

avec le **lifting biologique** la séance \$18.00

josette ghedin
2030 rue crescent
téléphone 845 9323 845 7611

LA CORPORATION DES ADMINISTRATEURS DU QUÉBEC invite tous les hommes d'affaires à un **souper-causerie**

M. ROGER GOSSELIN, M.B.A.
professeur - Université du Québec à Montréal
et conseiller en administration
traitera de "la gestion du temps" (time management)
LE JEUDI 7 MARS 18h.30
au Cercle Universitaire Cité du Havre
Prix: \$15.00 (souper - vin - causerie)
Pour réserver, appeler **Mlle Céline Mantha 871-9842**

VIENT DE PARAÎTRE... **JUSTE À CÔTÉ D'ELLE** ... AUX ÉDITIONS DU JOUR

Marie-Christine Deyglun

- Illustré par Pierre Lussier.
- C'est le lien du sang qui relie le rêve à la mort.
- L'auteur vous livre ses rêves les plus intimes, il voit clairement ses personnages évoluer sous le voile d'Isis que soulèvent amoureusement son fils et son mari morts à trois ans d'intervalle.

En vente partout au prix de \$3.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

Éditorial

La plus odieuse spéculation

Le pain est, avec le lait et quelques autres denrées, un aliment dont tous ont un égal besoin et que tous, riches et pauvres, doivent payer au même prix. Il importe souverainement, en conséquence, qu'en période d'inflation galopante, le coût en soit soumis sinon à des contrôles rigideusement bureaucratiques, du moins à une étroite surveillance et surtout à une impeccable discipline de la part de l'industrie.

Or, devant la nouvelle augmentation que subissent ces jours-ci les consommateurs, il y a lieu de douter de la bonne foi des boulangeries. Faisant fi des recommandations de la commission Plumtre, elles n'ont pas hésité à hausser le prix du pain à un niveau supérieur à celui que recommandait l'organisme fédéral. Ce n'est pas parce que, devant la menace de sanctions, elles font maintenant machine arrière qu'on doit leur épargner des critiques gravement méritées.

Après une première hausse de .06 le pain survenue vers la fin de l'été, le gouvernement Trudeau intervenait, au début de septembre, afin de maintenir à un niveau stable, pendant plusieurs années, le prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada. Grâce aux subventions accrues d'Ottawa et à l'engagement pris par les producteurs de blé de se contenter d'un prix maximum de \$5 le boisseau pour le blé vendu au Canada à des fins de consommation humaine, le consommateur canadien s'est vu épargner au cours des derniers mois une hausse additionnelle d'au moins .06 sur chaque pain de 24 onces. Il bénéficiera d'économies non moins appréciables pendant plusieurs années à venir.

Les subsides fédéraux ne portent toutefois que sur le prix de la farine qui sert à la fabrication du pain. Ils ne pouvaient donc suffire à immuniser boulangers et consommateurs contre les hausses de coût survenant dans la marche générale de l'industrie du pain. Les boulangers doivent, comme les autres entrepreneurs, faire face à des hausses de salaires, à des frais d'équipement, d'entretien, de transport et d'approvisionnement accrus. Alors que les prix montent partout à un rythme vertigineux, on ne pouvait s'attendre à ce que ce secteur reste à l'abri.

Aussi était-il normal que, six mois ayant passé depuis les mesures instituées en septembre, le Conseil des boulangeries soumette à l'examen de la Commission de surveillance des prix l'opportunité d'une nouvelle hausse. Dans son rapport publié le 28 février, l'organisme fédéral conclut à la nécessité d'une hausse immédiate de .02 le pain de 24 onces. Il laissait aussi entrevoir une nouvelle hausse de .01 avant longtemps, mais

recommandait qu'elle ne soit instaurée qu'une fois établies de nouvelles augmentations de coût qui, dans la plupart des cas, restaient à venir.

Les hausses recommandées par la commission Plumtre frappent davantage les petits, vu qu'ils paient le même prix que les riches chaque pain qu'ils achètent. Dans le cadre strictement économique où elle doit porter ses jugements, la recommandation de la commission Plumtre semble néanmoins justifiée. Entre septembre 1973 et février 1974, les boulangeries ont encaissé, constate la commission, une hausse de leurs coûts directs qui va de .01 à près de .02 le pain de 24 onces. A moins que l'on ne veuille obliger cette industrie à subventionner l'ensemble des consommateurs, il faut lui reconnaître le droit de transmettre à ceux-ci une part substantielle des frais accrus qu'elle encourt.

En formulant sa recommandation, la commission Plumtre a pris soin, cependant, de souligner que rien n'oblige l'industrie à transmettre automatiquement au consommateur les hausses intégrales qu'elle doit subir en matière de coûts. Les entreprises pareuses se bornent à transmettre à leurs clients les hausses de frais qu'elles encourt. Les entreprises dynamiques, au contraire, tentent d'assumer elles-mêmes une partie des hausses en se donnant des méthodes de travail plus dynamiques et plus économiques.

La commission Plumtre, sans avoir fait une étude technique approfondie des conditions dans lesquelles opère l'industrie du pain, relève d'ailleurs un certain nombre de signes d'obésité et d'inefficience auxquels elle aurait intérêt à remédier. Elle souligne notamment la prolifération coûteuse des formats de conditionnement et des emballages, un système de commissions à l'intention des distributeurs qui a permis à ceux-ci de retirer un bénéfice exagéré de certaines hausses récentes du prix du pain, les pertes encourues au titre des ventes en consignation avec reprise des pains rassis et enfin la nécessité de rationaliser davantage les chargements et les parcours des camions de livraison.

La commission observe aussi que maints boulangers, ayant pu se procurer à l'avance et à des prix moins élevés des quantités appréciables d'approvisionnement, seraient protégés pendant un temps plus ou moins long contre l'effet de certaines hausses entrevues en principe comme inévitables et prochaines. D'où sa recommandation de ne

pas faire intervenir la seconde hausse de .01 avant qu'elle ne soit justifiée par des augmentations réelles de coûts.

Ces recommandations n'avaient pas force de loi. Dans le cadre du contrat moral qui sous-tend la politique de retenue volontaire instituée par le gouvernement, elles avaient néanmoins une valeur indicative très forte. Que le Conseil des boulangeries du Canada ait décidé quand même, dans ce contexte, d'annoncer une augmentation de .03 le pain pour l'ensemble du pays et de .04 pour le Québec, voilà qui témoigne d'un souverain mépris à l'endroit non seulement de la commission Plumtre, mais aussi et surtout des consommateurs. Odeuse sous toutes ses formes, la spéculation l'est bien davantage lorsqu'elle s'exerce sur des objets autour desquels les petits sont particulièrement vulnérables. C'est ce qui vient de se produire à propos du pain. Que l'exemple soit venu de haut, c'est-à-dire d'entreprises qui figurent parmi les plus dynamiques du secteur de la boulangerie, ne fait qu'aggraver la faute.

Il y aura le 20 mars prochain audience publique de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires afin de réexaminer la recommandation formulée par cette dernière dans son rapport du 28 février. En attendant cette révision, la hausse du prix du pain sera finalement limitée à .03 pour le Québec et à .02 pour le reste du pays.

Outre que rien, dans les conclusions de la Commission de surveillance, ne justifie le traitement particulier qu'on réserve au consommateur québécois, il y a lieu de dénoncer avec vigueur la désinvolture avec laquelle les dirigeants de l'industrie du pain se sont comportés dans cette affaire.

Au mépris d'avis formels exprimés par un organisme de surveillance mandaté pour parler au nom du peuple canadien, ils ont décrété des hausses supérieures à celles qui avaient été jugées admissibles. Ils l'ont fait de manière globale et concertée, ce qui contredit un autre avis émis par la Commission de surveillance et tourne en dérision la loi de concurrence inscrite au cœur de notre système économique. Ils se sont enfin moqués des consommateurs, leur imposant un prix qu'ils ont dû ensuite retirer.

Tout cela prouve qu'il y aurait lieu d'investir l'organisme de surveillance de pouvoirs plus étendus et de prévoir aussi des sanctions sévères pour ceux qui osent, au tour de denrées aussi essentielles que le pain, s'ériger en fauteurs de l'inflation.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Des contraintes dont la CECM ne peut faire abstraction

M. Jean-Claude Leclerc.

Vu de l'extérieur, le conflit qui oppose l'Alliance et la C.E.C.M. au sujet des conditions de travail dans les C.O.F.I. peut se résumer, comme vous le faites avec tant d'aisance dans votre bloc-note du 5 mars, à une question d'"avocasseries". Pour la Commission, qui est soumise à des lois et à des règles strictes, le différend pose des problèmes beaucoup plus profonds.

Vous vous contentez, dans votre article, de survoler le problème et de suggérer à la Commission d'avoir le "courage" de régler le conflit sans tenir compte des cadres à l'interieur desquels la C.E.C.M. doit opérer. Si la Commission peut faire fi des politiques provinciales et des directives reçues quant à l'application de ces politiques dans le domaine de l'éducation des adultes, pourquoi n'agirait-elle pas de même vis-à-vis d'autres questions? Ainsi, si les ratios maîtres-élèves, les règles administratives, etc. ne font pas son affaire, pourquoi ne pas les modifier unilatéralement sans se soucier du gouvernement provincial? Vous auriez pu lire en entier le télégramme du sous-ministre Pierre Martin qui, au dernier paragraphe, souligne que la Commission doit, dans ses pourparlers avec l'Alliance, "respecter la politique salariale du gouvernement concernant les

enseignants".

Le point fondamental à l'origine du conflit touche la sécurité d'emploi des enseignants des C.O.F.I. Et vous laissez entendre fausement que la Commission "va congédier ceux qui, parmi les enseignants des C.O.F.I., possèdent plus de talents" que de diplômes. Or la Commission a offert d'accorder la permanence à 74 instituteurs qui ont terminé une période de probation de 50 jours ouvrables et de maintenir la probation à 50 jours ouvrables pour 11 instituteurs qui travaillent déjà dans les C.O.F.I. En cas de mises à pied, s'il y avait diminution du nombre d'élèves, ce sont ces instituteurs et non les enseignants du secteur régulier qui seraient rappelés les premiers. Il n'est donc pas question de se servir des C.O.F.I. comme d'un déversoir pour nos surplus possibles d'instituteurs réguliers.

Au sujet des salaires, la Commission offre, soit le système actuel de rémunération à la leçon, soit le salaire des enseignants réguliers et leurs avantages sociaux. Mais la Commission ne peut se permettre — réajuste le télégramme de M. Martin — d'offrir aux enseignants des C.O.F.I. plus que ce qui est donné aux enseignants réguliers.

La Commission souciera à votre inquiétude vis-à-vis les immigrants et c'est parce qu'elle

est bien consciente que les cadres juridiques qui lui sont imposés ne permettent pas de régler le problème à la satisfaction de l'Alliance qu'elle a décidé d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement du Québec afin que le contrat concernant les trois C.O.F.I. puisse être transmis, le cas échéant, à une autorité autre que la C.E.C.M. Le but que nous poursuivons est précis: donner le meilleur service possible. Si des circonstances hors de notre volonté nous empêchent d'agir dans ce sens, nous préférons que le gouvernement invente d'autres organismes, plus libres que la Commission, à prendre charge de ce secteur d'activité.

Je ne m'appuie pas opportunément sur plusieurs autres inexactitudes contenues dans votre texte. Mais je ne voudrais pas terminer sans souligner que la Commission a pour \$800,000 par an des locaux mis à la disposition des C.O.F.I.

Soyez assuré de ma considération et de la disponibilité de la Commission chaque fois que vous voudrez obtenir des renseignements.

Thérèse L.-ROUX, présidente, Commission des écoles catholiques de Montréal, Montréal, le 5 mars 1974.

Quand les bonnes intentions tiennent lieu de compétence

M. Donald Brouillette.

Dans un cri pathétique ressemblant à celui du récent "Save the Symphony", vous en appelez, pour sauver l'église Saint-Jacques, à "la qualité de la vie" (Le Devoir, 21 février 1974). La présente lettre a été rédigée dans le but premier de rectifier vos sources de patrimoine architectural, dans un second temps, afin de critiquer de façon objective vos notions apparemment pauvres en ce qui concerne l'aménagement urbain, et enfin, dans un troisième temps, suivant une intention honnête, afin de mettre les choses au clair entre l'université de Montréal et l'université du Québec. Atteints immédiatement le sujet concerné.

L'église Saint-Jacques, tout le monde le sait, revêt une valeur sentimentale inestimable aux yeux de nombreux Montréalais, précisément parce que sa présence rappelle de façon intéressante, le passage d'une époque révolue: nul n'ignore effectivement que vers la fin du siècle dernier, le quartier Saint-Denis était habité principalement par des Canadiens français formant une zone résidentielle au-dessus de la moyenne, pour ne pas dire aisée. Correspondant un tant soit peu au revenu financier de ses habitants, une superbe église fut construite dans ce quartier du haut peuple (lire la classe moyenne montante); cependant, bien qu'elle appartienne à un bon nombre de très riches, la mesure d'affirmer qu'elle n'est pas exemple de la tradition architecturale québécoise. Me référant à M. Robert Fortin, architecte au

service d'aménagement de l'UQAM, les plans de l'église Saint-Jacques ont été faits par un Irlandais du nom de JOHN OSTEL L. L'église aurait été construite en collaboration avec un certain Victor Bourgeois, apparemment architecte de construction par M. OSTEL sous la surveillance de M. Bourgeois. C'est ça que vous appelez de l'art traditionnel québécois? Peu m'importe où vous avez suivi vos cours en histoire de l'art, ce premier problème est réglé, et de façon décisive par surcroît.

Dans un second temps, considérant le texte épique que vous avez si droitement inséré pour exprimer votre nostalgie affective-romantique-poétique du manège de soleil dans le centre ville, tout cela dû aux "cordons d'édifices aussi imposants en hauteur qu'anonymes et foncièrement laids", j'aimerais vous poser deux questions: considérez-vous qu'un tel objet d'art (l'église), qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, mérite de figurer au sein d'un quartier quasi-désaffecté, pour ne pas dire hanté par un bon nombre d'entreprises commerciales de types très divers (sic) (LIRE clubs, tavernes, snack-bar, bingo)? La deuxième question vous concerne de plus près: pourquoi diable ne vous êtes-vous pas attaqué à la construction fort représentative du complexe Desjardins qui, lui, vous coupera le soleil et l'inspiration pour un bon bout de temps grâce à ses magnifiques trente étages? Sur ce point, j'espère que vous saurez faire la différence entre quelques étages et de nombreux étages, en-

tre une maison d'enseignement (abstraction faite de sa valeur) et des entreprises à but essentiellement lucratif.

Continuant votre lance de type "future shock", en prenant la défense de l'environnement, vous changez soudainement de registre, et ce de façon fort maladroite, en vous en prenant à l'UQAM. Rétablissons les faits dans la réalité: tout le monde sait bien que l'UQAM n'est pas une université populaire, c'est connu, vous n'avez qu'à lire le numéro du 18-22 février de LA LUTTE CONTINUE pour voir comment la structure administrative de l'UQAM a elle-même dégonflé le mythe de la participation... En revanche, vous savez comme moi que ce ne sont pas les étudiants qui rédigent la publicité pour une université (i.e. "urbaine, présente et démocratique"), mais bien les tenants du parti, ceux qui veulent reproduire idéologiquement les nous de forces dans lesquels nous entretenons les structures scolaires actuelles. Seriez-vous d'accord avec le message publicitaire authentique "Moï, c'est l'université de Montréal"? Non, sincèrement, j'espère que non, pour vous, au nom de la crédulité humaine!

Rappelez-vous que l'UQAM est une université comme la vôtre et que même si sa gerance actuelle semble passablement fragile, son conseil d'administration est probablement tout aussi entaché que le vôtre au niveau de la concentration de l'élite et du capital financier et industriel. Sachez que les étudiants tentent d'être tout aussi corrects que les vôtres, ils ne sont pas animés des idéaux de démocratie que vous pourriez leur coller, ils essaient simplement de faire leur possible comme vous, dans un contexte apparemment plus terne, car trop souvent, l'administration laisse éclater au grand jour des luttes cruciales, soit par souci hypocrite de démocratie ou par simple manque d'efficacité. Si vous plait, dans l'avenir qui se rapproche, laissez-leur vivre en paix dans leurs nouvelles barbaques de luxe, égales en conformité aux "cassernes" de l'université qui appelle à l'aventure et à la promotion sociale, j'ai nommé l'université de Montréal, superstructure omniprésente sur la colline, celle qui veille sur le bien-être des citoyens au même titre que l'UQAM.

Albert BEAUCHEMIN, Sociologie économique, Université du Québec à Montréal, Montréal, le 4 mars 1974.

Bernard DUPRIEZ

Montréal, le 2 mars 1974.

Le match Raynauld-Lalonde

L'augmentation substantielle des allocations familiales, qui aurait pu avoir pour effet une certaine libération économique de la mère de famille (cf. LE DEVOIR du 20 juin 72, p. 5) n'aura servi à presque rien, vu l'inflation enflée des derniers mois. Mais rassurons-nous: le CEC va!!!

Il s'est exprimé hier par la bouche de son président (cf. LE DEVOIR du 26 février 74, p. 1), qui rappelle au Gouvernement fédéral que, s'il y a augmentation des impôts, cela contribuera à "accroître les tensions sociales et économiques". Voilà une vérité incontestable dans sa généralité.

Car d'où viennent les tensions sociales sinon de la trop grande inégalité des revenus? Et quand les masses glissent-elles vers la révolution sinon en période de crise et de difficultés économiques? Et d'où viennent nos difficultés actuelles? De l'inflation? Des profits excessifs? De l'hypermultiplication? Des ententes secrètes? Allons donc! Le CEC parle. Nos difficultés vont surgir de "ces nouveaux programmes d'allocations familiales, d'assurance-chômage et de sécurité de la vieillesse" (Raynauld). Ce sont "ces nouveaux programmes", voyez-vous, qui EMPÊCHENT les classes moyennes et travailluses d'avoir pleinement part au revenu national. Oui, vous lisez bien. Ainsi raison, officiellement, un écono-

miste distingué, que dis-je: la première compétence nationale en matière d'économie, le président du Conseil économique du Canada.

Et moi qui pensais, avec l'homme de la rue, que les programmes d'aide sociale et d'allocations familiales redistribuait selon les besoins réels le revenu national (une très faible part, d'ailleurs, un minimum vital); moi qui, citoyen naïf, m'imaginai qu'une part "familiale" du salaire, dont on est sûr qu'elle sera aussitôt redépensée, devait faire diminuer le chômage en relançant l'économie, et devait apaiser les causes mêmes des luttes sociales, et assainir aussi l'atmosphère bourgeoise des milieux privilégiés...

Montréal, le 2 mars 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray. Directeur de l'information: Jean-François. Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Basin, ville LaSalle. L'agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$40 par an, \$12 par trimestre, \$45 par année, \$25 par année, \$12 par trimestre, \$10 par semaine. Édition quinzidienne, livrée à domicile par semaine, 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste au lieu sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 9852. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TELEPHONE: 644-3361 (lignes groupées).

bloc-notes

Des limites à Patof

Ce que certains dirigeants de Radio-Canada ne semblent pas avoir compris, un groupe de réalisateurs l'a nettement affirmé cette semaine: il est temps de mettre un terme aux retombées commerciales du phénomène Patof. Même si des émissions comme "Appelez-moi Lise" et "Feu vert" ont permis avec une étonnante facilité à Jacques Desrosiers de mousser la vente de ses bebélles sur les ondes de la société d'État, ces réalisateurs préposés aux émissions destinées aux jeunes estiment que rien ne justifie la présentation du clown Patof à l'émission "Tempo".

On trouvera probablement moyen, à coups de subtiles distinctions entre les émissions dites de "variétés" et les émissions destinées aux jeunes, d'inviter ces réalisateurs à demeurer dans leur plate-bande. Le problème est néanmoins posé et bien posé.

Dans le même esprit, on notera sans doute que Jacques Desrosiers n'a fait que récupérer un secteur commercial qui, de toutes manières, existerait et qui, sans sa présence, ne profiterait qu'à des intérêts étrangers. On justifierait, avec de tels sophismes, la vente par les nôtres d'orangeades en Floride ou de droits miniers en Alaska: en effet, si nous n'exploitons pas nous-mêmes les faiblesses de nos semblables, les étrangers le feront pour nous et ils se-

ront les seuls à en tirer profit. A condition de raisonner ainsi, on peut, il est vrai, canoniser Desrosiers et en faire une gloire du nationalisme rentable. La bêtise, malheureusement, demeure la bêtise et ce n'est pas parce qu'elle profite à l'un des nôtres qu'elle en devient moins bête.

De la part de Radio-Canada, on a pu, au cours des années, apprécier presque sans la moindre réticence les émissions destinées aux enfants. Même ceux qui reprochent à Radio-Canada son élitisme et qui fréquentent de préférence les postes privés se réjouissent de trouver dans la programmation de Radio-Canada des émissions auxquelles ils peuvent littéralement confier leurs enfants sans la moindre inquiétude. Pour parvenir à ce résultat, Radio-Canada a dû consacrer des talents de premier ordre et recourir à des ressources matérielles importantes.

Même la commercialisation au niveau du disque et du livre n'a jamais permis à Radio-Canada d'éponger complètement le coût de semblables productions.

Il faut donc, aujourd'hui, déployer un masochisme de première grandeur pour mousser un type d'amusement qui, en plus de contredire tout l'effort d'éducation accompli au cours des ans, concurrence de façon directe les livres et les disques de la société d'État.

Cet aspect commercial du problème en fera peut-être sursauter plusieurs. Parce que les réalisateurs reprochent à la société d'État de torpiller elle-même sa section des droits dérivés, on pourrait croire, en effet, que la protestation de ces gens vise simplement à affaiblir un concurrent commercial. Telle n'est pas l'interprétation la plus plausible.

L'effort d'éducation est manifeste à Radio-Canada depuis longtemps au niveau des émissions pour enfants et la vente des disques et des livres qui prolongent cet effort se justifie sans peine. Si les revenus de droits dérivés amoindrissent le déficit de ce secteur, la production de émissions pour enfants ne s'en portera que mieux. Aider Patof à majorer encore les corollaires financiers de ses insignifiances, ce serait détourner de productions infiniment plus valables une partie de la population qu'on a bien servie jusqu'à maintenant. Ce sera aussi augmenter le coût de production des émissions pour enfants de Radio-Canada.

Quand la section des émissions enfantines mérite des éloges, pour quoi lui causer des ennuis? Quand "Vedettes en direct" sait présenter des spectacles aussi réussis que celui de Julie Arél, pourquoi faut-il que "Tempo" s'enfoncé dans la bêtise? Faudrait-il comprendre que les réussites de Radio-Canada découlent, non pas d'un travail de réflexion ou d'un goût plus sûr, mais tout simplement d'un hasard qui sait, à l'occasion, bien faire les choses?

La CAT en transformation

En annonçant d'importantes réformes à la Commission des accidents de travail, M. Maurice Tessier donne suite à un effort qui se poursuit déjà depuis plusieurs années. Le fait même qu'on ait jugé bon de procéder à une évaluation scientifique de l'efficacité de la CAT montre à la fois que des doutes émergeaient déjà il y a quelque temps et qu'on a tenté d'aller au fond du problème. On doit cependant s'interroger sur l'importance que la CAT a voulu donner à cette remise en question.

En premier lieu, on note, avec quelque surprise, que la CAT n'a pas éprouvé la nécessité de rendre publique l'étude entreprise sur ses services. On s'étonne doublement que ce soit un homme hier encore mêlé au journalisme qui décrive une telle étude comme relevant de la régie interne de la CAT. Quand une loi sociale mérite une étude financée par les fonds normalement consacrés à son administration, les motifs de la rendre publique ne devraient pas faire défaut.

En outre, il ne semble pas que la recherche ordonnée par la CAT ait suffisamment éclairé les fondements même de la loi des accidents de travail. A l'heure actuelle, par exemple, la loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels est greffée, pour des raisons d'histoire et de commodité, sur celle de la CAT. L'enquête ne nous renseigne aucunement sur les avantages et les inconvénients d'une telle cohabitation. Comme le Québec et la Colombie-Britannique sont les deux seules provinces canadiennes à relier ainsi les barèmes et même l'administration de deux lois tout de même fort différentes, il faut ou bien expliquer plus clairement le pourquoi d'une telle procédure ou la remettre en question.

Plus profondément, les recherches par la CAT devraient préciser et peut-être remettre à jour la philosophie même de la loi. Il est certain que la loi québécoise a eu pour avantage de débarrasser les travailleurs accidentés des délais légaux. D'autre part, elle a considérablement réduit le nombre de recours légaux désormais ouverts aux travailleurs accidentés. Dans ce contexte, il importe de savoir si l'ouvrier accidenté reçoit grâce à la CAT l'équivalent de ce que lui accorderait un tribunal. Si la CAT accorde systématiquement moins que ne le feraient les tribunaux, la loi des accidents de travail devient une simple assurance à bon marché tout à l'avantage des employeurs. Et si tel n'est pas le cas, il devient tout aussi important de savoir si la CAT dépasse — et pourquoi — les barèmes respectés par les tribunaux.

On aimerait également savoir si le travailleur qui charge un avocat de surveiller ses intérêts tout au long de ses négociations avec la CAT obtient systématiquement plus qu'un autre. Si tel était le cas, ne faudrait-il pas songer à une jonction entre l'administration de la CAT et la Commission d'aide juridique?

Toutes ces questions se posent pour un motif évident: l'accident de travail constitue en lui-même une calamité suffisamment douloureuse sans qu'on en profite pour refuser à l'accidenté une partie de ce qu'il mérite. L'étude effectuée aidera considérablement la CAT à faire rouler plus rapidement les rouages de son organisation, mais il manquera toujours une dimension à cet examen de conscience tant qu'on n'aura pas vérifié de plus près ce qu'en retire financièrement le travailleur victime d'accident. La célérité administrative garde toute son importance, mais le montant du chèque aussi.

Laurent LAPLANTE

Billet d'Italie

Humour, délices, gloses

"Le rôle aliénant de la satire sociale" est dénoncé par M. Paul Warren qui y voit une tactique du système pour récupérer le mécontentement et l'agressivité des masses.

Si en Egypte on a le "nukat", en Italie fleurissent les "barzellette". Plus ça va mal, plus on rit. En Union soviétique, la dernière est bien bonne: "Qui était Brejnev? demande à son père un écolier de l'an 2074. L'homme se gratte la tête puis hasarde: "Je n'en suis pas très sûr, mais je pense que c'était un homme politique qui vivait au temps de Soljenitsyne".

Selon M. Warren ces mots d'esprit, historiettes satiriques anti-gouvernementales sont "de véritables haschich que le peuple respire sans se rendre compte que cela lui coupe les ailes" et il va jusqu'à prétendre que le gouvernement crée ou encourage cette catharsis des humeurs agressives. Est-ce si sûr? Peut-on reprocher à nos artistes

d'être au cœur du système? N'y sommes-nous pas tous, les conscients et les inconscients, engouffrés jusqu'au cou? Le système, qu'il nous arrange ou nous dérange, on ne le change pas à son gré, et pas forcément à coup d'éditoriaux et de libre opinion. Il faut en quelque sorte savoir à la fois s'y adapter et y résister en tant que peuple et en tant qu'individu. Faire comme l'État; récupérer son tour.

Manier la satire, être le Berthio du verbe ou de l'image, tourner en ridicule un gouvernement, rire pour ne pas pleurer, ce n'est pas telle ment faire preuve de naïveté. Le ridicule ne tue pas, c'est prouvé, mais il "maganne". Et puis l'humour, faut bien l'avouer, c'est le seul moyen que certains peuples et certains individus, conscients ou vovs en dépit, ont trouvé pour survivre. C'est déjà quelque chose non?

Rolande A. LACERTE, Varèse, mars 1974

des idées

des événements

des hommes

Las des cadeaux et du paternalisme

Les Indiens de la baie James veulent d'abord le contrôle de leurs terres

par ANDREW T. DELISLE

Depuis que nous luttons pour sauvegarder nos droits d'autochtones, nous avons continuellement été placés devant des situations réelles ou simulées de quémandeurs alors qu'en réalité nous ne recevions que notre dû.

Malheureusement, la population, conditionnée par les autorités en place, voit dans l'Indien un assisté social à la charge du gouvernement fédéral. On se complait à souligner que le gouvernement fédéral ouvre trop grande la bourse et plus d'une personne s'interroge à tort sur les supposées largesses du gouvernement. Or, il en est rien.

Selon l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, c'est une obligation constitutionnelle pour le gouvernement d'Ottawa de veiller à la protection des droits des Indiens.

Donc, en nous aidant financièrement, le gouvernement fédéral ne fait pas de cadeaux aux premiers habitants du Canada, mais ne fait que remplir ses obligations.

A cause de cette situation grossie volontairement à la loupe, les pressions existantes dans le débat sur le projet de la baie James se situent à des niveaux politiques face au gouvernement fédéral, qui devrait nous soutenir, et face au Québec qui ne veut pas reconnaître nos droits fondamentaux.

C'est donc dans l'attitude de ces différents niveaux de pouvoir touchés par le projet québécois de la baie James qu'on peut davantage discerner l'enjeu fondamental mis en cause présentement.

En 1971, pendant que l'Association des Indiens du Québec tentait de reprendre les négociations avec le gouvernement provincial pour faire connaître nos droits territoriaux, de chasse, de trappe, de pêche, de taxes et autres, ce dernier enfante, en juillet, la

Société de développement de la baie James.

Ce geste est posé cavalierement sans qu'on ait daigné consulter les Indiens, les Cris et les Inuits. Pourtant, ils auraient dû l'apprendre bien avant les militants libéraux.

D'aucune manière, le gouvernement du Québec n'a voulu respecter ses obligations statutaires définies clairement dans la Loi de l'extension territoriale de 1912 qu'il n'adopta officiellement qu'en 1952. Pourtant, dans la Loi 50 à l'article 43, le gouvernement du Québec spécifie que l'exploitation de la baie James "n'affecte en rien les droits que possèdent les communautés indiennes vivant dans le territoire".

L'Association des Indiens du Québec considère qu'en instituant la Loi 50, le gouvernement provincial nie en pratique les principes énoncés plus haut.

Pendant les quelque 15 séances de négociations en 1971-72, on remarque constamment une attitude de mauvaise foi et de contradictions de la part des négociateurs gouvernementaux du Québec. Ce qui, au départ, amenait un esprit de domination et d'inégalité lors des rencontres tripartites.

De plus, le gouvernement fédéral a joué, plus souvent qu'autrement, le rôle d'un observateur de bonne volonté. Même que, à certaines occasions, d'une manière non-officielle, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a tenté de faire endosser la position du Québec en demandant aux Indiens de régler le plus rapidement possible le litige.

Tièdeur intéressée

Pourtant, dans l'Acte d'Amérique du Nord Britannique, on dégage spécifiquement la responsabilité du gouvernement

d'Ottawa face aux Indiens.

Nous nous retrouvons donc coincés entre deux autorités, l'une luttant fermement pour faire accepter ses vues et l'autre, brillant par sa tièdeur intéressée.

Ce n'est donc pas le hasard et l'irresponsabilité qui ont poussés les Indiens, les Cris et les Inuits, liés par un traité de solidarité, à ne plus compter que sur leurs propres moyens pour replacer le débat sur des bases vraies et fondamentales.

L'Association des Indiens du Québec a donc intenté des procédures légales contre les intimes — Société de Développement de la baie James; gouvernement du Québec et les entrepreneurs — pour exercer ainsi des pressions assez fortes dans le but d'arrêter les travaux et, du même coup, replacer au centre de leurs démarches les questions vitales qui touchent les droits des Indiens.

Ces démarches ne furent pas des plus faciles. D'une part, les frais des requêtes juridiques sont très élevés et d'autre part l'Association des Indiens du Québec doit concentrer ses énergies sur les preuves à apporter pour la reconnaissance du statut d'Indiens de ses membres.

Nous avons donc procédé à des demandes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour, en fait, réclamer ce qui nous est dû pour notre protection. Dans les ententes financières, il semble apparaître un esprit de charité bienfaitrice alors qu'il est de la responsabilité constitutionnelle du gouvernement d'Ottawa de veiller à la protection et au bien-être de la population indienne.

L'aide financière fédérale ne constitue donc, en aucune manière, une justification de sa non-intervention officielle face au gouvernement du Québec. Cet appui a permis de défrayer les honoraires juridiques, le matériel d'infrastructure pour pousser plus à fond les recherches et tous les frais pour la consultation des Indiens du territoire.

L'argent de M. Chrétien

L'Association des Indiens du Québec évalue ses dépenses totales à \$681,000 pour la période d'avril 1972 à janvier 1973, dont \$85,510 en frais de cour, \$268,669 en frais légaux et \$326,820 pour la recherche et les frais s'y rattachant. Il est à noter que les gouvernements, fédéral et provincial, ont dépensé envi-

ron \$4,000,000 sans compter les autres programmes en cours, pour faire aussi de la recherche à la baie James.

Afin de recevoir de l'argent du fédéral pour financer ces recherches et autres travaux qu'il, entre parenthèses, auraient dû être faits par les gouvernements, fédéral et provincial avant le début des travaux de la baie James, nous devons pratiquement nous mettre à genoux devant le ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien. Ce dernier nous laissait continuellement sous-entendre que si nous ne faisons pas ce qu'il désire, nous n'aurions pas cet argent.

L'A.I.Q. a dû emprunter un montant substantiel du gouvernement fédéral pour continuer les procédures jusqu'au bout. Nous ne pouvions prévoir que les procédures judiciaires prendraient autant de temps. Présentement, les représentants du gouvernement d'Ottawa hésitent à nous aider. La peur que nous devenions trop puissants semble les placer sur la défensive.

L'évolution juridique du projet de la baie James démontre clairement que le gouvernement provincial veut bien reconnaître à la limite les droits des Indiens, mais pour mieux les évaluer monétairement et en finir une fois pour toutes.

Notre philosophie de négociation est diamétralement opposée à celle du gouvernement du Québec. Nous ne pouvons pas accepter que l'on nous donne une partie des terres qui nous appartiennent de droit.

Dans sa requête en cour d'appel, pour la suspension de l'arrêt des travaux, le gouvernement du Québec ne parle plus de droits mais d'intérêts. Nous ne voulons aucunement négocier sur cette base mathématique. "Les millions représentent une grosse somme d'argent, mais ce n'est pas notre intérêt premier. Notre terre et nos droits ne sont pas à vendre."

Un même esprit calculateur imprègne les trois dernières propositions présentées par le gouvernement Bourassa. La dernière, la seule rendue publique, n'est pas plus acceptable que les deux premières. Son contenu s'évalue presque uniquement en termes monétaires. La perception du développement social et économique reste pour le moins ambiguë. C'est un énorme transfert des responsabilités fédérales à l'autorité provinciale. Cette perspective ne peut certes pas plaire aux

Indiens du Québec qui ont toujours eu de la difficulté à faire reconnaître leurs droits par le gouvernement du Québec.

Ce transfert, qui rejoint étrangement le "Livre Blanc" du gouvernement fédéral présenté en 1969 — Abolition progressive du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien — ne plait pas plus aux Indiens aujourd'hui qu'il ne l'avait fait alors.

Pourtant, M. Jean Chrétien a informé l'Association des Indiens du Québec que la dernière proposition québécoise était très acceptable pour les Indiens. "Il faudrait l'accepter sous peine de représailles financières", dira-t-il au lendemain de la parution de la proposition du Québec. Cette intervention paternaliste du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé un précédent: on négocie au sujet du droit des Indiens sans vouloir reconnaître leurs titres dans la province de Québec. C'est anticonstitutionnel et terriblement dangereux pour les groupes indiens du Canada.

De la même manière, lorsque le gouvernement québécois affirme qu'il doit donner priorité aux intérêts québécois, à l'intérêt public et général du peuple du Québec, n'a-t-il pas lieu de s'inquiéter sur sa conception du bien commun? Les intérêts de la grande entreprise et l'intérêt public ne sont pas, à long terme, fondamentalement synonymes. Le peuple québécois, qui revendique sa souveraineté et ses droits, devrait comprendre et surtout reconnaître que nous avons les droits fondamentaux des autochtones.

Pour toutes ces raisons, l'Association des Indiens du Québec entend poursuivre, par tous les moyens possibles, sa requête pour replacer le projet de la baie James sur des fondements clairs et humains. Il demeure primordial, pour les autochtones, de définir eux-mêmes, dans l'avenir, leurs propres droits fondamentaux et non pas de continuer à subir la définition de ces droits par les Blancs.

Pourquoi les Indiens veulent-ils faire reconnaître leurs droits?

Chaque jour, dans les journaux, nous pouvons lire des articles traitant du chômage chez les Indiens, de l'habitation laissant beaucoup à désirer et des problèmes au niveau de l'éducation, de la san-

té et du bien-être. En réalité, selon le point de vue des Indiens, leur développement social, économique et politique, est au point mort. Les problèmes du passé préoccupent les esprits de tous.

Ces problèmes sont devant nous tous les jours d'une façon ou d'une autre. Ils deviennent des problèmes actuels. Les tentatives de solutions sont frustrantes car les problèmes sont complexes. Un des meilleurs exemples est le logement. Ce que l'on construit aujourd'hui ou demain ne peut pas combler les besoins d'une population grandissante.

La meilleure solution à ces problèmes pourrait être l'augmentation de tous les budgets pour ces domaines. Une autre solution serait d'oublier complètement les problèmes et de prétendre qu'ils n'existent pas.

Les Indiens veulent améliorer leur situation actuelle. Nous voulons, en réalité, nous occuper de nos propres problèmes quotidiens. La meilleure solution d'ensemble serait d'établir les Indiens sur leurs propres terres. Les Indiens auraient ainsi le loisir de vivre comme bon leur semble et d'utiliser la terre comme source de revenus.

Nous voulons modérer notre avenir. — Nous voulons établir les règlements qui nous guideront. — Nous voulons mettre en place les règlements qui nous gouverneront. — Nous voulons appliquer ces règlements. En nous établissant nous-mêmes, dans notre propre territoire, et en mettant en place une institution reconnue par le gouvernement provincial et le

gouvernement fédéral, nous voulons contrôler notre évolution sociale, politique et économique.

Nous voulons prendre en main l'administration des services qui nous ont été donnés et nous voulons nous défaire de cette aile de dépendance. Nous voulons faire reconnaître ces terres qui sont notre moyen de subsistance.

Nous voulons garder la possession de nos terres afin que nous, et les autres, puissions vivre du fruit de ces terres. Nous avons la sincère conviction que ces terres seront toujours là et, en développant ces terres par notre participation, nous pourrions enfin nous débarrasser de cette aile de dépendance.

En ce qui concerne ces terres, nous sommes conscients qu'elles sont à nous. Nous voulons pêcher, chasser et traquer. Nous sommes aussi conscients que les ressources disponibles pour notre subsistance sont limitées.

Nous voulons garder ces ressources afin de nous donner le temps de nous adapter aux nouvelles situations, de planifier et d'aller de l'avant dans une direction différente et meilleure, si nous en trouvons une. Nous savons que si on nous enlève ces ressources et que nous demeurons sous cette aile de dépendance ce sera pire, car un jour nous n'existerons plus. Nous croyons que ce n'est pas votre intention de nous voir disparaître.

Nous sommes conscients que nous devons partager ce que nous avons. D'ailleurs, c'est ce que nous avons toujours fait. Mais nous sommes aussi conscients que les lignes doivent être tirées lorsque l'on veut tout nous enlever sans pour autant vouloir partager avec nous.

Nous, le peuple indien, croyons que nous pouvons établir des règlements que l'on considérerait bons pour la population indienne et non-indienne.

Nous, le peuple indien, voyons ce qui arrive dans le pays et nous sommes préoccupés, de la même façon que les autres le sont.

Les Indiens du Nord sont conscients du fait que des communautés peuvent être établies pour eux. Nous voulons que ces nouvelles communautés soient établies avec notre participation. Nous voudrions avoir des établissements d'enseignement dans le Nord, là où la recherche et les expériences sur le mode de vie dans le nord seraient possibles.

Nous ne voyons aucunement la raison pour laquelle nous devrions abandonner nos droits à la terre. Nous croyons que nous pouvons utiliser nos droits pour participer au développement de ces terres aussi bien que toutes autres personnes.

Nous nous croyons capables d'utiliser ces terres pour fins de développement.

En conclusion, nous croyons que nous devrions commencer à administrer nos propres affaires et, par le fait même, les personnes qui administrent présentement pourraient devenir nos conseillers. La participation amène l'activité. Nous deviendrons actifs et, par cette activité, nous ne dépendrons plus des autres.

● Texte intégral d'une déclaration de M. Andrew T. Delisle, président de l'Association des Indiens du Québec, émise le 22 février dernier, à Québec.
Les sous-titres sont du Devoir.

GRANDE VENTE AVANT-SAISON POUR JEUNES FEMMES ET DEMOISELLES DEUX COLLECTIONS PRINTEMPS-ÉTÉ '74

Comprenant 44 styles dans un choix complet de couleurs et grandeur. Tricots de luxe importés au prix du gros.

2 pièces, fin linéage cardigan, manches courtes, bouton avant et jupe avec élastique à la taille, garniture au collet et manches. Rég. \$39. Vente \$18.

2 pièces, fin tricot de soie, jacquette courte, fermeture à l'avant et pantalon lavable avec élastique à la taille. Rég. \$45. Vente \$22.

Ensemble pantalon en tricot bouclé corsage jusqu'aux hanches à texture rose, bleu marin, pantalon teinte unie. Choix de couleurs. Rég. \$49. Vente \$24.

Ensemble pantalon en jersey de soie. Veste longue à texture, pantalon uni. Parfait 2 pièces couleur rouge, cerise, beige, etc. Rég. \$49. Vente \$24.

Petit corsage court sans dos, en bouclé et pantalon uni avec élastique à la taille. Bleu, jaune et marine. Rég. \$45. Vente \$22.

2 pièces corsage et jupe en jersey double fil, encolure bijoux, manches courtes et jupes à panneaux circulaires. Rég. \$39. Vente \$18.

Ensemble veste boutonnée à l'avant et jupe légèrement évasée. Sur fond brun léger quadrillé blanc. Aussi beige, brun, marin et blanc. Rég. \$45. Vente \$22.

Robe chemisier, boutonnée à l'avant, manches courtes piquées, collet élégant à pointes arrondies, ceinture à la taille. Beige, cerise etc. Rég. \$45. Vente \$22.

Robe double fil ligne "A" avec superbes manches longues bouffantes, élastique aux poignets. Couleurs beige, rose, jaune et blanc. Rég. \$39. Vente \$18.

Robe chemisier 4 boutons avant, corsage haut uni et jupe à rayures horizontales et manches courtes. Très élégant, choix de couleurs. Rég. \$39. Vente \$18.

Aussi en vente 32 robes ORIGINAL BIBAN, 28 robes GIAN DOLL, 66 robes LADY ANN et 112 tricots POURELLE, exclusivités importées par nous.

CRÉATION DE MODE **ECUSSON Inc.**

6970 rue ST-DENIS — (près de monter au 1er étage) près rue BÉLANGER — près théâtre CHÂTEAU - Métro Jean-Talon

Tél.: 270-1182

LA FORMULE DE L'ANNÉE

VOYAGES en MINI-GROUPE

par section d'âge — 6 personnes par groupe

20 CIRCUITS EN EUROPE de \$749.

22 ou 30 JOURS — 3 à 5 PAYS à \$983.

Comprenant:

— Une luxueuse voiture familiale Citroën

— Un animateur-conducteur expérimenté

— Transport aérien en vols réguliers

— Hôtels et petits déjeuners

PROGRAMME SPÉCIAL JEUNES

12 à 14 ans — 15 à 17 ans de \$394.

EUROPE-AMÉRIQUE à \$995.

TOUS CIRCUITS SUR COMMANDE pour groupe de 4 à 6 personnes tout selon vos goûts et vos moyens

VOYAGES CANEURAM

Tél.: 523-3125

774 est, boul. St-Joseph

près métro Laurier MONTREAL

Demandez nos catalogues

Ouvert tous les jours jusqu'à 5h. p.m. et tous les soirs sur rendez-vous.

lettres au DEVOIR

A propos du salaire minimum

Dans sa lettre "Foetus et petits salariés", parue dans LE DEVOIR du 5 mars, le Père Jacques Couture regrette l'attitude de l'Archevêché de Montréal face à la demande du Grip. Il le fait en semblant oublier des aspects importants de la position de Monseigneur Jean-Marie Lafontaine:

1) Le bien-fondé d'une démarche pour les petits salariés est reconnu. Dans sa lettre au Père Couture en date du 13 février, Monseigneur Lafontaine affirme: "... La hausse considérable du coût de la vie crée une situation intolérable aux familles assujetties à la loi du salaire minimum. Cette situation doit provoquer l'engagement des chrétiens et des hommes de bonne volonté."

2) A la demande de Monseigneur Grégoire, Monseigneur Bernard Hubert pour s'assurer que le comité épiscopal des Affaires sociales se préoccupait de cette question. Après en avoir reçu l'assurance, il en a informé le Père Couture.

3) De fait, le comité épiscopal s'est réuni le 22 février. Après quoi, le président du comité, Monseigneur Bernard Hubert, écri-

voit au Père Couture: "A sa dernière réunion, le comité épiscopal des Affaires sociales a pris connaissance d'une demande du Grip de Saint-Henri à l'effet de signer une pétition pour hausser le salaire minimum et l'indexer au coût de la vie. Cette demande de collaboration a été pour nous l'occasion d'un fructueux échange et a permis au comité de hâter une action déjà en cours en ce sens."

"Nous sommes pleinement d'accord avec vous pour affirmer que l'application de la loi du salaire minimum pose souvent de sérieuses difficultés. Nous sommes heureux de constater qu'un groupe comme le vôtre s'en préoccupe."

"Mais en étudiant cette question, nous sommes venus à la conclusion qu'il faut dépasser le point précis de la hausse du salaire minimum. Il y a, en effet, certaines catégories de personnes qui ne sont pas encore protégées par cette loi, comme entr'autres, les aides familiales, les travailleurs agricoles. De plus, on ne peut ignorer certaines déficiences dans la loi qu'il faut critiquer. Notre comité entend poursuivre son étude sur ce sujet et faire des représentations en temps et lieu."

"Compte tenu de l'étude que nous poursuivons sur la loi du salaire minimum et aussi des incidences du projet qui nous est soumis sur les structures politiques actuelles du Québec, il ne nous paraît pas opportun de signer la pétition du Grip."

"Notre comité est toujours ouvert au dialogue et prêt à collaborer avec tous ceux qui travaillent à la promotion de la justice sociale dans notre milieu."

André LAMOUREUX, directeur, Service de presse, archevêché de Montréal, Montréal, le 5 mars 1974

Le vrai test de la "désitalianisation"

M. Joseph Gariépy

Dans votre billet adressé au Devoir, il y aura bientôt une quinzaine de jours, vous apportez comme preuve de la "désitalianisation" des grandes congrégations romaines le fait que seulement 2 cardinaux italiens sont présentement à la tête de deux d'entre elles. Votre argument m'apparaît faible parce qu'incomplet. Pourquoi ne compléteriez-vous pas votre argumentation en fournissant le nombre total d'Italiens/évêques, prêtres, religieux (ses) et laïcs affectés respectivement à chacune de ces congrégations par rapport aux nombre de personnes d'autres nationalités affectées à ces mêmes institutions vaticanes? Sauf erreur de comparaison, votre conclusion n'est pas plus juste que celle qui prétendrait que le Parlement fédéral canadien n'est pas de mentalité anglo-saxonne parce que 6 ou 7 de ses membres sont canadiens-français. En passant, permettez-moi une digression: ce sur quoi Vatican II a voulu insister, ainsi que les synodes subséquents, c'est sur la décentralisation. Comment Rome pourrait-elle régler par exemple le cas urgent des grevistes du Pavillon St-Dominique de Québec? Avec lenteur et absence de couleur locale.

Maurice AUDET, Traducteur de profession, Québec, le 15 février 1974.

SARAGUAY-la-FORÊT
(près Cartierville)
SITE
RÉSIDENTIEL / EXCLUSIF
NOUS CONSTRUISONS SUR COMMANDE
CHOIX CHOIX BOISÉS
La résidence de votre A l'endroit de votre Magnifiques terrains (Prêts à construire)
IDÉAL PROFESSIONNELS 737-2608

Ottawa? Le Château Laurier

877-4032
Télex: 05-25505
Pour une confirmation instantanée au meilleur hôtel d'Ottawa.

hôtels CN

HMH Éditions Hurtubise - HMH, 380 ouest, rue Craig, Montréal 126, 849-6381

Québec 1960 - 1980
La crise du développement

Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation

Recueil de textes choisis et présentés par Gabriel Gagnon et Luc Martin

Avec le début des années '60, la société québécoise s'est donnée des élan de développement. Parce qu'ils mobilisaient peu, plusieurs de ces efforts ont eu le souffle court, d'autres se sont éteints. Aujourd'hui le Québec a l'air d'attendre, il est sur la pointe des pieds. Son développement est vacillant, inégal.

Collection "L'homme dans la société", sous la direction de Guy Rocher et Pierre W. Bélanger — 500 pages — \$9.95

HMH Éditions Hurtubise - HMH, Ltée 380 ouest, rue Craig, Montréal 126, 849-6381

Des livres fascinants
Des énigmes troublantes

Lumières de l'ALCHIMIE
par Arnold Waldstein

Vie et mystères des ROSE + CROIX
par Jean-Claude Frère

L'énigme des GITANS
par Jean-Claude Frère

Le berceau des CATHÉDRALES
par Maurice Guinguand et Beatrice Lanne

Collection "Pensées et sociétés secrètes" Chaque volume — \$8.95

Les magasins Cooprix: le malaise éclate au grand jour

par René Rowan

La scission est maintenant évidente au niveau de l'ensemble des coopératives de consommation et d'affrontement ne fait que débiter entre les six Cooprix en association de la région de Québec et les deux Cooprix intégrés de Montréal.

Un document intitulé "Les Cooprix, des Steinberg coopératifs?" publié dans Le Soleil de fin de semaine dernière faisait éclater le malaise au grand jour.

D'un côté, il y a les tenants du profit, de l'autre les tenants du service aux consommateurs assorti d'une rentabilité parce qu'il ne faut pas être des rêveurs, nous dit un membre cadre de la région de Montréal.

Au nom du chiffre d'affaires, des coûts prohibitifs qu'entraîne "la protection du consommateur", les gérants des Cooprix en association réunie à Québec le 26 février dernier ont reconnu par voie de résolution que "le rôle du gérant d'un Cooprix est principalement d'ordre économique." Il est clair que la dimension sociale de leur rôle est mise de côté.

Reunis à leur tour à Montréal, mardi soir, à la suite du document paru

dans Le Soleil, gérants et cadres des Cooprix de la rue Legendre et du boul. Saint-Joseph ont définis leur rôle dans une optique tout autre.

"Gérants et cadres doivent avoir deux types de motivation, déclare M. Jacques Banville, président du syndicat des cadres formé il y a environ 10 mois: un souci de rentabilité de leur unité ou département pour ce qui est de l'économie, mais ils ne doivent jamais non plus perdre de vue une plus grande efficacité pour diminuer le plus possible les frais dans le but de faire réaliser des économies aux consommateurs-membres; en d'autres mots, une efficacité dirigée vers le consommateur et non une efficacité pour l'efficacité."

Cet engagement accepté, gérants et cadres de Montréal se sont interrogés sur leur responsabilité sociale vis-à-vis leurs membres: "Cela nous oblige à être critiques face à l'ensemble de notre système de mise en marché, poursuit M. Banville qui reconnaît que le système, actuellement, est très proche de la mise en marché capitaliste. Nous devons nous engager dans une voie

d'efficacité dirigée vers le consommateur."

Le groupe qui représente une vingtaine de gérants et de cadres ne conçoit pas son action sans celle de l'Institut de protection du consommateur (IPIC). "Nous désirons à l'avenir collaborer encore plus que jamais avec l'IPIC qui est un outil indispensable de libéralisation et d'éducation des consommateurs-membres. Nous avons le devoir, en collaboration avec l'IPIC d'informer le consommateur sur les manipulations dont il est l'objet pour l'amener ensuite à faire des choix fondamentaux."

Les gérants des Cooprix en association (la plupart du temps d'anciens magasins coop qui se sont transformés en s'agrandissant en cooprix) ont voté, quant à eux, en "faveur de l'adhésion volontaire au financement des "centres d'information" de l'IPIC sur le plan local due à des nécessités budgétaires."

Dans son contrat d'association avec la Fédération des magasins Coop, chaque Cooprix s'engage à déboursier \$10,000 pour la mise sur pied d'un centre de l'IPIC. En pratique, la résolution des

gérants des Cooprix de Québec équivaut à un moyen détourné de se débarrasser de l'IPIC qu'ils ne veulent plus subventionner parce que ça les dérange du point de vue de leurs ventes et du commerce.

Dans une autre résolution, gérants et cadres de Québec recommandent "l'établissement de deux catégories de sociétaires au Cooprix: les consommateurs associés — part d'admissibilité de \$1 — statut de membre auxiliaire — participation d'usager; les membres associés — part d'admissibilité de \$50 ou \$100 — statut de membre — participation de militant (ou de contrôleur)".

Actuellement, les membres des magasins Cooprix intégrés ont des délégués élus qui ont droit de parole et d'action à l'Assemblée générale de la Fédération des magasins coop.

Le conseil d'administration de la Fédération des magasins Coop créait, le 27 novembre dernier, un comité pour étudier toutes les questions de structure de la Fédération.

Rejoint par téléphone hier, M. Paul

Cliche, délégué de Cooprix-Montréal, membre du conseil d'administration de la Fédération des magasins coop et membre du comité d'étude des structures déclare que c'était justement un des mandats du comité que d'étudier le concept et la vocation des Cooprix.

"Passant à côté de ce comité, M. Jacques Towner, directeur général de la Fédération, et les gérants des Cooprix associés ont pris sur eux de faire ce travail à notre place. Ça équivaut à faire deux catégories de membres: les membres à part entière, avec droit de parole et d'action, mais qui doivent acheter ce droit à raison de \$50 ou \$100; et les autres, le monde ordinaire qui ne peut se permettre de déboursier plus de \$1,00, ce qui ne leur donne aucun pouvoir de décision. Celui-ci, une fois de plus, continuera à demeurer entre les mains de la petite bourgeoisie locale. D'autre part, en laissant tomber les "centres d'information", c'est l'existence même de l'IPIC qui est en jeu. Rappelons que l'IPIC est une des principales raisons de la création des Cooprix en vue de la

protection du consommateur. Ces gens-là veulent, sous le couvert de la coopérative, faire des mini-Steinberg déguisés, mais aussi beaucoup moins efficaces."

Un autre des 15 délégués des Cooprix-Montréal, Louise Arel, est d'avis que les dirigeants de la Fédération des magasins Coop considère celle-ci comme une entreprise canadienne-française de distribution de gros au même titre que Provigo ou Richelieu-Select. "Sous le couvert de la formule coopérative, dit-elle, leur objectif demeure la maximisation des profits de l'entreprise qu'elle contrôle. Il ne faut donc pas se surprendre qu'elle veuille voir adopter dans les Cooprix des méthodes de commercialisation, de mise en marché et de conditionnement similaires aux chaînes alimentaires. Des réformes s'imposent au sein même de la Fédération de façon à faire prédominer les intérêts des consommateurs québécois. Actuellement, ce sont plutôt les intérêts des technocrates de la Fédération et les gérants de certains magasins qui dominent."

suites de la première page

LES LOCOMOTIVES

ciété fédérale pour l'expansion des exportations.

Signalons que la note diplomatique canadienne est assez directe, sinon "vive", si bien qu'il s'agit bien davantage d'une protestation plutôt que de simple "représentation", comme s'était contenté de la qualifier jusqu'ici le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

En particulier, la note est ainsi rédigée qu'elle ne puisse être interprétée comme une reconnaissance même implicite du principe de l'application extraterritoriale des lois américaines; et un passage-clé réitère même officiellement la position, maintes fois exposée par Ottawa, que les lois et règlements commerciaux et financiers des Etats-Unis ne devraient pas s'appliquer au Canada.

"Le gouvernement canadien maintient que les règlements des Etats-Unis sur le contrôle des actifs cubains ne devraient pas s'appliquer au Canada par voie de la relation compagnie-mère et filiale ni de toute autre façon", lit-on dans le document publié hier par M. Sharp, lequel document poursuit: "A cet égard, le gouvernement canadien désire exprimer son intérêt que ces Règlements ne puissent nuire à la vente projetée par MLW Industries à Cuba."

Ce sont ces règlements, adoptés il y a une quinzaine d'années par Washington pour mettre en place le blocus commercial décrété contre Cuba, qui rendent les deux directeurs américains de la MLW Industries, MM. O'Connell et Signorelli, passibles de peines et d'amendes, si cette entreprise canadienne — propriété à 52 p.c. de la Studebaker-Worthington amé-

ricaine — exécute le contrat de vente de locomotives qu'elle a négocié avec Cuba. Studebaker-Worthington a donc demandé au State Department une dispense pour sa filiale canadienne, mais sa requête s'empoussiérait sur le bureau du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, qui est présentement à l'étranger.

La note de protestation canadienne prend bien garde de ne pas demander à Washington d'accorder cette dispense, ce qui aurait pu être interprété comme une acceptation tacite de la légitimité de l'extension extraterritoriale des règlements américains; elle exhorte plutôt le gouvernement américain à supprimer "toutes contraintes" qui pourraient peser sur la MLW Industries.

Le gouvernement Trudeau rappelle d'ailleurs très explicitement à l'Administration américaine qu'elle s'est engagée à maintes reprises, par le passé, de faciliter la résolution des problèmes de cette nature, en parlant même des "assurances données" alors aux autorités canadiennes. Ce passage de la note canadienne fait allusion à plusieurs cas précis.

C'est ainsi qu'en 1967, lorsque la société canadienne Hayes-Dana, affiliée à un groupe américain, a voulu vendre de l'équipement agricole à Cuba, elle a pu obtenir en douce une dispense du State Department, à la suite d'un échange de lettres entre le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, M. Robert Winters, et le secrétaire américain au Trésor, M. Fowler avant alors assuré le Canada que les Etats-Unis seraient aussi accommodants qu'il le pourrait pour résoudre à l'amiable les conflits que ne manqueraient pas d'engendrer de temps à autre les divergences entre la politique et la législation commerciales des deux pays.

L'année précédente, soit en 1966, le communiqué publié à l'issue de la réunion conjointe du cabinet canadien et du cabinet américain faisait état d'un engagement de même nature de la part de Washington. "Les participants américains, peut-on lire dans ce communiqué, réaffirment leur disposition à tenir promptement des consultations au sujet de toute transaction de quelque importance pour le Canada qui est compromise par les règlements des Etats-Unis sur le contrôle des Actifs Cubains."

Signalons aussi que ce problème avait été évoqué en 1953 par le premier ministre Diefenbaker, lors d'une rencontre



la mode

La maison Holt Renfrew a présenté hier sa collection printemps de modèles inédits de haute-couture de Paris et de Rome, ainsi qu'une sélection exclusive d'importations européennes haute-boutique, lors d'un déjeuner-moede au Ritz Carlton. Les collections printemps représentent Marc Bohan pour Christian Dior, Yves Saint-Laurent, Emanuel Ungaro, Angelo Tarlazzi pour Jean Patou, Ognibene-Zendman, André Laug, Renato Balestra et, nouveau venu de la saison chez Holt Renfrew, SanLorenzo. De

gauche à droite: mariage de deux imprimés à fleurs en soies coordonnées dans une robe à manches longues et une jaquette nouée dont l'ampleur est retenue par des fronces aux épaules; tailleurs coordonnés bleu marine, blanc et rouge en lainages rayés et chevrons, les jaquettes en tricot se portant avec des jupes plates; cardigan et tricot blanc, détaillé de lainage blanc double face et accompagné d'une jupe blanche et d'une blouse en soie beige.

Deux sexologues cherchent un lien entre sexualité, marginalité et politique

par Clément Trudel

Marginalité, sexualité et politique. Il s'agit, ni du "Livre Noir" de Durrell ni des "Armées de la Nuit", de N. Mailer, mais plutôt d'un mémoire de thèse consécutive à un sondage auprès de 1,000 étudiants de l'U. de M. et de l'UQAM.

Les auteurs? André Dupras et Réjean Tremblay. L'essentiel de leur propos, comme l'on dit en milieu académique, était de vérifier si des liens peuvent être établis entre le degré de marginalité sexuelle d'un étudiant d'université et son degré de marginalité politique, le cas échéant. Non pas dans l'absolu mais bien par rapport à ses pairs.

La piste est nouvelle, du moins chez les francophones au Québec. Et les trouvailles pas toujours surprenantes. Dupras et Tremblay précédaient hier "Mainmise" dans une succession d'ateliers préparés pour les "études canadiennes-françaises" de McGill.

Trop simpliste serait l'hypothèse d'une marginalisation sexo-politique en raison du rejet de valeurs familiales, ou d'un conflit de générations, trouvent Dupras et Tremblay. Le questionnaire inventoriait plusieurs gestes jugés par la morale traditionnelle comme "déviant" dans la vie sexuelle comme dans la vie politique. L'étudiant était appelé à se prononcer sur ses attitudes, qui ne concordent pas toujours avec son comportement. De même l'acceptation théorique de gestes politiques "déviant" n'entraîne pas nécessairement que cet étudiant pose des gestes qui le couperaient de certaines valeurs acceptées par l'ensemble.

Bien qu'ils ne se soient pas placés dans une optique de "contre-culture", les sexologues de l'UQAM ont tout de même identifié des fermentes de cette contre-culture, l'activiste étudiant étant plus susceptible que d'autres de se comporter en marginal, voire de s'opposer aux "bourgeois" et à leurs valeurs sexuelles acceptées. Mais les marxistes orthodoxes jugeraient tout aussi "bourgeois" l'objet d'une telle recherche... malgré la popularité que connaissent les écrits d'un William Reich.

Les sexologues ont donc trouvé que chez l'étudiant universitaire francophone (montréalais): 1) une modification des valeurs familiales aurait une influence directe sur la marginalité politique; 2) les facteurs familiaux influencent à la fois la vie sexuelle et la vie politique de cet étudiant, mais la corrélation n'est pas nécessairement complète.

Certaines variantes ont été exclues du questionnaire, de sorte que l'on n'est pas fondé à attribuer une valeur trop probante à ces données. Interviennent encore: le "carriérisme" — on s'oriente plutôt vers la profession choisie et ce but conditionne et la vie sexuelle et le

comportement en politique et plusieurs autres composantes.

Avant '50, explique Dupras, trois pôles bien identifiables constituaient des normes contre lesquelles on ne s'insurgeait pas sans passer pour un détraqué: famille, pairs et institutions. Depuis, les pôles d'autorité se sont multipliés (phénomène des "mass media", par exemple) et il est probable que beaucoup se retrouvent en situation de choix et peuvent défier l'ensemble des autorités.

Si par exemple 3% des étudiants disent accepter "fortement" l'inceste, la moitié seulement de ces répondants ont effectivement vécu cette expérience, suivant la recherche de Dupras et Tremblay.

De même, la proportion des "déviant" (sexuels) diminue si on mentionne des actes posés alors qu'il n'y a pas de relation d'amour entre partenaires.

Les activités de "contestation" politique retenues pour les fins du questionnaire sont: militantisme politique; lecture de journaux radicaux; participation à un "teach-in"; animation politique; participation à une manifestation et distribution d'écrits radicaux.

De l'échantillonnage, il ressort que 97% de ces étudiants francophones fréquentaient les trois premières années du cycle universitaire. Et que "plus l'activité est engageante", moins de jeunes tendaient à être d'accord. En amour comme en politique.

Le contraste peut être notoire avec

Ottawa proteste auprès de Washington

OTTAWA (Le Devoir) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a adressé une note de protestation rédigée en termes très vifs, au département d'Etat américain, relative à l'affaire des locomotives que la Worthington de Montréal, filiale canadienne d'une entreprise américaine, envisage de vendre au gouvernement de La Havane. Datée du 13 février dernier, cette note a été remise par l'ambassadeur du Canada à Washington, M. Marcel Cadieux.

Le texte de cette note, que l'on lira ci-dessous, a été remis hier après-midi à la presse, à Ottawa.

"L'ambassade canadienne présente ses compliments au département d'Etat et à l'honneur d'attirer l'attention de celui-ci sur une question urgente concernant l'application des Règlements sur le Contrôle des Actifs Cubains des Etats-Unis.

"Les autorités des Etats-Unis se souviennent qu'à plusieurs occasions, des discussions ont eu lieu entre nos deux gouvernements au sujet de l'application de lois des Etats-Unis lorsque celles-ci ont affecté les intérêts des exportateurs canadiens dans de tiers marchés. A cet égard, le gouvernement canadien a été informé que Studebaker-Worthington, une compagnie américaine, a demandé de faire exempter des provisions des sections 515.541 (E) des Règlements des Etats-Unis sur le Contrôle des Actifs Cubains les citoyens des Etats-Unis qui constituent une minorité du Conseil de Direction de MLW Industries, une compagnie publique canadienne.

"MLW Industries est à la dernière phase de négociations avec le gouvernement cubain pour la vente de nouvelles locomotives fabriquées au Canada et le reconditionnement au Canada d'autres locomotives appartenant déjà au gouver-

nement cubain. La vente proposée est d'une importance substantielle pour la compagnie canadienne et créera une province qui souffre de longue date d'un taux de chômage élevé, une quantité significative d'activité manufacturière intensive en main-d'oeuvre. Reconnaissant les bénéfices économiques qui pourraient résulter de cette vente, le gouvernement du Canada a assisté MLW Industries dans la négociation du contrat, et le financement de la vente proposée est en voie d'être organisé par une agence du gouvernement canadien.

"Le gouvernement canadien maintient que les Règlements des Etats-Unis sur le Contrôle des Actifs Cubains ne devraient pas s'appliquer au Canada par voie de la relation compagnie-mère et filiale ni de toute autre façon. A cet égard, le gouvernement canadien désire exprimer son intérêt que ces Règlements ne puissent nuire à la vente projetée par MLW Industries à Cuba.

"Les autorités américaines se souviennent des assurances données au gouvernement du Canada lorsque ce problème a été discuté antérieurement entre les deux gouvernements, du désir du gouvernement des Etats-Unis d'être aussi coopératif que possible à l'égard de tels cas afin d'éviter un conflit de juridiction entre les lois et politiques des deux pays.

"Le gouvernement canadien désire souligner l'importance de cette question et exhorte le gouvernement des Etats-Unis à supprimer de toute urgence toutes contraintes contre les membres du Conseil d'administration ou les cadres de MLW Industries qui sont aussi des citoyens des Etats-Unis, contraintes qui pourraient entraver la vente envisagée par la compagnie canadienne.

"L'ambassade canadienne profite de cette occasion pour renouveler au Département d'Etat les assurances de sa plus haute considération."

Arthur Andrew, sous-secrétaire d'Etat adjoint

OTTAWA (Le Devoir) — Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce la nomination de M. Arthur Andrew au poste de sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. Il remplace M. Ralph Collins qui a récemment été nommé directeur des négociations aériennes au ministère des Affaires extérieures.

Avant cette nomination, M. Andrew était directeur général du Bureau des Affaires de l'Asie et du Pacifique depuis 1970. Apparavant, quand il était ambassadeur du Canada en Suède, il a représenté le Canada dans les négociations qui ont abouti à l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine.

M. Andrew est né à Pictou (Nouvelle-Ecosse) en 1915. Il a fait ses études universitaires à l'Université Dalhousie.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BENOIT Aldina. A Outremont, le 6 mars 1974 à l'âge de 93 ans, est décédée, Mme veuve Antonio Benoit, née Aldina Pelletier. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marielle (Mme Gerald Boisvert) Madeleine (Mme Pierre Bégin), Claire (Mme Francis Bastien), Raymond (époux de Pierrette Tetreault), Paul (époux de Andrée Boulet), Maurice (époux de Jacqueline Bélie), Dr. Guy Benoit (époux de Pauline Rivard) ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 9 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. No 3254 rue Bellechasse à 11 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 1:00 heure. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORCIER Marie à Montréal, le 6 mars 1974 à l'âge de 79 ans, est décédée, Mme veuve Donat Forcier, née Marie Desmarais. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Irène (Mme Rolland Roy), Pierre-Albert (époux de Marguerite Boileau), Rose (Mme Bernard Leblanc), Marcel (époux de Louise Maheux) ainsi que ses soeurs et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire Inc. No 3254 rue Bellechasse à 11 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Eugène où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAGE Florina A Ville LaSalle, le 5 mars 1974, à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme Sylvio Page, née Florina Lemyre, autrofois de St-Isidore de Laprairie. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, 9 enfants: Joseph L. (époux de Cécile Veil), Antonio (époux de Gertrude Poupart), Lucien (époux de Marie-Thérèse Neault), Victor (époux d'Estelle Pinson-Edouard (époux de Simone Bellefleur), Mlle Réal Vanier (Adrienne) Mme Gilles Melvier (Cécile), Pierre (époux de Irène Barbeau) et Thérèse, ainsi que 38 petits-enfants et 21 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Raoul Bourgeois Inc. No 1750 rue Notre-Dame. Lachine pour se rendre à l'église de St-Isidore de Laprairie où le service sera célébré à 3:00 p.m. heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture.

DECES

Michel A. Coriary

La Communauté Orientale Melkite de St-Sauveur à Montréal a le profond regret d'annoncer le décès de Michel A. Coriary, survenu à Sao Paulo, Brésil, le 2 mars 1974, à l'âge de 68 ans. Cette mort met en deuil sa veuve Mme Marie Coriary, ses enfants: Mgr Georges Coriary, Vicaire Apostolique de la Communauté Melkite au Canada et Recteur de la paroisse St-Sauveur, Mme Rose Bitar, Mme Laure Atta, Mme Bernadette Nassis, M. François Coriary, Mlle Thérèse Coriary. Une messe de requiem pour le repos de son âme sera célébrée le samedi 9 mars 1974 à 11 heures a.m. en l'église St-Sauveur, 1010 St-Denis, Montréal. Les condoléances seront reçues au presbytère, 329 Viger, la journée du samedi. Cet avis tient lieu de faire-part. Ni fleurs, ni couronne. P.P.L.

aux 4 coins

Les Hearst sont sans nouvelles

HILLSBOROUGH (AP) — Malgré une troisième distribution de vivres à 30,000 nécessaires, les parents de Patricia Hearst, la jeune héritière enlevée il y a maintenant 21 jours par l'Armée sioniste de libération, attendent toujours de ses nouvelles. Le gouverneur de la Californie, M. Ronald Reagan, a demandé à la population de prier pour qu'elle soit rendue saine et sauve dans les plus brefs délais.

"Harry" donne de ses nouvelles

LONDRES (AFP) — Le mystérieux "Harry" qui affirme être l'auteur du vol de la célèbre toile de Vermeer "La joueuse de guitare", dérobée il y a onze jours dans un musée de la banlieue de Londres, vient de donner, dans une nouvelle lettre, certaines indications qui tendraient à prouver qu'il est bien en possession du tableau. "Cette lettre contient des éléments importants", a indiqué un des experts du musée à qui elle avait été soumise. Il a demandé que cette lettre ne soit pas rendue publique, dans l'intérêt de l'enquête. Scotland Yard, pour sa part, examine avec la plus grande attention des indications fournies par le mystérieux "Harry". Lors de ses contacts précédents, "Harry" avait déclaré qu'il rendrait le tableau si 500,000 livres de nourriture étaient envoyées à la population de l'île de Grenade, et si de la paraffine pour le chauffage était distribuée gratuitement aux personnes âgées de la banlieue nord de Londres. En attendant, les milieux compétents craignent de plus en plus une dégradation irréparable du tableau, qui nécessite des conditions de protection spéciales.

L'URSS lance deux satellites

MOSCOU (AFP) — Un satellite artificiel météorologique Meteor et un satellite artificiel de la série Cosmos, le Cosmos 634, ont été lancés, mardi, en Union soviétique. Tous les appareils placés à bord des deux engins fonctionnent normalement, précise l'agence soviétique. Le satellite précédent de la série Cosmos avait été lancé le 27 février dernier.

Forte baisse des ventes de voitures italiennes de luxe

MODÈNE (AFP) — Les ventes des "Ferrari", "Maserati", "Lamborghini" et "De Tomaso", qui avaient diminué de 65 pour cent en décembre 1973 et en janvier 1974, ont encore baissé de 70 pour cent en février dernier, indique une note de l'Association des industriels de Modène, région dans laquelle ces voitures sont fabriquées. Des centaines de voitures invendues s'accumulent dans les dépôts des fabricants depuis l'éclatement de la crise du pétrole et l'adoption de mesures d'austérité. Il s'agit, en grande partie, de voitures

roulant à plus de 300 km/h (la vitesse est limitée, depuis le 2 décembre, à 100 km/h sur les routes et à 120 sur les autoroutes). Les prix de ces voitures varient de 7 millions de francs (54.000 F) pour la "Pantera" "De Tomaso", à 14 millions (108.000 F) pour la "Lamborghini" "Espada", et 20 millions (154.000 F) pour la "Ferrari" berline "Boxer". Parmi ces fabriques de voitures de haute qualité frappées par les conséquences de la crise énergétique, seule la "De Tomaso" a encore un marché ouvert, à cause de ses prix plus bas et de l'exportation aux États-Unis de ses voitures équipées de moteurs "Ford".

Grippé, le pape souffre d'arthrose

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Paul VI, qui a une grippe depuis deux jours, souffre également d'une attaque d'arthrose, vieille d'une dizaine de jours, ont précisé hier en début d'après-midi des sources vaticanes. Le pape est atteint d'arthrose chronique. Les pèlerins réunis pour les audiences générales avaient d'ailleurs déjà remarqué ces derniers temps les difficultés que le pape avait pour marcher. De même source on confirme toutefois que l'état du Souverain Pontife n'inspire aucune inquiétude. En l'absence du pape, indique-t-on d'autre part, c'est le cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat, qui est chargé des Affaires courantes. Paul VI, qui est âgé de 76 ans, n'a pas participé depuis deux jours aux exercices spirituels prêchés cette semaine au Vatican par Mgr Eduardo Pironi, président du "Celem" (Conseil épiscopal latino-américain). Le dernier remède de Paul VI remontait à la fin de 1972, à la suite de sa visite, dans la nuit de Noël, aux travailleurs d'un chantier ferroviaire à Saint-Oreste.

Gatch est abandonné à son sort

WASHINGTON (AFP) — Les recherches actives entreprises pour retrouver Thomas Gatch disparu alors qu'il tentait une traversée de l'océan Atlantique en ballon vont être abandonnées à annoncé, hier matin, le ministre de la Défense américain, à Washington. Une dernière tentative a été menée hier par un avion de la marine américaine basé à la base de Lajes aux Açores, a précisé un porte-parole du Pentagone. C'est en effet dans cette zone que le contact a été perdu avec Thomas Gatch. Consigne à ce pendant été donnée aux bateaux et avions sillonnant cette région d'être attentifs. Une récompense de \$100,000 à d'autre part est promise à toute personne qui fournirait une indication susceptible de retrouver Thomas Gatch sain et sauf.

Lorsque VOTRE DENTIER menace de lâcher

Vous craignez que votre dentier ne vous "lâche" au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH™ le tiendra plus solidement et plus longtemps. Évitez la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, employez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

MONTROSE LE MEILLEUR DES DISQUES

ESCOMPTE EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSIILLON LE DISQUE

- 56960 - BEETHOVEN - Symphony No 6 "Pastorale" - Otto Klemperer
- 57810 - J.A. CHOPIN RECITAL - Gábor Máté, Gidon Siskin
- 58520 - GRIGI - Piano Concerto FALLA Góndola de Spain - Novos
- 58960 - SCHUBERT - Impromptus Op. 90 & Op. 142 - Heaber
- 510000 - BEETHOVEN - Symphony No 9 "Choral" - Horowitz
- 510220 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade - Perle
- 510410 - LISZT - Piano Concerto Nos 1 & 2 - Brendel, Piano
- 510700 - BEETHOVEN - Symphony No 3 "Eroica" - Horowitz
- 510770 - BACH - Italian Concerto, Toccata & Fugue, etc. - Slatyer, Harps
- 510810 - DVORAK - "New World" Symphony - Hollner
- 510970 - BEETHOVEN - Symphonies 7 & 8 - Romoortel
- 511010 - MOZART - Piano Concerto Nos 19 & 20 - Ingrid Haebler
- 511110 - MOZART - Clarinet Concerto & Quintet - Jas
- 511170 - BEETHOVEN - Violin Concerto, 2 Violin - Romanos
- 511440 - BACH - Toccata & Fugue, 4 Chorale Preludes, etc. - Kraft, Organ
- 511480 - VIVALDI - 4 Seasons - Biffoli, Accademici di Milano
- 511540 - BACH - Violin Concerto - Lichtenberg & Vorholz
- 511930 - BEETHOVEN - Piano Concerto No 3 "Empereur" - Gidon Siskin
- 511970 - CHOPIN - Waltzes - Ingrid Haebler

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$11.49
12" MICROSIILLON 7 99 L'ALBUM DE 3 DISQUES

- 5005 - SCHUBERT - Quartets, Vol. II - Endres Qt. (Some*)
- 5006 - SCHUBERT - Quartets, Vol. III & Quintets - Endres Qt. (Some*)
- 57 - BACH - Mass in B Minor - Grischkat
- 58 - BEETHOVEN - Cello & Piano Music - Schuster & Wuehrer
- 5009 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. I - Wuehrer*
- 5010 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. II - Wuehrer*
- 5011 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. III - Wuehrer*
- 516 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. I - Endres Qt.
- 517 - BEETHOVEN - Violin Sonatas, Vol. I - Rosand & Fliesser
- 518 - Beethoven - Violin Sonatas, Vol. II - Rosand & Fliesser
- 519 - BARTOK - String Quartets - Ramo Qt.
- 527 - BUSTEHLDE - Organ Music, Vol. I - Kraft
- 528 - BUSTEHLDE - Organ Music, Vol. II - Kraft
- 529 - BUSTEHLDE - Organ Music, Vol. III - Kraft
- 531 - VIVALDI - La Stravaganza - Reinhardt
- 538 - CORELLI - Concerti Grossi, Op. 5 - Eckstein
- 540 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. I - Loutenbacher
- 541 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. II - Loutenbacher
- 542 - BRAHMS & SCHUMANN - String Quartets - Kahon Qt.
- 543 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. II - Loewenguth Qt.
- 544 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. III - Loewenguth Qt.
- 545 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. IV & Piano Qt.
- 546 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. I - Pauk & Frankl
- 547 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. II - Pauk & Frankl
- 548 - MOZART - Chamber Music for Winds
- 549 - DVORAK - Chamber Music, Vol. I - Kahon Qt.
- 550 - DVORAK - Chamber Music, Vol. II - Kahon Qt.
- 551 - DVORAK - Chamber Music, Vol. III - Berkhme Qt. Sander
- 552 - DVORAK - Chamber Music, Vol. IV - Berkhme Qt. Sander
- 553 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. I - Mannheim Trio
- 554 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. II - Mannheim Trio
- 555 - HAYDN - String Quartets, Vol. I - Dekany Qt.
- 556 - HAYDN - String Quartets, Vol. II - Dekany Qt.
- 557 - HAYDN - String Quartets, Vol. III - Dekany Qt.
- 558 - HAYDN - String Quartets, Vol. IV - Dekany Qt.
- 559 - HAYDN - String Quartets, Vol. V - Dekany Qt.
- 560 - MOZART - Four Horns Piano Music (Some*)
- 567 - BACH - Brandenburg Concerto, Violin Concerto - Kehr
- 568 - MOZART - Piano Trios - Mannheim Trio
- 569 - SCHUBERT - Music for Violin & Piano
- 571 - DVORAK - Chamber Music, Vol. I - Dumka Trio
- 572 - Liszt/Haydn - Selections - Prynne
- 573 - LISZT - Sonatas for Clarinet - Naumey Qt.
- 574 - HAYDN - 12 notes for Clarinet, Vol. II - Kyriakou
- 575 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. III - Kyriakou
- 576 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. IV - Galling
- 577 - BEETHOVEN - Chamber Music, Vol. I - Rampp
- 578 - BRAHMS - Chamber Music for Winds
- 579 - BEETHOVEN - Quintets & Sextets - Endres, H. ungarion, So. etc.
- 580 - BEETHOVEN - Chamber Music for Winds - Stuttgart Wind Ensemble
- 581 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. I - European Qt.
- 582 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - European Qt. Trio Bell Art.
- 583 - TCHAIKOVSKY - Quartets & Sextets - Copenhagen Quartet
- 584 - Brahms - String Quartets & Sextets - Austrian Quartet
- 585 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - Trio Bell Art. et al.
- 590 - Schoenberg - 4 String Quartets - Kahon & Ramo Quartet
- 591 - SCHUMANN & BRAHMS - Piano Trios - Trio Bell Art. et al.
- 592 - BRAHMS - 3 Piano Quartets - Eastman Quartet
- 593 - HAYDN - String Quartets, Vol. VII - The Fine Arts Quartet
- 594 - HAYDN - String Quartets, Vol. VIII - The Fine Arts Quartet
- 595 - HAYDN - String Quartets, Vol. IX - The Fine Arts Quartet
- 596 - HAYDN - String Quartets, Vol. X - The Fine Arts Quartet
- 597 - BEETHOVEN - String Trios - Bell Art. Trio
- 598 - BEETHOVEN - String Trios - Bell Art. Trio
- 599 - BEETHOVEN - String Trios - Bell Art. Trio
- 600 - FAURE - Piano Quartets & Quintets - String Trio, Vol. I
- 601 - Schubert - Quartets, Magnificat, Christmas Trio, Vol. I
- 602 - SCHUBERT - The 3 Positions, Vol. I
- 603 - SCHUBERT - Sacred & Secular Works, Vol. III - Gregg Smith Singers
- 604 - MOZART - Early Symphonies, Vol. I - Kehr
- 605 - BACH - Handel - Suite Sonatas Maria Duchesse Hite - Kelly Jones Harpsichord, Johann Kicksa cello
- 606 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. I
- 607 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. II
- 608 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. III
- 609 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. IV
- 610 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. V
- 611 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. VI
- 612 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. VII
- 613 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. VIII
- 614 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. IX
- 615 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. X
- 616 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XI
- 617 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XII
- 618 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XIII
- 619 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XIV
- 620 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XV
- 621 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XVI
- 622 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XVII
- 623 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XVIII
- 624 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XIX
- 625 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XX
- 626 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXI
- 627 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXII
- 628 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXIII
- 629 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXIV
- 630 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXV
- 631 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXVI
- 632 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXVII
- 633 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXVIII
- 634 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXIX
- 635 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXX
- 636 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXI
- 637 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXII
- 638 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXIII
- 639 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXIV
- 640 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXV
- 641 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXVI
- 642 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXVII
- 643 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXVIII
- 644 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XXXIX
- 645 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XL
- 646 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLI
- 647 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLII
- 648 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLIII
- 649 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLIV
- 650 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLV
- 651 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLVI
- 652 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLVII
- 653 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLVIII
- 654 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. XLIX
- 655 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. L
- 656 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LI
- 657 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LII
- 658 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LIII
- 659 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LIV
- 660 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LV
- 661 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LVI
- 662 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LVII
- 663 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LVIII
- 664 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LIX
- 665 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LX
- 666 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXI
- 667 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXII
- 668 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXIII
- 669 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXIV
- 670 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXV
- 671 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXVI
- 672 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXVII
- 673 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXVIII
- 674 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXIX
- 675 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXX
- 676 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXI
- 677 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXII
- 678 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXIII
- 679 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXIV
- 680 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXV
- 681 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXVI
- 682 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXVII
- 683 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXVIII
- 684 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXIX
- 685 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXX
- 686 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXI
- 687 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXII
- 688 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXIII
- 689 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXIV
- 690 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXV
- 691 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXVI
- 692 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXVII
- 693 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXVIII
- 694 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXIX
- 695 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXX
- 696 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXXI
- 697 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXXII
- 698 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXXIII
- 699 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXXIV
- 700 - BACH - Regier - Complete Chamber Music Vol. LXXXXV

- 512.270 - BRAHMS - Symphony No. 4 - Schmidt-Isserstedt
- 512.330 - BACH - 2 and 3 Part Inventions - Galling, Harpsichord
- 512.510 - MOZART - "Jupiter" Symphony, HAYDN: "Surprise" Symphony
- 512.530 - BEETHOVEN - Pathétique, Appassionata, Moonlight - Klien
- 512.7440 - MOZART - Requiem - Badler - Conductor
- 512.910 - ST. SAEN - Symphony No. 3, Op. 78 - Anna Benzi
- 513.060 - BEETHOVEN - Piano Concerto Nos 2 & 3 - Wuehrer
- 513.070 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 1, Rondo - Wuehrer
- 513.100 MOZART - Sym. No. 40, SCHUBERT: "Unfinished" Sym.
- 513.120 - VIVALDI - Concerti for Bassoon, Flute Oboes, Clarinets
- 513.180 - RED ARMY ENSEMBLE - Song of Volga Boatmen, Trio
- 513.200 - STRAVINSKY - Rite of Spring - Horowitz
- 513.220 - THE COSSACKS OF THE VOIGA - Tripshoff
- 513.240 - DVORAK - Slavonic Dances Op. 46 & 72 (Selections) - Perle
- 513.300 - BRAHMS - Symphony No. 3 - Bohm
- 513.310 - BEETHOVEN - Symphony No. 4 - Krips
- 513.400 - TCHAIKOVSKY - Symphony No. 6 "Pathétique" - Hollner
- 513.410 - BACH - Piano Conc. No. 1
- 513.420 - MOZART - Piano Conc. No. 20 - Richter
- 513.430 - A SPANISH FIESTA - Carlos Montoya
- 513.450 - CARLOS MONTAÑA - Guitar Selections
- 514.010 - HANDEL - Water Music - Telemann Society
- 515.040 - THE COSSACKS - Russian Song - Horvath
- 515.070 - RED ARMY ENSEMBLE - Kolinka, Snow flakes, etc.
- 515.080 - LES INDIOS TABA-JARAS - Folk Songs of Latin America
- 516.150 - BEETHOVEN - Violin Concerto - David Oistrakh
- 516.300 - TCHAIKOVSKY/MENDELSSOHN - Violin Concerto
- 516.430 - BACH - Brandenburg Concerto - Gunter Kehr
- 516.440 - BACH - Brandenburg Concerto - Gunter Kehr
- 519.000 - ELVIRA MADIGAN - (Themes from Film) MOZART Piano Conc. in C.3 WVALDI Violin Vnc.

- 5119 - MOZART - Early Symphonies, Vol. II - Kehr
- 5120 - MOZART - Early Symphonies, Vol. III - Kehr
- 5121 - MOZART - Symphonies, Vol. IV - Kehr
- 5122 - MOZART - Symphonies, Vol. V - Kehr
- 5123 - PROKOFIEV - Symphonies & Overtures, Vol. I
- 5124 - PROKOFIEV - Symphonies, Vol. II
- 5200 - BACH - St. Matthew's Passion - Grossmann*
- 5201 - BACH - Christmas Oratorio - Grossmann*
- 5202 - BACH - St. John Passion - Grossmann*
- 5203 - HANDEL - St. Matthew's Passion, Vol. I - Brendel
- 5206 - GREGORIAN CHANTS - Schabert
- 5207 - AMBROSIAN CHANTS - Biello*
- 5208 - MENDELSSOHN - Elijah - Bader
- 5209 - HANDEL - Belshazzar - Billing
- 5210 - VIVALDI - La Fida Ninfa - Montersaso
- 5211 - MONTEVERDI - Return of Ulysses - Ewerhart
- 5212 - MONTEVERDI - Incoronazione di Poppea - Ewerhart (old SOFRR 5113)
- 5213 - CAVALLI - Ermenegildo - Oakland Curtis
- 5300 - THE EARLY STRING QUARTETS IN EUROPE
- 5301 - THE EARLY AMERICAN STRING QUARTETS - Kahon quartet
- 5302 - 19th CENTURY CONCERT & PARLOR MUSIC FOR BASS
- 5310 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - FRENCH Vol. I
- 5311 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - FRENCH Vol. II
- 5312 - A SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Vol. III FRANCE
- 5313 - SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Vol. IV FRANCE
- 5316 - SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Vol. I GERMANY
- 5317 - SURVEY OF THE WORLD'S GREATEST ORGAN MUSIC - Vol. II GERMANY
- 5400 - AMBROSIO - Piano Music - Kyriakou (& Klien) (Some*)
- 5401 - CHOPIN - Piano Music - Vol. I - Novos*
- 5402 - CHOPIN - Piano Music, Vol. II - Novos & Horowitz*
- 5406 - MOZART - Variations & Little Piano Pieces, Vol. I - Klien
- 5407 - MOZART - Variations & Little Piano Pieces, Vol. II - Klien
- 5408 - PROKOFIEV - Solo Piano Music, Vol. I - Sander
- 5409 - PROKOFIEV - Solo Piano Music, Vol. II - Sander
- 5410 - RAVEL - Keyboard Music, Vol. I - Galling
- 5411 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. I - Kyriakou
- 5412 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. II - Kyriakou
- 5413 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. III - Kyriakou & Klien
- 5416 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. I - Brendel
- 5417 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. II - Brendel
- 5418 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. III - Brendel
- 5419 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. IV - Brendel
- 5420 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. V - Brendel
- 5421 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. VI - Brendel
- 5422 - SATIE - Piano Music - Glazepoff
- 5423 - FAURE - Piano Music, Vol. I - Crochet
- 5424 - FAURE - Piano Music, Vol. II - Crochet
- 5425 - BARTOK - Piano Music, Vol. I - Sander
- 5426 - BARTOK - Piano Music, Vol. II - Sander
- 5427 - BARTOK - Piano Music, Vol. III - Sander
- 5428 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. I - Klien
- 5429 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. II - Klien
- 5430 - BRAHMS - Piano Music, Vol. I - Klien
- 5431 - BRAHMS - Piano Music, Vol. II - Klien
- 5432 - DEBUSSY - Piano Music, Vol. I - Frankl
- 5433 - DEBUSSY - Piano Music, Vol. II - Frankl
- 5434 - BACH - Keyboard Music, Vol. I - Galling
- 5435 - BACH - Keyboard Music, Vol. II - Galling
- 5436 - BACH - Keyboard Music, Vol. III - Galling
- 5437 - BACH - Keyboard Music, Vol. IV - Galling
- 5438 - BACH - Keyboard Music, Vol. V - Galling
- 5439 - BACH - Keyboard Music, Vol. VI - Galling
- 5441 - bach - Organ Music, Vol. I - Kraft
- 5442 - BACH - Organ Music, Vol. II - Kraft
- 5443 - BACH - Organ Music, Vol. III - Kraft
- 5444 - BACH - Organ Music, Vol. IV - Kraft
- 5445 - BACH - Organ Music, Vol. V - Kraft
- 5446 - BACH - Organ Music, Vol. VI - Kraft
- 5447 - TELEMANN - Fantasies - Joseph Payne, Harpsichord
- 5448 - COUPERIN - Music for Harpsichord - Curtis
- 5449 - NIELSEN - Piano Music (Complete) - Rasmussen
- 5451 - LISZT - Piano Music - Klien & Marcano
- 5452 - LISZT - 19 Hungarian Rhapsodies - Kestner*
- 5453 - LISZT - Piano Music, Vol. I - Panti*
- 5454 - LISZT - Piano Music, Vol. II - Panti*
- 5455 - TCHAIKOVSKY - Piano Music, Vol. I - Panti*
- 5456 - rachmaninov - Piano Music - Panti*
- 5457 - GRIEG - Piano Music, Vol. I - Mourou*
- 5458 - GRIEG - Piano Music, Vol. II - Mourou*
- 5459 - tchaikovsky - Piano Music, Vol. I - Panti*
- 5461 - Scriabin - 12 Piano Sonatas, Piano
- 5464 - MESSIAEN - Catalogue of Oeuvres - Oliveira-Carvalho (4 Records) - Extra Record at No Charge.
- 5VXB 5314 - Organ Music - France Vol. V
- 5VXB 5315 - Organ Music - France Vol. IV
- 5VXB 5316 - Organ Music - Germany Vol. 9 - Harenstein
- 5VXB 5323 - Organ Music - Italy Vol. I
- 5VXB 5322 - Organ Music - Italy Vol. I
- 5VXB 5403 - Albania - Piano Music, Vol. I - Rana Kyriakou, pianist

PHILIPS
AZNAVOUR chez lui, à PARIS
6.59

Pathé
LÉO FERRE 7-3 SEUL EN SCÈNE
6.59

Capitol
LA FLUTE INDIENNE - SOUTH AMERICAN FLUTE
4.29

INDIOS DEL SOL
Musiques Traditionnelles, vivantes de la Bolivie et du Pérou
3.99

LOS CALCHAKIS
4.29

JEAN FERRAT
A moi l'afrique - Praxos Colombe - une femme émue...
5.99

INDIOS DEL SOL
Musiques Traditionnelles, vivantes de la Bolivie et du Pérou
5.99

MARIE LAFORET
Pourquoi les hommes pleurent l'amour...
5.99

DANIELLE LICARI - "CLASSICS" pour une voix
Mozart de Villa Lobos - Arca de San Sebastian...
6.29

JULIETTE GRECO
5.99

MARIE LAFORET
5.99

DANIELLE LICARI - "CLASSICS" pour une voix
5.99

ENRICO MACIAS
5.99

ISABELLE PIERRE
Le temps est bon - si je trouvais mon ame...
6.29

JULIEN CLERC
Introduction - heureux le marin qui s'agit...
5.99

CONCERTO SAINT PREUX
6.29

LEO FERRE
Il n'y a plus rien - ne chantez pas la mort...
6.29

DIANE DUFRENE
La fin du monde est pour aujourd'hui...
5.99

MIRIELLE MATHIEU
6.29

DANIELLE LICARI
Concerto pour une voix - St. Preux...
5.99

MICHEL SARDOU
La matrice d'amour - les gens de Show...
5.99

BARBARA LA LOUVE
6.29

NANA MOUSKOURI
5.99

GUY SKORNIK
6.29

HOTEL DE GRANDE CLASSE
à des prix abordables, au coeur même de la région de la Capitale Nationale (Hull-Ottawa)

- 133 chambres, salons et studio appartements
- Stationnement intérieur - extérieur disponible
- Casse-Croûte
- Piano Bar des plus accueillant
- Salle à Manger offrant une excellente cuisine française
- Salles de réunion et de banquet

Pour réservation: (819) 770-8550

Auberge LE MARQUIS
131, rue Laurier, Hull, Québec J8X 3W3
A la sortie du PONT INTERPROVINCIAL (Alexandra)

timabou PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER \$3.98
12" MICROSIILLON LE DISQUE 3 29

- TV34001 - MOZART - Symphonies Nos 23, 23, 20
- TV34009 - VIVALDI - Concerto for Flute, Violin & Cello
- TV34023 - VIVALDI - Six Flute Concerto, Op. 10
- TV34035 - VIVALDI - Four Violin Concertos, Op. 11
- TV34029 - VIVALDI - Gloria in D - MOZART - "Exultate" & "Benedictus"
- TV34033 - SCHONBERG - Verklarte Nacht - String Quartet No 2
- TV34040 - VIVALDI - Four Seasons
- TV34044 - BACH - Brandenburg Concerto Nos 1-3
- TV34045 - BACH - Brandenburg Concerto Nos 4-6
- TV34049 - NIELSEN - Symphony No. 2 "Four Temperaments"
- TV34050 - NIELSEN - Symphony No. 4 "Inextinguishable"
- TV34051 - SCHONBERG - Piano Concerto & Violin Concerto
- TV34055 - HAYDN

L'ITT prise dans l'étau du fisc!

NEW YORK (AFP) — Le grand conglomérat américain International Telephone and Telegraph (ITT) a annoncé hier que le fisc américain a révoqué rétroactivement une décision autorisant l'acquisition en 1970 de la compagnie d'assurances Hartford Fire par ITT grâce à un échange d'actions exemptes d'impôts.

Cette volte-face du fisc américain, annoncée laconiquement par ITT, pourrait coûter à cette dernière ou aux anciens actionnaires d'Hartford une somme comprise entre 30 et 100 millions de dollars et mettre en péril l'existence du grand conglomérat américain.

La fusion entre ITT et la Hartford Fire Insurance Co., la plus grande fusion d'entreprise de l'histoire américaine, avait eu lieu en 1970 grâce à l'échange d'actions d'une valeur approximative de 1 milliard de dollars.

Cette fusion avait provoqué de multiples controverses aux États-Unis. Plusieurs actions anti-trust, dont une par Ralph Nader, avaient été lancées sans succès dans le pays pour tenter de s'y opposer. En 1971, une poursuite anti-trust du département de la Justice s'était terminée par un règlement à l'amiable qui avait été fortement critiqué. ITT pouvait garder Hartford, mais se voyait obligé de se désinvestir de plusieurs de ses filiales plus petites, comme Avis (location de voitures), Canteen (restaurants) et Levit (construction de maisons individuelles).

La fusion entre ITT et Hartford et le règlement à l'amiable avec le département de la Justice avaient pu avoir lieu (selon des accusations lancées par la suite aux États-Unis) grâce à l'intervention en faveur d'ITT d'un certain nombre de personnalités à Washington. Aucune de ces accusations n'a pour le moment été vérifiée.

Résultat: l'action d'ITT à Wall Street avait fortement baissé et se trouvait hier (avant que les transactions ne soient interrompues) à 27,8 dollars, contre un maximum de 60,3 dollars en 1973.

Six jours de guerre ouverte à Cordoba entre la gauche et la droite péronistes

BUENOS AIRES (AFP) — La droite et la gauche du mouvement péroniste continuent à s'affronter de manière violente dans la ville argentine de Cordoba, à 870 km. de Buenos Aires. Depuis six jours, il y aurait eu trois morts et près de cent blessés.

Le gouvernement fédéral a remis au Parlement de Buenos Aires un projet de loi décidant la destitution du gouverneur de la province et l'envoi d'un "interventor" (commissaire nommé par le gouvernement central). Ce projet a été approuvé au Sénat et sans attendre sa sanction définitive par la Chambre des députés, un certain calme semblait être

revenu dans la seconde ville du pays.

Depuis six jours, Cordoba avait vécu des heures extrêmement agitées. Grand centre de l'industrie de l'automobile, la province était aux mains de péronistes et de syndicalistes dits de gauche, en réalité en opposition avec les péronistes de droite qui sont actuellement au pouvoir.

Alors que le gouvernement central observait la situation, la police aux ordres du colonel Antonio Navarro réalisa un "mini-coup d'Etat" à l'échelle provinciale la semaine dernière.

Accusé de sympathie gauchiste, le gouverneur Ricardo Obregon Cano fut d'abord détenu puis relâché. Il a opté

depuis vendredi pour la clandestinité.

Des heurts souvent violents se sont produits dès lors à Cordoba entre partisans d'Obregon Cano, soutenus par l'aile gauche des syndicats et la police. Il ne s'est pas passé de nuit sans que les habitants ne soient réveillés par des rafales d'armes automatiques.

Les transports publics sont paralysés mais les commerçants continuent à ouvrir leur boutique et les usines à travailler.

Selon des bilans officieux, différentes bagarres auraient en six jours fait trois morts, dont un policier, et une centaine de blessés. Lundi soir, la police a dû

détruire des barricades élevées par les étudiants et disperser leurs occupants avec des grenades lacrymogènes.

Quand le pouvoir central, qui avait jusqu'alors laissé faire, s'est décidé à intervenir et à demander au Parlement de mettre la province sous son contrôle, il semble que les syndicats aient hésité. Ils ont hier matin rapporté un ordre de grève générale de 48 heures mais la situation reste tendue.

Certaines organisations de gauche continuent à lancer des consignes de "résistance" contre la camarilla droitière dont, disent-ils, le président Juan Peron est prisonnier.

56 soldats irakiens tués à la frontière iranienne

TEHERAN (par Reuter et AFP) — Au moins 56 soldats irakiens ont été tués au cours d'un accrochage avec les forces iraniennes sur la frontière irano-iranienne, accrochage qui a duré 20 heures.

Le radio iranienne rapportait que deux véhicules blindés irakiens avaient été détruits et les "agresseurs" irakiens repoussés, perdant d'importantes quantités d'armes et de munitions.

Selon la radio, les forces iraniennes ont été mises en état d'alerte le long de la frontière, où les Irakiens ont concentré des chars, des unités blindées et des mortiers, et massé des troupes et des renforts. Elle a déclaré que les forces irakiennes ont attaqué des objectifs militaires et civils le long de la frontière, et tué et blessé des membres de tribus vivant dans la région.

Elle a ajouté que les civils ont été

évacués d'un village frontalier à la suite de tirs violents de l'artillerie irakienne.

D'autre part, le quotidien koweïtien "Al Siassa" a rapporté hier qu'un complot a été déjoué en Irak par les services de sécurité, au moment même où se produisaient les accrochages irako-iraniens.

Selon Al Siassa, "plusieurs officiers impliqués dans ce complot ont été appréhendés par les services de sécurité." Cependant, ajoute le journal, "il semble que les autorités irakiennes ne veulent pas grossir l'affaire".

D'autre part, "l'Irak s'efforce d'éviter une aggravation du différend avec l'Iran". Les dirigeants de Bagdad "sont sérieux dans leur désir de mettre un terme au conflit frontalier, afin de se consacrer au développement du pays", indique Al Siassa, citant une "source autorisée irakienne".

Après l'échec dans l'Ohio

"Vagues de panique" chez les républicains?

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le Parti républicain a perdu mardi son troisième siège à la Chambre des représentants depuis le début de l'année, indice très inquiétant pour les élections de novembre et qui permet de mesurer l'impact du scandale du Watergate sur l'électorat américain.

En effet, M. Thomas Luken (démocrate), a emporté le siège de représentant de Cincinnati, qui n'était tombé aux mains de son parti qu'à trois reprises depuis le début du siècle, avec 52% des voix contre 48% à M. Willis Gradison, qui défendait les couleurs républicaines dans cette circonscription dont le titulaire démissionnaire, M. William Keating (républicain) avait reçu 70% des suffrages en 1972 et qui la même année avait réélu le président Nixon dans une proportion de 67%.

Le parti au pouvoir avait placé ses espoirs dans ce scrutin pour enrayer, dans la perspective des élections législatives de l'automne prochain, la vague démocrate qui a déjà ravi depuis un mois deux de leurs bastions aux républicains, le 5 février en Pennsylvanie, et le 18 dans le Michigan, où l'opposition s'était emparée du siège que le vice-président Gerald Ford tenait depuis un quart de siècle.

En revanche, le Parti républicain a gardé le mandat de représentant de la circonscription de Santa-Barbara-Aven-

tura, en Californie du Sud, qu'il détient depuis 19 ans.

M. Robert Lagomarsino, membre républicain du Sénat de l'Etat de Californie, qui risquait de devoir affronter un second tour de scrutin, au cas où il n'aurait pas obtenu la majorité absolue des voix face à ses sept adversaires de l'opposition, a réuni, d'après les résultats de 407 des 480 bureaux de votes, plus de 42.000 voix contre près de 37.000 aux sept démocrates réunis, parmi lesquels M. James Loeb venait en tête avec environ quinze mille suffrages.

Cette victoire, dans un scrutin qui constituait le premier "sondage" dans un Etat de l'Ouest des effets du Watergate et autres scandales sur le crédit de l'administration Nixon, a été accueillie avec soulagement par les dirigeants

du Parti républicain, de plus en plus inquiets des succès démocrates qui s'étaient succédés depuis un mois. M. Lagomarsino avait d'ailleurs laissé à ses rivaux l'"exclusivité" de l'utilisation du Watergate dans leur campagne, et s'était concentré sur des problèmes locaux et économiques, servi en outre par sa réputation régionale solidement établie.

Le Washington Post estimait hier que le résultat du scrutin partiel de l'Ohio risquait de "lancer des vagues de panique" dans les rangs des candidats républicains pour le renouvellement de la Chambre à l'automne prochain. Le vainqueur démocrate avait accentué ses attaques contre l'administration Nixon après l'inculpation la semaine dernière de sept anciens collaborateurs de la

Maison-Blanche, accusés d'avoir participé à l'étouffement du Watergate, tandis que son adversaire républicain restait sur le terrain des problèmes régionaux.

En concentrant leurs efforts sur cette circonscription de Cincinnati, les chefs du Parti républicain se rappelaient que les trois précédents succès qu'y ont obtenus les démocrates correspondaient chacun à des années, où ce parti avait remporté d'importantes victoires sur le plan national, celles des présidents Woodrow Wilson en 1912, Franklin Roosevelt en 1932 et Lyndon Johnson en 1964. Le vice-président Gerald Ford s'était déplacé spécialement pour cette campagne électorale afin, avait-il dit, de "mettre fin à la débâcle". (Stop this stampede).

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redoublés de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous sentirez mieux. Plus svelte, plus active et d'apparence plus jeune.

Boumédiène propose la création d'une Internationale du tiers monde

HANOI (pour l'AFP) — La création d'une Internationale du tiers monde, telle est l'idée lancée par le président algérien, M. Houari Boumédiène, en voyage officiel au Vietnam-Nord.

Au cours d'un banquet offert, mardi soir, en son honneur, le président algérien a observé que "parce que l'ennemi est commun, la lutte des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se présente sous le sceau de la complémentarité".

Critiquant indirectement l'Union soviétique — sans toutefois la nommer — le président Boumédiène a indiqué, d'autre part, que les peuples du tiers monde avaient "le devoir de s'interroger sur la signification et la portée véritable de la coexistence pacifique, si elle ne doit mettre à l'abri que les forts et leurs intérêts".

Reprenant ainsi une série de thèses algériennes connues — avancées notamment au cours de la dernière conférence

Atteindre Moscou à travers Confucius

PEKIN (par l'AFP) — La presse officielle chinoise a donné hier une nouvelle dimension à la "critique de Lin Piao et Confucius", en reliant directement ce mouvement à la mise en échec des tentatives de subversion attribuées à l'URSS.

Bien que ce thème ait été sous-jacent depuis la phase préparatoire de ce mouvement, à l'automne dernier, il n'avait pas encore été formulé aussi nettement. Un commentaire du Quotidien du peuple, auquel la radio et l'agence Chine nouvelle ont donné la plus grande diffusion par le des "partisans" de Lin Piao — le maréchal félon mort en 1971 — en affirmant que "la clique renégate des révisionnistes soviétiques ne peut d'aucune manière sauver ces traités de leur perte".

Il découle du contexte que ces partisans de Lin Piao sont bien présents dans la Chine d'aujourd'hui: le commentaire déclare en effet que la "critique de Lin Piao et Confucius" est un mouvement qui doit "amputer les griffes avec lesquelles les révisionnistes soviétiques tentent en vain de saper la dictature du prolétariat en Chine".

Les expressions employées dans ce commentaire indiquent aussi que l'intention attribuée à Moscou est de répéter en Chine l'opération réalisée en 1968 en Tchécoslovaquie: l'URSS, selon le commentaire chinois, considère les partisans de Lin Piao comme des "forces saines" et des "forces internationalistes". Ces formules ont été employées par Moscou pour désigner les milieux tchécoslovaques qui auraient demandé l'intervention des forces du pacte de Varsovie.

Les "révisionnistes soviétiques", souligne le commentaire chinois, veulent toujours faire de la Chine "leur colonie", et "ils ont toujours placé leurs espoirs dans les forces révisionnistes et favorables à une restauration, qui se cachent dans notre pays".

Le thème de la "subversion soviétique" traité avec tant d'insistance par la presse chinoise avait déjà été au premier plan de l'actualité en janvier dernier, avec l'expulsion de Chine de cinq personnes (dont deux diplomates) attachées à l'ambassade d'URSS à Pékin. Ces Soviétiques avaient été accusés d'espionnage et d'activités visant à constituer en Chine des "organisations contre-révolutionnaires".

Des sources chinoises avaient, à l'époque, laissé entendre dans des conversations privées que cet incident ne serait peut-être pas le dernier du genre.

SPÉCIALISTE EN LIQUIDATION DE

- successions • biens personnels • mobiliers

Un service qui se spécialise dans la vente privée de biens personnels et de mobiliers sur les lieux mêmes.

- Estimation professionnelle en accord avec le propriétaire
- Les clients sont toujours satisfaits • Commission très minime

Pour renseignements appeler: **MME YVETTE STEPHENS** Tél.: jour 1421, Mackay, Montréal 107 844-7447

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE 2e ET 3e CYCLES

Inscriptions: Session d'automne 1974
Échéance des inscriptions: 15 mars 1974

1 - INRS-Eau — M. Sc.

Programme:
La première année, tous les étudiants suivent les mêmes cours dans les différentes disciplines concernées par l'eau.

La deuxième année, par des cours à options, permet la spécialisation dans un domaine d'études spécifiques.

Admission:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- agronomie - géographie - biologie
- foresterie - mathématiques - génie
- géologie - chimie - physique
- économie

2 - INRS-Energie — M. Sc. et D. Sc.

Recherche:
La recherche à l'INRS-Energie se divise en quatre domaines:
- Interaction Laser-Matière
- Confinement d'un plasma chaud
- Application des plasmas
- Technologie des réacteurs à fusion

De plus, les étudiants peuvent participer aux projets de recherche de l'IREQ dans les domaines suivants:
- Haute Tension - Mécanique
- Grande Puissance - Matériaux
- Electrochimie - Mathématiques appliquées

Admission:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- physique - génie physique - génie électrique
- chimie - génie chimique - génie mécanique
- métallurgie - génie métallur. - math. appliquées

3 - INRS-Télécommunications — M. Sc.

Recherche:
La recherche à l'INRS-Télécommunications comprend:
- Traitement des signaux vidéo
- Transmission des données
- Téléphonie

Admission:
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- génie électrique - physique
- génie physique - mathématiques appliquées

Endroit:
Ottawa

Soutien financier:
Aide financière sous forme de bourse et/ou de postes d'assistance de recherche disponible. Les candidats sont encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, et il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

Inscription:
Pour obtenir les formulaires d'inscription et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général INRS
Complexe Scientifique du Québec
C.P. 7,500
Québec G1V 4C7

centre des arts visuels

NOUVEAUX COURS DE TISSAGE

Tissage avec Maria Svatina
Broderie expérimentale
N. Stephenson
Tissage pour débutants
G. Schmidt
Ateliers pour étudiants avancés

DÉBUTANT EN MARS
Dans notre nouvel immeuble

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
488-9559
328, Victoria

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

AVIS

AVIS est donné qu'à compter du 18 mars 1974, le Conseil scolaire de l'île de Montréal tiendra ses séances à l'École Marie-Anne, 100 rue Sauvé est, à Montréal.

Le Conseil tient ses séances régulières le troisième lundi de chaque mois à 20 heures.

Les séances du Conseil sont publiques.

Le secrétaire général pro tempore
Jean Marcoux

Evtoutchenko est à son tour pris à partie par des écrivains soviétiques

MOSCOU (AFP) — Le poète Evgueni Evtouchenko a été pris à partie par plusieurs écrivains au cours d'un plenum du bureau de l'Organisation des écrivains de Moscou réuni récemment dans la capitale, a révélé hier la Gazette littéraire.

Sans rappeler la prise de position du poète en faveur d'Alexandre Soljenitsyne, rendue publique dans une lettre ouverte

parvenue en Occident à la fin-février, l'organe de l'Union des écrivains se borne à citer quelques extraits de critiques faites à son égard par des écrivains: Y. Yakovlev et S. Mikhalov, secrétaire de l'Union des écrivains.

"N'ayant su analyser les complexités de la lutte idéologique, il s'est permis des actions inconsidérées, qui ont

Benites attend beaucoup de la session

NATIONS UNIES (AFP) — La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question des matières premières et du développement, la conférence alimentaire mondiale qui doit se tenir à la fin de l'année et la session spéciale de l'Assemblée qui devra évaluer en 1975 les résultats de la décennie du développement représentent trois réunions internationales capitales pour la nouvelle ère économique actuelle", a déclaré hier le président de l'Assemblée générale, M. Leopoldo Benites (Equateur), qui présidera la

session extraordinaire qui s'ouvre le 9 avril.

M. Benites espère que des propositions concrètes découleront des multiples consultations diplomatiques qui se déroulent actuellement au sein des groupes régionaux et des groupes économiques à l'ONU. L'Assemblée, estime-t-il, pourrait se terminer par l'adoption d'une résolution, d'une déclaration ou même d'une convention énonçant des principes pour les relations économiques internationales touchant aux matières premières et au développement.

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA
VENTE PAR SOUMISSION
Équipement usagé de télé diffusion

Des soumissions cachetées seront reçues par la vente de l'équipement suivant selon les conditions "tel quel — sur place", jusqu'à 3 heures p.m. heure locale, le 9 avril 1974. Supplément de taxe de vente au détail de l'Ontario.

2 Enregistreuses bande-vidéo, deux pouces, Ampex Vr 1000C sans image ou moniteurs forme d'ondes Les unités, mécaniquement opérables, peuvent être converties pour les enregistreurs audio à multi-canaux ou utilisées dans les cours d'entraînement pour entretien, au niveau professionnel.

Heures d'inspection: 9:00 a.m. à 4:00 p.m.
Date d'inspection: 1er mars au 29 mars inclusivement
Lieu d'inspection: Media Centre, 2e étage, 605 Bronson avenue, Ottawa.
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec M. Michael Sproule, Code régional (613) 563-2371

Les enveloppes de soumission doivent indiquer clairement "Soumission pour équipement usagé ETV" et adressées au département de l'Acheteur, chambre 101, 330 Gilmour, Ottawa, Ontario K2P 0P9.
Ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues ne sera nécessairement acceptée.

H. B. McGregor,
Surveillant des Affaires et Finance.

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND

COURS DE CONVERSATION

OFFRE SPÉCIALE \$99 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

10 SEMAINES - JOUR - SOIR
DÉBUT DES COURS: AVRIL 1974

LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

■ COURRIER DE WASHINGTON

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier
du DEVOIR

Nixon devient "cible mobile"

L'inculpation de John Mitchell, H. R. Haldeman, John Ehrlichman, Charles Colson, Robert Mardian, Kenneth Parkinson et Gordon Strachan va certainement, d'après plusieurs sources bien informées, influencer le programme des voyages envisagés par M. Nixon. Le président, dit-on, va s'éloigner de Washington pendant un mois et demi. Il espère ainsi se dissocier aussi complètement que possible de ses sept ex-familiers et de tous les procès qui doivent commencer le 9 mars dans la capitale des États-Unis, des procès qui, espèrent les Républicains aussi bien que les Démocrates, pourront résoudre une fois pour toutes, les mystères du Watergate.

D'après la Maison-Blanche, l'itinéraire du président aurait déjà été établi il y a quelques semaines, mais un ancien haut fonctionnaire de l'entourage présidentiel estime que la tactique nixonienne est d'un caractère défensif: "le président considère qu'il est beaucoup plus difficile d'abattre une cible mobile qu'une cible fixe." C'est une opinion partagée par un grand nombre de Washingtoniens.

Le président, d'après la Maison-Blanche, ne sera à Washington que quatre jours au cours des prochaines trois semaines. Il compte aller à Key Biscayne, en Floride, à San Clemente, en Californie et, plus intéressant, à Nashville, dans le Tennessee.

Nashville, située au cœur du "Bible-belt", est la capitale de la musique folklorique américaine, une musique qui a toujours été celle des citoyens les plus conservateurs, pratiquée par un milieu musical presque exclusivement républicain. Ce sont ces "exécutants" qui ont invité le président à participer au gala d'ouverture d'un énorme music-hall appelé "Opryland", qui a coûté plusieurs millions de dollars. Les festi-

tivités seront radiodiffusées, et l'on s'attend à ce que M. Nixon, entre deux chansons, fasse un grand discours réfutant les accusations de ses détracteurs.

Le président, rapportent des sources de la Maison-Blanche, n'a pas été surpris par les récentes accusations du jury. Il est même possible qu'il s'attendait à une liste bien plus longue, bien plus embarrassante que celle qui a été présentée. Il a réagi calmement dit-on, et la routine quotidienne du bureau du chef de l'Exécutif ne fut interrompue que lorsque quelques photographes journalistes se virent interdire l'entrée du cabinet présidentiel.

Un jeune avocat, membre de cette cohorte de procureurs adjoints et qui tient à garder l'anonymat, dit: "Il est possible que le président cherche à gagner du temps en quittant Washington. Si, effectivement, le juge fédéral Sirica décide de lancer une accusation contre le président, nous devons alors remettre ce document en mains propres. M. Nixon, lorsqu'il voyage, s'entoure d'agents du Secret Service et demeure pratiquement incommunicable. S'il refuse de nous voir, s'il refuse d'accepter le mandat du juge, nous serons complètement impuissants, et il faudra attendre le retour de M. Nixon à Washington avant de pouvoir agir."

Le coup de pompe

Les Américains sont également concernés par la crise de l'énergie qui va empirer.

Les automobilistes se battent littéralement à coups de poing aux pompes à essence, et, de plus en plus, la police se voit forcée de surveiller l'opération de remplissage des réservoirs afin de prévenir les actes de violence. La plupart des pompistes, le long de la Côte-Est

des États-Unis, ne travaillent que deux ou trois heures par jour, provoquant une ruée pendant les heures d'ouverture.

Un des États les plus marqués par cette crise est le Maryland où il est fréquent d'attendre deux heures et demie pour acheter, trois dollars, six gallons d'essence.

Récemment, M. William E. Simons, le "tsar" de l'énergie, a annoncé que le Maryland aurait droit à une allocation supplémentaire de 8.8 millions de gallons d'essence à cause de sa situation particulièrement critique. Cet ordre, simple en soi, a été interprété différemment par des douzaines de fonctionnaires et témoigne du manque de communication entre les gouvernements locaux et le gouvernement fédéral: le Maryland manque toujours d'essence.

M. Simons manifeste un optimisme qui ne semble pas être partagé par les détaillants d'essence. Quelques-uns d'entre eux risquent de faire faillite pendant le mois de mars car les allocations seront souvent plus réduites qu'au mois de février. Il existe maintenant dans le Maryland un marché noir d'essence où les prix, ayant déjà connu une hausse en flèche, dépassent souvent 70 cents le gallon.

Plus sérieuses encore sont les menaces proférées par un grand nombre de pompistes indépendants qui voudraient voir imposée une hausse de prix telle qu'elle empêcherait certains fonctionnaires habitant le Maryland et travaillant à Washington de se rendre à leurs bureaux chaque jour. Le refus de l'Administration d'accéder à de telles demandes pourrait, croit-on, mener à une grève similaire à celle des camionneurs qui, il y a quelques semaines, paralysait le réseau américain de distribution.

Rumor tente de former son 5e gouvernement de centre-gauche

ROME (AFP) — Le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, a chargé M. Mariano Rumor, président du conseil démissionnaire, de former le nouveau gouvernement.

Le président pressenti, selon la formule d'usage, s'est réservé d'accepter. Il a commencé aussitôt ses consultations politiques avec les partis du centre-gauche.

Ainsi, comme prévu M. Mariano Rumor succède à lui-même, pour tenter de constituer son cinquième cabinet de centre-gauche.

Président du gouvernement démissionnaire, il a été chargé de dénouer la crise provoquée par un conflit entre républicains et socialistes sur les remèdes à prescrire à l'économie et aux finances ultérieurement éprouvées par la crise énergétique. L'Italie a été particulièrement sensible à cette crise qui n'a pas épargné l'Europe.

Les problèmes d'ordre économique et financier y sont étroitement liés à une question primordiale: redonner confiance au pays et dissiper non seulement le mécontentement devant l'augmentation des prix de certaines denrées alimentaires, mais également le malaise engendré par le scandale du pétrole, qui a touché la classe politique.

Aussi, M. Rumor devra-t-il livrer une véritable course contre la montre pour répondre à l'attente de l'opinion publique, des syndicats et des partis de la coalition.

Déjà, les organisations syndicales se montrent exigeantes. Elles veulent plus que jamais être consultées sur les choix économiques du gouvernement étant donné, disent-elles, que le pouvoir d'achat des travailleurs s'amenuise, alors que grandit la menace du chômage.

Quant à l'opposition, elle exerce une pression de plus en plus grande.

Le Parti communiste n'a pas caché ses intentions. Il a réclamé un "changement radical d'orientation politique" et relancé ses offres de collaboration. Il propose un "tournant démocratique" reposant sur une entente avec les autres forces populaires et il rappelle à ce propos sa participation aux gouvernements italiens formés entre 1944 et 1947, au lendemain de la chute du fascisme.

A droite, le Mouvement social italien

(néo-fasciste) insiste pour la constitution d'un "gouvernement de techniciens" et non pas "d'hommes d'affaires", faisant une allusion implicite au rôle que certaines personnalités politiques auraient joué dans le scandale du pétrole. Cela, estime le MSI, pour assurer une saine gestion de l'économie et des finances, en vue d'élections anticipées devant sanctionner "la faillite de la politique de centre-gauche".

Mais, en l'état actuel des choses, la démocratie-chrétienne, parti guide de la nation depuis 1946, exclut toute entente avec l'extrême-droite. De même, il n'est pas question de s'aboucher avec les communistes: on ne saurait, à affirmer le secrétaire politique de la démocratie-chrétienne, M. Amintore Fanfani, "revenir à des expériences justement dépassées il y a vingt-cinq ans".

Enfin, les démocrates-chrétiens ont renoncé à un gouvernement centré avec les libéraux. Une seule issue, donc: la reconstitution d'une coalition de centre-gauche.

Au cours de leurs entretiens avec les socialistes, les sociaux-démocrates et les républicains, les démocrates-chrétiens devront affronter les problèmes qui se posent lors de la formation du gouvernement Rumor au mois de juillet 1973, et que la crise énergétique a entre temps aggravés.

En particulier, ils vont retrouver l'obstacle qui a provoqué la chute du gouvernement: les mesures urgentes destinées à relancer l'économie, à stopper l'inflation, à contenir le déficit non seulement de la balance des paiements, mais aussi du budget national qui s'élève à 9.200 milliards de lires.

Socialistes, farouchement opposés à toute mesure déflationniste, et républi-

cains, partisans d'une rigoureuse politique d'austérité, sont restés sur leurs positions.

Pour reconstituer une coalition à quatre, M. Mariano Rumor devra trouver une solution acceptable à la fois par les socialistes et les républicains.

Les socialistes ont invité la démocratie chrétienne à une "clarification" sur les objectifs, à court terme, en matière de politique économique. Ils préconisent la désignation d'un vice-président du conseil chargé de coordonner les initiatives des ministres financiers.

Quant aux républicains, ils affirment que leur participation au futur gouvernement dépend exclusivement de l'acceptation, par les autres partis de la coalition, de leur politique d'austérité tenant compte des ressources réelles du pays.

C'est pourquoi les observateurs se montrent très réservés en ce qui concerne la présence des républicains dans le prochain gouvernement.

Si les républicains devaient confirmer leur retrait, M. Mariano Rumor n'aurait plus qu'à se replier sur une coalition à trois, formée de démocrates chrétiens, socialistes et sociaux démocrates.

Enfin, l'impossibilité de donner à l'Italie un gouvernement de centre-gauche, aboutirait inévitablement à la dissolution des Chambres et à des élections anticipées.

Nul ne prend en effet en considération le recours à un gouvernement démocrate-chrétien homogène; les partis laïques sont fermement opposés à une telle éventualité, qui verrait le Parti catholique gérer seul l'organisation du référendum abrogatif de la loi sur le divorce (12 mai).

La hiérarchie espagnole observe un mutisme total

MADRID (AFP et AP) — La hiérarchie ecclésiastique espagnole, tout comme la nomenclature depuis le retour de Rome de Mgr Luigi Dadaglio, observent un mutisme total sur leurs démarches et les solutions envisagées pour régler le cas de l'évêque de Bilbao, Mgr Antonio Anoveros.

Des son retour du Vatican, le nonce a eu une entrevue avec le président de la conférence épiscopale, Mgr Enrique Y Tarazon, archevêque de Madrid. On pense également qu'il a eu mardi un entretien au ministère des Affaires étrangères mais personne n'a pu ou voulu le confirmer. De toute façon cette démarche s'imposait après la mission que venait d'effectuer le diplomate au Vatican.

A Bilbao, après huit jours d'assignation à résidence Mgr Anoveros, qui a la faculté de recevoir des visites et de

communiquer avec l'extérieur, est toujours l'objet d'attentions des fidèles de son diocèse. Jusqu'à ce jour, 14.000 signatures ont été recueillies en sa faveur.

Mgr Antonio Anoveros, pour sa part, a déclaré hier aux journalistes qu'il s'était entretenu par téléphone avec le pape Paul VI. "Maintenant, a-t-il dit, je me sens très apaisé et tranquille".

Les partisans du prélat poursuivent leur campagne de pétitions afin que l'évêque soit maintenu à son poste. Selon l'agence catholique Logos, 525 prêtres du diocèse sur 742 ont signé cette pétition. De nombreux laïcs ont également apposé leurs signatures.

La presse espagnole continue de souligner la gravité de cette affaire, la plus grave qui ait opposé l'Eglise et l'Etat depuis de nombreuses années.

De Paris ou de Washington

Qui est le neuvième pour les 8 Européens?

BRUXELLES (d'après l'AFP) — Au moment où le département d'Etat américain tirait à boulets rouges sur la Communauté européenne, qui a décidé d'organiser une conférence euro-arabe sur l'énergie, les Neuf eux-mêmes essayaient d'harmoniser leurs relations à la lumière de la venue d'un gouvernement travailliste en Grande-Bretagne.

Ainsi, le porte-parole du département d'Etat, M. George Vest, a renouvelé ses critiques sur la façon, dont les Neuf avaient pris leur décision lundi, à Bruxelles. "Nous n'avons pas eu l'occasion de consulter sur la nature et sur les implications de leur initiative", a-t-il dit.

M. Vest a donné l'impression que le gouvernement américain s'attendait à ce que les ministres des Affaires étrangères des Neuf ne prennent pas de décision lundi sur la proposition française de dialogue avec les pays arabes, parce que trois gouvernements européens au moins, ceux de Grande-Bretagne, de Belgique et d'Italie étaient dans une situation transitoire.

En outre, le gouvernement américain s'est déclaré confiant que le groupe de coordination sur l'énergie créé par la conférence pétrolière de Washington allait poursuivre ses activités, malgré la décision de la Communauté européenne de rechercher l'ouverture d'un dialogue direct avec les pays arabes.

M. Vest a ainsi exprimé la conviction que la réunion du groupe de coordination prévue pour la semaine prochaine à Bruxelles allait se tenir normalement.

Pour sa part, le porte-parole du gouvernement belge a affirmé hier qu'il n'y avait "aucune contradiction" entre la décision prise par les Neuf d'engager un dialogue avec les États arabes en vue d'une coopération globale, et le processus entamé par la conférence de Washington sur l'énergie, en vue d'un dialogue entre pays consommateurs et pays producteurs de pétrole.

En réponse aux questions sur le "mécontentement" éprouvé par les États-Unis du fait de l'absence de consultations entre les Neuf et Washington, le porte-parole belge a déclaré: "le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, a été informé le jour même de la décision des Neuf, à Bruxelles". Le porte-parole a d'autre part souligné que la mission confiée par les Neuf à M. Walter Scheel pour ouvrir le dialogue avec les États arabes, était une "mission exploratoire".

D'autre part, pour éviter des surenchères entre les pays de la Communauté européenne, qui rivalisent auprès de leurs clients en leur offrant des conditions de crédit commercial plus avantageuses les uns que les autres, les Neuf vont se mettre d'accord sur des conditions minima à ne dépasser qu'en cas de concurrence prouvée venant d'un pays tiers.

La commission des Communautés européennes a démenti hier que cet accord ait déjà été conclu entre les Neuf et les États-Unis en dehors du cadre du Marché commun. En fait, les représentants des Neuf ont choisi de fixer à 7% le taux d'intérêt, en dessous duquel les crédits commerciaux ne devraient pas descendre et de limiter de la manière suivante la durée des crédits commerciaux; cinq ans pour les crédits à des pays industrialisés, huit ans et demi pour les pays de l'Est, dix ans pour les pays en voie de développement.

Le chiffre de 7%, précise-t-on à la commission, a été choisi parce qu'il correspond à celui qui est pratiqué par l'Eximbank, l'organisme américain de crédit à l'exportation.

Pour peu qu'un accord puisse être conclu sur une telle base avec les États-Unis et avec le Japon, les cas où des États membres de la CEE pourraient se prévaloir d'une concurrence extérieure au Marché commun pour descendre en dessous des normes convenues seraient extrêmement rares. Il faudra

cependant, avant qu'un tel accord puisse être conclu avec Washington et Tokyo, que les Neuf en prennent la décision en conseil des ministres de la CEE. Ceci ne saurait tarder estime-t-on dans les milieux communautaires.

En outre, la RFA a suggéré à ses partenaires de la CEE de tenir le prochain "sommet" européen les 27 et 28 mai à Bonn. La date de cette "conférence présidentielle" des chefs d'Etat ou de gouvernement n'est pas encore définitive. On indique toutefois de source informée belge que, lors de la réunion de concertation politique des Neuf, lundi dernier, à Bruxelles, M. Walter Scheel, chef de la diplomatie de la RFA, s'est entretenu avec ses collègues sur la procédure de convocation.

Le chancelier Willy Brandt adressera dans les prochaines semaines une lettre à ses partenaires avec des propositions d'ordre du jour. Le comité des directeurs politiques de la CEE se saisira ensuite des réponses pour des travaux préparatoires, qui aboutiront à une réunion des ministres des Affaires étrangères les 13 et 14 mai à Bonn.

On souligne dans les milieux diplomatiques de Bruxelles que la conférence présidentielle de Bonn devra être mieux préparée que le "sommet" de Copenhague, qui avait été conçu au départ comme une simple "rencontre au coin du feu".

Enfin, la venue au pouvoir du gouvernement travailliste de M. Harold Wilson fait l'objet de commentaires très prudents dans les milieux européens de Bruxelles. On se refuse notamment à anticiper sur l'attitude qu'adoptera le nouveau premier ministre britannique à l'égard de l'Europe et sur une éventuelle "renégociation" de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne. On a noté la présence dans le cabinet de M. Wilson de nombreux adversaires affirmés du Marché-Commun, mais les premières déclarations télévi-

sées de M. James Callaghan, le successeur de M. John Davies aux affaires européennes, sont généralement qualifiées de "modérées".

AUX RESPONSABLES DE L'AUDIO-VISUEL
LA SOLUTION IDÉALE POUR SYNCHRONISATION ET MONTAGE
La MINIMOVI PREVOST 16mm PORTATIVE



- Classe professionnelle - 110V.60C.24 f/s
- 4 plateaux 900 pieds-projection directe
- Servo-moteur différentiel son/image
- Dégagement facile des bobines du train
- Accepte bobines ou rouleaux de 900'

- Une piste audio-visuelle avec son magnétique ou optique et une piste audio magnétique centrale et latérale
- Compteur minute-seconde au pied
- VITESSES normales par photogramme et rapide
- Commande bouton-poussoir et lampe d'inspection
- Muni de ventilation à la projection du film.

Équipement complet pour l'éclairage professionnel
IANIRTRAN pour le film et la photographie

Technique du SON et du FILM
CINETEKNICA INC.
M. Sem Bartoc
6900, rue St-Denis, Montréal H2S 2S2
Téléphone: 279-4536

Pirates déçus

AMSTERDAM (AFP) — Les deux pirates de l'air qui ont détourné le 3 mars un VC-10 de la British Airways vers l'aéroport d'Amsterdam avec à son bord 92 passagers et 10 hommes d'équipage, se sont déclarés "déçus" de ce que l'avion n'ait pas été totalement détruit, a révélé hier le major E. Gerritsen, commandant des forces de l'ordre de l'aéroport, à Amsterdam.

D'autre part, a dit M. Gerritsen, les deux hommes ont affirmé avoir donné de faux noms et s'appeler en réalité Ahmad Hour et Sami Hussein Tamini. Les deux pirates paraissent demain devant le procureur de la reine à Haarlem, M. J.J. Bredius.

NE L'OUBLIEZ PAS LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM



Rouge, Blanc ou Bleu. A vous de choisir le tarif le plus avantageux.



Le calendrier des tarifs du CN colore tous les jours de l'année de Rouge Blanc ou Bleu. Ce qui veut dire que durant toute l'année, vous n'avez qu'à choisir le jour de votre départ, un jour Rouge Blanc ou Bleu. Vous choisissez ainsi le tarif:

- un jour Rouge, c'est un tarif aubaine
- un jour Blanc, c'est un tarif économique
- un jour Bleu, c'est un tarif régulier.

A cela s'ajoutent les escomptes des tarifs Famille, Jeunesse et Sagesse:

- 20% un jour Rouge
- 15% un jour Blanc
- 10% un jour Bleu.

Et les groupes de 15 personnes et plus voyageant ensemble bénéficient aussi de réductions intéressantes.

Ces réductions s'appliquent sur le transport en voiture-coach lorsque le prix normal du billet est de \$5 ou plus un jour Rouge; pour en bénéficier, les jeunes de 12 à 21 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus doivent présenter leur carte Jeunesse ou Sagesse que l'on se procure à prix minime dans toute agence de voyage ou au bureau des Ventes Voyageurs du CN.

Des Maritimes au Pacifique, il est grand notre pays. Voyagez-le avec de grandes économies.



Vivez moderne, voyagez **CN**

le point

Le noeud éthiopien

L'homme qui, à 82 ans et au cours d'un règne de 46 ans, a connu plus que sa part d'épreuves, affronte probablement la plus dure de toutes, au lendemain même du jour où il a accepté de se contenter de régner.

Haïlé Sélassié, roi des rois et empereur du pays légendaire d'Éthiopie, peut remporter la manche d'aujourd'hui qui l'oppose à la confédération générale des travailleurs en grève générale pour la première fois de son existence, mais plus rien ne sera comme auparavant dans ce pays où la famine le dispute à la convoitise.

Il y a quelques jours, l'armée réussissait un coup de force unique en son genre puisque, sans verser une goutte de sang — selon les informations de presse unanimes, — elle prenait le contrôle total de l'Éthiopie, et ce qui est plus spectaculaire encore, sans qu'on sache qui était l'instigateur et l'organisateur du mouvement. Partis d'Asmara, les rebelles, ne portant ni galons ni grades, se sont rendus maîtres des principales villes avant de s'emparer de la capitale. Toute l'armée a suivi le mouvement, y compris la garde impériale qui, tout en ne participant pas activement au putsch, a approuvé les objectifs des rebelles.

Depuis, l'Éthiopie a changé de gouvernement et ce gouvernement est allé au devant des souhaits des putschistes. Le vieil empereur, lui, a été maintenu comme otage, un symbole de légalité qui, de ses propres mains, a mis fin à sa carrière en acceptant publiquement de laisser le cabinet gouverner et en promettant que ce gouvernement serait responsable devant un Parlement démocratiquement élu. Cette victoire des énigmatiques rebelles témoigne certes de la maturité politique de ceux qui ont mené l'opération car "débarrasser" Haïlé Sélassié, c'était ouvrir la porte à l'aventure, à la guerre civile et à l'intervention étrangère du fait de l'importance stratégique de l'Éthiopie sur la mer Rouge.

Mais c'était sans compter avec la faim, ventre creux dont on dit qu'il n'a point d'oreilles, et si c'est avec l'armée qu'on mate les révolutions, c'est avec un peuple déshérité, ex-

pléto, affamé, qu'on fait les meilleurs révolutionnaires.

Ceci pour dire que si pour les militaires, formés à l'école occidentale et rompus aux fines diplomatiques, une réforme constitutionnelle est une victoire, pour l'Éthiopien qui parvient à peine à gagner 65 dollars dans l'année quand il ne meurt tout simplement de faim, c'est une notion abstraite qui ne lui dit pas si oui ou non il trouvera du travail mieux payé, s'il pourra gagner plus et vivre plus dignement demain.

Otage d'une armée "raffinée", ayant par avance abdiqué de son autorité naguère absolue, que peut faire l'empereur?

Les seules augmentations consenties aux soldats représentent des millions de dollars impossibles à trouver. Accepter la hausse réclamée par les travailleurs, c'est aussi plusieurs dizaines de millions de dollars à s'assurer, dans un pays où plus de 100.000 personnes sont mortes de faim et de soif.

Rompre avec les masses, c'est aller au-devant d'une confrontation qui signifie émeutes et sang; qui signifie répression dans un premier temps et guerre civile en un second temps.

Haïlé Sélassié et l'Éthiopien ne semblent pas parler la même langue, le premier ne proposant à l'autre qu'une constitution, moins nourrissante encore que le biscuit de la reine, dans ce contexte tout immédiat.

Avec un voisin somalien ouvertement hostile, une province érythréenne indépendantiste, sollicité par une armée apparemment politisée et retenue par des structures féodales, le vieil empereur aura-t-il recours à ces "amis" qui ne voient dans son pays qu'une position stratégique à soustraire à la convoitise des "autres"?

Il serait curieux que les Occidentaux soient une fois encore appelés à soutenir un régime chancelant contre ses propres citoyens trop longtemps maintenus en léthargie, et qui, par-delà les idéologies, en sont à l'heure de la prise de conscience collective.

Georges VIGNY

La situation au Golan permet à Mme Meir de former son cabinet et le PNR se rallie

JERUSALEM (d'après l'AFP) — Mme Golda Meir, premier ministre israélien, a présenté hier soir la liste de son gouvernement au président Ephraïm Katzir.

Le gouvernement, qui sera présenté devant la Knesseth dimanche, comprend vingt-deux ministres, dont huit nouveaux. Les principaux ministères (Défense nationale, Affaires étrangères, Finances et Éducation) restent aux mains de leurs anciens titulaires.

La liste détaillée et complète du nouveau cabinet sera publiée cet après-midi.

La situation en Syrie et sur le front du Golan a été quelque peu dramatisée afin de permettre au général Dayan et à M. Shimon Peres d'entrer dans le nouveau gouvernement de Mme Meir sans perdre la face, dit-on dans les milieux politiques israéliens de l'opposition. On ajoute dans ces mêmes milieux que la vie continue normalement dans les villages israéliens du Golan où les agriculteurs se sont rendus comme chaque matin dans leurs champs et où aucune route n'a encore été fermée à la circulation.

Sujet de satisfaction pour Mme Meir: par une majorité de 30 voix contre 17 (et 4 abstentions) la direction du Pami national religieux a décidé de se rallier à la coalition formée par les travaillistes.

Mme Meir est donc assurée d'une majorité de 68 sièges sur 120 à la Knesseth.

La décision des religieux, qui auront 4 portefeuilles au gouvernement, a été prise "en raison de la gravité de la situation que connaît le pays".

De même, M. Shimon Peres, ministre des Communications (et membre de la tendance Rafi comme le général Dayan) a accepté de conserver son portefeuille. Mme Meir a avoué, dans son émotion, que le ralliement de MM. Dayan et Peres constituait "le plus beau cadeau qu'elle ait jamais reçu". En évoquant l'insécurité militaire dans laquelle se trouve Israël, M. Peres a expliqué son geste: "nous ne pouvons que considérer avec le plus grand sérieux toutes informations concernant des concentrations de troupes arabes et autres préparatifs inquiétants. Nous avons payé cher la leçon de cette guerre mais elle ne doit pas être perdue".

Quant au gouvernement américain, il a déclaré que la situation militaire entre la Syrie et Israël sur le front du Golan était "un sujet de préoccupation".

M. George Vest, porte-parole du département d'État, n'a pas été en mesure de confirmer les informations selon

lesquelles des concentrations de troupes syriennes seraient en cours dans le Golan. Mais il a ajouté: "la situation demeure instable et c'est pourquoi nous avons été intéressés à poursuivre les efforts en vue du désengagement".

Le porte-parole n'a pas non plus confirmé les informations de presse sur une reprise du pont aérien militaire soviétique vers la Syrie.

Le secrétaire d'État, Henry Kissinger, quant à lui, qui déposait à huis clos sur la situation au Proche-Orient devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre, a dit aux journalistes à sa sortie du Congrès que les conversations indirectes entre représentants d'Israël et de la Syrie sur un accord de désengagement commencent vraisemblablement d'ici deux semaines.

Le porte-parole du département d'État a toutefois précisé que depuis les visites de M. Kissinger à Damas et à Tel

Aviv la semaine dernière, aucune communication nouvelle n'avait été reçue des deux gouvernements sur l'envoi de leurs représentants.

Entre-temps, le président syrien, Hafez Assad, rencontrait à Damas M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, avec qui il a "examiné" en détail les questions ayant trait aux relations bilatérales syro-soviétiques.

L'entretien, qui s'est déroulé "dans une ambiance d'amitié et de camaraderie", a permis de faire un large tour d'horizon des problèmes internationaux d'intérêt mutuel. Le général Assad et M. Gromyko ont accordé une attention particulière à la situation au Proche-Orient et notamment aux "efforts visant à un règlement politique pacifique du conflit".

Le chef de la diplomatie soviétique était arrivé à Damas mardi pour une

visite officielle de deux jours.

Au Caire, M. Andreï Gromyko s'était entretenu avec le leader palestinien Yasser Arafat avant de quitter la capitale égyptienne pour Damas. Le chef de la diplomatie soviétique aurait demandé au leader de l'OLP d'établir une coordination entre les Palestiniens et l'Égypte. Il aurait également assuré à M. Arafat que l'URSS est convaincue que le président Sadate est aux côtés des Palestiniens et que la crise du Proche-Orient ne pourrait être réglée en l'absence de ceux-ci.

Selon le quotidien Al Ahram, M. Gromyko a invité M. Arafat à effectuer une visite officielle en Union soviétique. Les précédents séjours du leader de l'OLP à Moscou n'avaient revêtu aucun caractère officiel dans la mesure où ils avaient fait suite à des invitations du "comité de solidarité afro-asiatique".

Première grève générale en Éthiopie

ADDIS ABEBA (AFP) —

Une ultime réunion, hier après-midi, entre le premier ministre, M. Andelkarchew Makonnen, et les représentants de la Confédération générale des travailleurs éthiopiens, n'a pas permis d'éviter la grève générale qui doit commencer ce matin, apprenait-on hier soir de source proche de la confédération.

Ce sera, indiquait-on de même source, la première grève générale en Éthiopie. On relevait à ce sujet son caractère "illégal" dans la mesure où, selon la législation en vigueur, elle n'a pas fait l'objet "d'un préavis obligatoire de soixante jours".

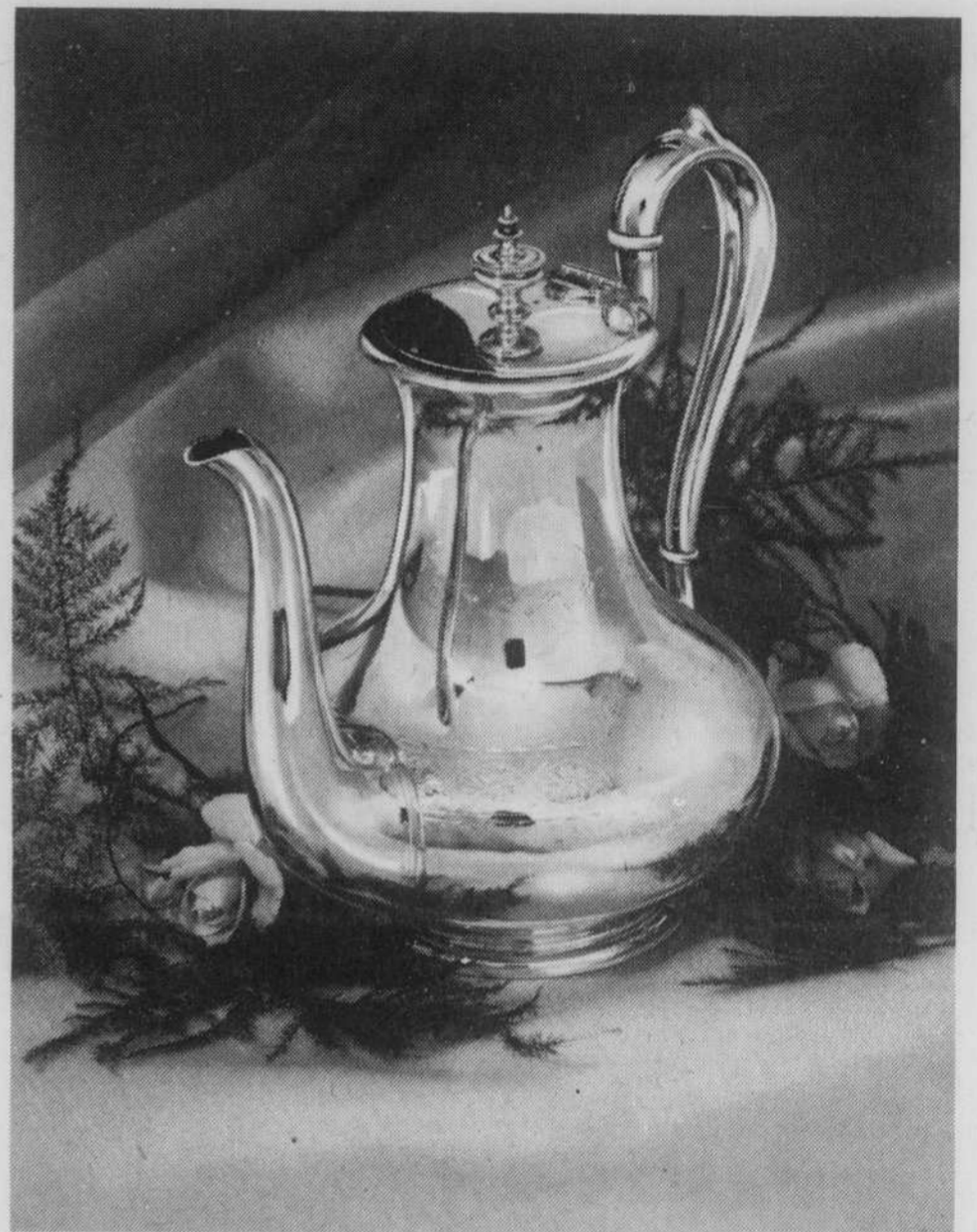
La grève doit en principe s'étendre aux 168 entreprises d'Éthiopie, qui emploient quelque 85.000 travailleurs syndiqués. De l'avis général, il y a tout lieu de croire qu'elle débordera sur le secteur public et les administrations. Au niveau des dirigeants syndicaux, il semble cependant qu'on veuille limiter la durée du mouvement à 24 heures. Ceux-ci soulignent que leur principale revendication concerne l'institution d'un minimum vital de trois dollars éthiopiens

par jour (près de \$2.00). Le minimum non garanti actuellement en Éthiopie varie de 50 centimes à 3 dollars éthiopiens (\$0.35 à \$2.00).

Si aucun élément nouveau

n'intervenait en dernière heure, on peut donc s'attendre, de l'avis des syndicats, que ce matin toutes les entreprises privées seront fermées, ainsi

que les commerces et les transports et les milliers de boutiques qui composent le marché géant de Mercato, dans la haute ville.



Si son lustre d'antan n'est plus qu'un souvenir

Pourquoi ne pas profiter de cette offre:

Derniers 3 jours

20% sur travaux de réargenture

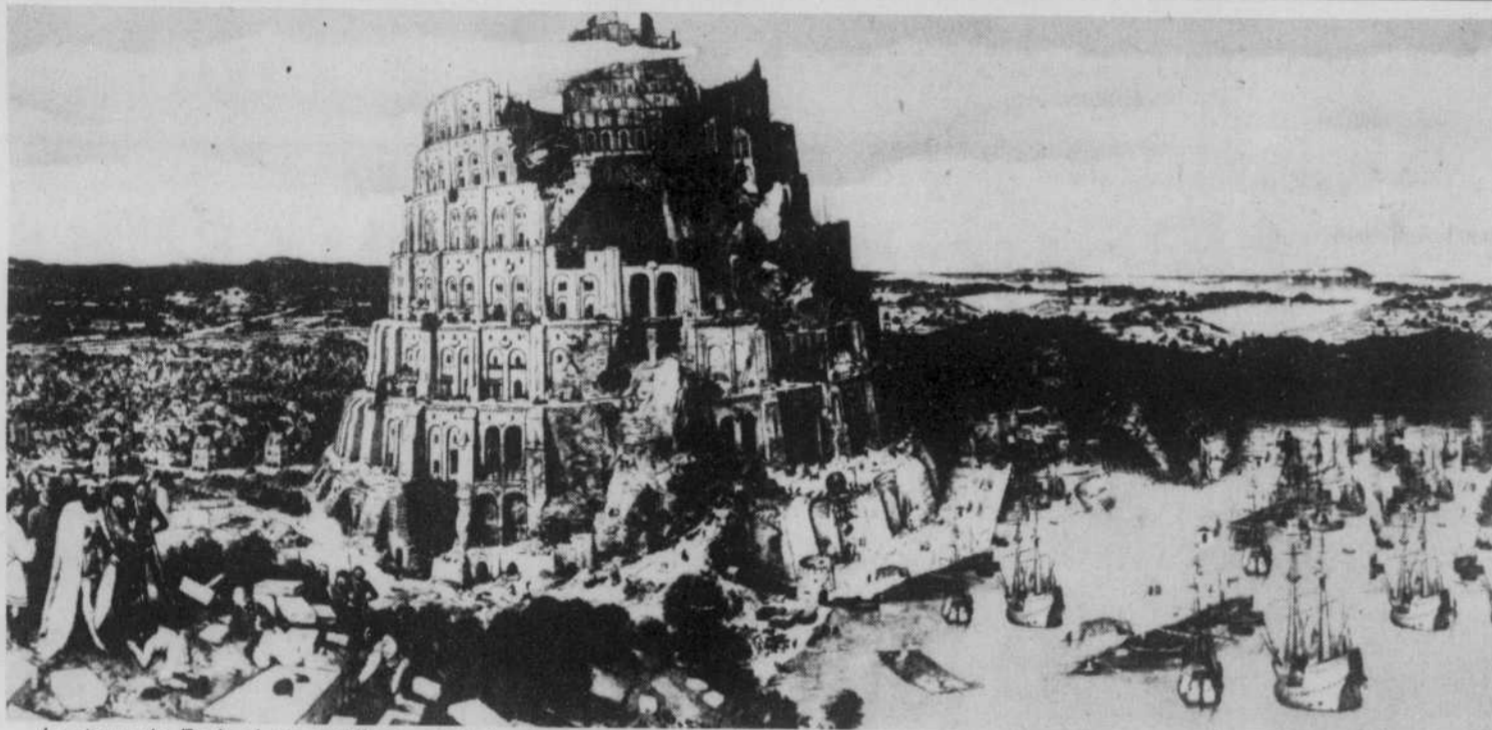
Birks reconnera à l'argent tout l'éclat du neuf. Si vous désirez faire réargenter plusieurs pièces, faites appel à notre service de cueillette à domicile. Il faut compter de 8 à 12 semaines pour un travail d'excellente qualité. Réduction de 20% sur les prix courants.

	Format régulier	Format large
THÉIÈRE	\$18.60	\$24.00
PLATEAU	12" rond ou ovale	\$16.80
PLAT DE SERVICE	12" rond ou ovale	\$28.20

Supplément pour réparation de griffes profondes. Supplément pour réparation ou abrasion des marques. Prix spéciaux pour réargenture des couverts et des pièces non indiquées. Appelez notre service de cueillette à domicile si vous désirez envoyer de nombreux articles.

Téléphone: 392-2551

BIRKS
JOAILLIERS



La tour de Babel en est l'exemple typique: on ne peut pas toujours écouter ce qu'on raconte autour de soi.

Reproduction d'un tableau de Pieter Brueghel

Le choix d'un emplacement industriel: quel critère adopter pour le choix des renseignements?

Si vous songez à établir une usine au Canada, ce ne sont pas les renseignements qui vous manqueront. Chiffres, faits saillants, prédictions, opinions afflueront de toutes parts, tant et si bien que vous ne saurez comment en extraire les renseignements qui vous seraient utiles. Ce qu'il vous faut, c'est quelqu'un qui voie les choses suivant votre point de vue.

Faites appel à un organisme spécialisé, tel le Service d'expansion industrielle du CN.

CN
la source des meilleurs renseignements

Le CN connaît à fond toutes les régions du Canada. Et du fait qu'il dessert chacune de ces régions, il lui est possible de les évaluer objectivement.

Sur votre demande, nous préparerons rapidement une analyse d'emplacements industriels gratuite d'après vos propres spécifications. Une analyse complète, fouillée et supportée par des faits probants. Pour ne pas affecter les prix, cette analyse sera confidentielle. Il n'est pas nécessaire que l'on connaisse votre désir d'expansion ou de déménagement.

Si notre offre vous intéresse, il vous suffit de remplir le bon ci-contre. Nous arriverons sûrement à nous comprendre.

J'aimerais profiter de votre service gratuit et confidentiel de recherche d'emplacements industriels. Veuillez communiquer avec moi.

ID-374

Nom _____
 Titre _____
 Compagnie _____
 Adresse _____
 Ville _____ Zone _____
 Prov. _____

Retourner à:
Maurice Masse
 Directeur de
 l'expansion industrielle
 Canadienne National
 C.P. 8100,
 Montréal 101, Québec



Le Local populaire veut que les omnipraticiens soient présents à la CAC

Le Local populaire, un organisme qui se voue à la défense des prestataires insatisfaits de la Commission d'Assurance-chômage, a demandé hier à la Fédération des Omnipraticiens du Québec d'exiger d'être représentés au Conseil arbitral de la CAC. Actuellement, a précisé M. Michel Dansereault du Local populaire, le conseil arbitral prend des décisions sur la base de rapports médicaux souvent contradictoires sans qu'aucun de ces membres n'ait la moindre compétence médicale.

Le Local populaire entend dévoiler au cours des prochaines semaines neuf autres dossiers sur les pratiques "arbitraires et restrictives" de la CAC. Dévoilant hier le dossier "maladie", M. Dansereault a accusé "les fonctionnaires de l'assurance-chômage de pratique illégale de la médecine, pratique enterrée par certains conseils arbitraux".

Selon le dossier rendu public hier la CAC aurait l'habitude de contester systématiquement les certificats de maladie fournis par les médecins traitants de ses prestataires. On irait jusqu'à exiger huit contre-examens chez des médecins "complaisants" envers la CAC pour déceler un prétexte passible de faire interrompre les prestations. Certains de ces examens avaient lieu plusieurs mois après le début de la maladie et souvent

même après la guérison, ce qui a pour effet de faire perdre les prestations suspendues dans l'attente d'une décision finale.

Le Local populaire a notamment accusé le Dr Pierre Wilson, un médecin montréalais, d'être l'un de ces médecins "complaisants" envers la commission. Rejoint au téléphone, le Dr Wilson a dit que cette accusation restait à prouver et qu'il avait l'habitude de donner le bénéfice du doute "au moins pour quelques semaines" aux patients envoyés par son employeur, la CAC. Selon le Dr Wilson, les médecins traitants octroient facilement des certificats pour garder leur clientèle, se disant que l'appareil administratif de la CAC réussira à faire la part des choses.

Le Local populaire a ensuite accusé la CAC de soumettre les dossiers litigieux à un médecin de son siège social d'Ottawa, qui trancherait les cas douteux sans consulter les dossiers médicaux des prestataires. Ce médecin s'en tiendrait uniquement aux "profils" de maladie de la CAC et déciderait par Télec de la date de rétablissement des patients sans autre forme de consultation. Le Local populaire a demandé à la Fédération des Omnipraticiens d'enquêter sur ces pratiques contraires à l'éthique professionnelle et d'y mettre un terme.

Paul VI parlera aux Montréalais

Le pape Paul VI s'adressera dimanche aux Québécois à 14h00 au canal 10 sur le réseau TVA. Le pape a enregistré à Rome un message télévisé de quinze minutes pour la deuxième émission de la série "Chantier 74", qui a pris cette semaine la relève de l'émission "L'Eglise sur la place". Sauf erreur, ce sera la première fois qu'un pape s'adressera directement aux Québécois via la télévision.

Il n'a pas été possible de connaître la teneur précise du message papal puis que le réseau TVA en a la primeur. On sait seulement qu'il porte sur le thème de "Chantier 74": "La société de consommation".

"Chantier 74" est, comme on sait, le nom d'une vaste opération d'éducation populaire organisée chaque année depuis maintenant trois ans à l'occasion du carême par l'Office de catéchèse du Québec à l'intention des catholiques. L'an dernier au moins cinquante mille personnes ont participé aux activités de "Chantier".

C'est l'Assemblée des évêques du Québec qui en janvier dernier, a demandé au pape d'enregistrer ce message, demande qui a été appuyée par l'exécutif de l'épiscopat canadien (CCC).

L'entretien Cournoyer-Pepin s'est achevé abruptement

par Gilles Francoeur

Contrairement à ce qu'avaient déclaré la veille les représentants de la FTQ, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré hier après avoir rencontré le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, que le règlement numéro un ne contient aucun mécanisme de contrôle quantitatif qui remplacerait avec autant d'efficacité les permis de travail dans le secteur de la construction.

La rencontre s'est terminée de façon très abrupte après que les représentants de la CSN eurent fait valoir au ministre que sa position était "injuste" à l'endroit des travailleurs actuels de la construction. Insulté par les propos de ses interlocuteurs, M. Cournoyer s'est retiré de la salle de réunion.

Selon M. Pepin, les cours que devront suivre les apprentis pour se qualifier dans la construction ne constituent pas un obstacle suffisant pour prévenir un envahissement du secteur et créer ainsi une abondante main-d'œuvre pour les employeurs.

Rejoint au téléphone, le ministre a déclaré qu'il ne s'objecte pas du tout à ce que l'émission des cartes d'apprentis obéisse à des règles précises qui préviendraient le chômage chronique des travailleurs déjà qualifiés.

"Je soutiens, a dit M. Cournoyer, que l'établissement et le contrôle des ratios apprentis-compagnons constitue un premier contrôle quantitatif de la main-d'œuvre dans ce secteur".

Les représentants de la CSN ont fait valoir au ministre de leur côté que l'existence d'un ratio ne constituait pas un frein valable dans la mesure où le passage d'apprenti à compagnon augmenterait le nombre de ces derniers, ce qui permettrait le renouvellement de nouvelles cartes d'apprentis provoquant un gonflement de la main-d'œuvre dans la construction sans pour autant modifier les ratios définis par le règlement numéro un.

"Si c'est là l'objection de la CSN, d'ajouter M. Cournoyer, je dis que je suis prêt à inclure dans le règlement des garanties qui assurent les centrales qu'aucune carte d'apprenti ne sera émise si les compagnons n'ont pas de travail. Et j'irais même jusqu'à dire que j'accepterais qu'on retienne l'émission des cartes d'apprentis si ceux qui sont déjà en période de formation n'ont pas de travail. Si c'est là une proposition de M. Pepin, qu'il le dise de façon intelligible à mes fonctionnaires à qui j'ai donné l'ordre de modifier le règlement numéro un de façon à ce

qu'il corresponde à un consensus, y compris les revendications de la CSN."

Toutefois, de dire M. Cournoyer, l'évaluation de l'état du chômage devrait être basée sur le taux de chômage réel dans cette industrie et non pas sur le chômage observé. Il y a une différence entre le nombre de travailleurs officiellement qualifiés dans la construction et ceux qui se présentent aux centres de placement syndicaux ou gouvernementaux pour obtenir un emploi.

D'autre part, M. Cournoyer a annoncé qu'il avait l'intention de déposer pour avis la semaine prochaine, un règlement qui accorderait à son ministère un droit de regard sur les bureaux de placements syndicaux. "Il n'est pas dans mon intention d'obliger les employeurs à passer par ces centres de placement mais ceux-ci existent et la nouvelle réglementation verra à ce que les règles de fonctionnement de ces bureaux, adoptées par les syndicats eux-mêmes, soient respectées à la lettre." Le ministre entend par cette réglementation recevoir copie de ces règlements de régie interne et que ses inspecteurs en vérifieront l'application.

Le ministre du Travail a toutefois déclaré qu'il n'y avait eu "aucune forme de marchandage" entre lui et le Conseil provincial des métiers de la construction, dont les centres de placement syndicaux constituent le fer de lance dans le combat qui l'oppose à la CSN et la FTQ.

Reprenant l'accusation portée la semaine dernière par la Fédération de la construction, une des six parties patronales reconnues par le décret, le président de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé a accusé la FTQ de céder sur la question

des permis de travail pour s'assurer en contre-partie le monopole dans la construction grâce à la reconnaissance de ses bureaux de placements.

"Nous doutons, a déclaré M. Dalpé, de la résistance que la FTQ manifesterait à l'endroit de l'abolition des permis de travail si Cournoyer donnait à la FTQ la force stratégique qu'elle veut assumer à l'embauche, devant les employeurs et au détriment des travailleurs et des autres centrales syndicales".

A sa sortie de la rencontre avec M. Cournoyer, le président de la Fédération des syndicats du Bois et du Bâtiment (CSN), M. Michel Bourdon, a pour sa part déclaré que l'accusation portée par la Fédération de la construction et la CSN demeurait "une hypothèse de travail valable". A son avis, l'empressement avec lequel la FTQ a admis le bien-fondé du règlement numéro un, "en l'absence de garanties réelles d'un contrôle quantitatif de la main-d'œuvre, pourrait signifier que la FTQ laisse l'intérêt de ses membres de côté au profit de quelque chose d'autre".

M. Bourdon ne savait pas à ce moment-là qu'un nouveau règlement régissant les bureaux de placement allait être présenté la semaine prochaine.

A Québec hier, l'exécutif du Conseil provincial des métiers de la construction faisait rapport à ses agents d'affaires sur la rencontre de mardi avec M. Cournoyer. Il était notamment question de mettre un terme aux ralentissements de travail à travers la province, déclenchés la semaine dernière pour protester contre l'abolition des permis de travail.

Macdonald reste optimiste sur les négociations Ottawa-Ouest

OTTAWA (CP-Le Devoir) — En dépit des difficultés réelles auxquelles se heurtent les conversations pétrolières entre les autorités de l'Alberta, de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral, le ministre de l'Énergie, M. Macdonald, avait hier soir des raisons sérieuses de manifester encore un optimisme modéré quant aux chances de conclure une entente avant la fin de mars avec Regina et Edmonton.

Rappelons que les provinces productrices de pétrole doivent en principe se mettre d'accord avec Ottawa sur le niveau des prix du pétrole avant le 1er avril, date à laquelle doit théorique-

ment entrer en vigueur un prix unique pour l'ensemble du Canada. Mais, faute d'un accord, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a indiqué qu'Ottawa et les provinces de l'Ouest pourraient probablement s'entendre sur une formule provisoire.

C'est aussi l'espoir et la conviction de M. Macdonald qui reconnaît que la question la plus ardue est, bien entendu, celle du niveau des prix. Mais il ajoute que tous les éléments du dossier à l'étude sont liés et qu'on ne saurait avant la fin du mois présumer des résultats des négociations en cours.

On peut penser, par exemple, que

Regina, Edmonton et Ottawa, s'ils n'arrivent pas à s'entendre au sujet du niveau des prix, sont en revanche plus près d'une solution au chapitre du financement des subventions versées par Ottawa aux provinces de l'Est, subventions destinées à combler l'écart entre le prix payé pour le pétrole importé et le prix pratiqué dans l'Ouest.

M. Blakeney a eu mardi un long entretien avec le premier ministre, M. Trudeau. La veille, celui-ci avait eu une conversation non moins importante avec M. Lougheed, premier ministre de l'Alberta.

Au-delà du 31 mars, rappelons que le gel volontaire des prix du pétrole sera levé et que les deux provinces productrices de pétrole se reconnaissent le droit de mettre en vigueur des lois régissant leur propre régime de prix pétroliers.

Mardi, M. Blakeney a déclaré qu'il est peu probable que les provinces productrices parviennent à s'entendre de façon permanente avec Ottawa avant le 31 mars parce que, a-t-il dit, la question du pétrole est trop étroitement liée à de vieux griefs économiques dont la solution appelle de longues et laborieuses négociations.

A l'issue de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'énergie, réunie à Ottawa les 22 et 23 janvier derniers, M. Trudeau et les 10 premiers ministres des provinces étaient convenus de chercher à se mettre d'accord sur une formule de prix unique avant la fin du gel. Cette semaine, toutefois, le premier ministre de la Saskatchewan a fait observer que les provinces ne se sont pas engagées formellement à accepter une solution au problème du prix au 31 mars. "Je m'étonne d'apprendre que quiconque ait seulement pu croire qu'il y aurait accord sur cette question dans les délais envisagés", a dit M. Blakeney.

Guatemala: victoire de la droite

GUATEMALA (AFP) — La coalition des partis de droite, MLN-PID (mouvement de libération nationale et parti institutionnel démocratique) a remporté les élections générales qui se sont déroulées le 3 mars au Guatemala, a annoncé hier M. Dario Soto Montenegro, directeur du conseil électoral.

C'est donc le général Eugenio Laugerud García, investi par la coalition de droite, qui devrait succéder à la présidence de la république au général Carlos Arana Osorio, au pouvoir depuis 1970.

Les résultats qui ne concernent cependant que 215 bureaux de vote sur un total de 325 sont les suivants: MLN-

PID: 187.575 voix; démocratie-chrétienne guatemalteque (DCG): 168.926; parti révolutionnaire (PR): 96.523.

Le parti révolutionnaire et la démocratie-chrétienne contestent de leur côté les chiffres communiqués par le conseil électoral.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



Le prix du lait frais ne sera pas augmenté

par Renée Rowan

C'est induire le public en erreur que de laisser entendre qu'il y aura incessamment une autre augmentation du prix du lait nature, déclare M. Leonard Roy. Le vice-président exécutif du Conseil de l'industrie laitière du Québec déplore que certains journaux tentent d'inquiéter inutilement la population.

Le prix du lait frais a été rajusté il y a à peine quelques semaines par la Régie des marchés agricoles du Québec et il n'est pas question d'une autre augmentation prochaine du coût du lait nature vendu au comptoir ou par le laitier.

M. Roy souligne qu'effectivement les autorités gouvernementales fé-

dérales préparent une nouvelle politique laitière canadienne qui comportera une augmentation du prix du lait, mais il s'agit dans ce cas du lait industriel, c'est-à-dire servant à la fabrication du beurre, du fromage, du lait en poudre, etc. Cette hausse entraînera nécessairement une augmentation dans le prix de vente aux consommateurs de ces produits laitiers manufacturés.

En d'autres mots, lorsqu'on parle actuellement d'augmenter le prix du lait, il s'agit d'une augmentation déjà prévue du coût des produits laitiers manufacturés et non du lait frais.

SACHA DISTEL
La musique et l'amour

SPAM 67361
La musique et l'amour — Comme les enfants - Couche sous les étoiles - Cette nuit-là - Pas vu, pas pris - Quand on a le cœur tranquille - Toi et moi la musique et l'amour - Accroche un ruban - Les noix de Benoît - Beaucoup de temps - Le grand maître et le petit gros - Oh la la - Pourquoi ce soir se dire adieu.

SPAM 67327
Chanson bleue — Missié, Missié - Il y a bien trop de filles - Les musiciens - C'est parti, ho yé - Moi, j'aime pas ça - Quand on est jeune faut en profiter - C'est impossible - C'est les vacances - Quand il y en a pour deux.

SACHA DISTEL

chez Archambault

SACHA DISTEL
sur disques

Pathé

En personne
à la Place des Arts
les 8 et 10 mars

SPÉCIAL
544
ch.

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES
849-6201

Livraison gratuite, partout sur l'île de Montréal et dans la banlieue immédiate de toute commande de \$5.00 ou plus.

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants: **DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC**,
1 microillon 27
2 microillons 45
3 microillons 75
4 microillons 85
5 microillons 1.05

Ottawa et Maritimes, tarif Québec plus. 05
Saskatchewan et Manitoba, tarif Québec plus. 10
Alberta et Col. Britannique, tarif Québec plus. 15
Résidents du Québec, S.V.P. ajouter 8% taxe.

SACHA DISTEL
TOUTE LA PLUS
COULEUR, ÉCLAIR, JOIE

SPAO 68045
Les titres d'or de Sacha Distel — Monsieur cannibale - Elles sont filées - La petite puce - Scandale dans la famille - La casa d'Irene - Les perroquets - L'incendie à Rio - Ces mots stupides - Y'en a qui font ça - Rebecca et moi - Les moustaches.

SPAM 67320
Toute la pluie tombe sur moi — Amour perdu - Gypsy girl - Comme moi - Ma chérie amour - Un amour comme on n'en voit jamais - Tu n'crois pas dis - Millionnaires en amour - Chanson pour un ange - Que feras-tu de ta vie - Ainsi passe la vie - etc.

SACHA DISTEL

Ed Archambault INC. La musique est notre seule raison d'être

300-est, rue Ste-Catherine 7 étages de musique 849-6201

Sortez de la routine.

Mélangez des boires avec

Tia Maria

Ça surprendra vos amis tout savoir.

220-A \$7.60

Tia Moo Moo
4 oz de lait froid
2 oz de Tia Maria
Glace concassée
Passer au mélangeur ou bien secouer dans un shaker. Verser dans un verre glacé et hop au lit pour une partie de sommeil.

Pour d'autres recettes, écrivez à: Service aux consommateurs a/s Walter Trudeau Les Distilleries Corby Ltée Case Postale 308 Succursale B Montréal

Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltée de Montréal. Une filiale de Les Distilleries Corby Ltée, Montréal.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions
en page 13

AVENIR PROMETTEUR POUR TRADUCTRICE EXPÉRIMENTÉE

- Si vous êtes âgée de plus de 30 ans . . .
- Si vous savez traduire dans divers domaines . . .
- Si vous aimez travailler en collaboration . . .
- Si vous cherchez à vous établir pour de bon et faire une belle carrière . . .

Appeler **342-5793**

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

Recherche un:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

QUALIFICATIONS REQUISES:

Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, ou en sciences de l'homme, ou en relations industrielles.

OU: Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la direction du personnel d'un centre hospitalier.

OU: Toute autre expérience et/ou études jugées équivalentes.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL:

Tels qu'établis par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE:

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 mars 1974, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q.
J3A 1B7

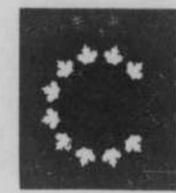
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PLANIFICATION

La Commission de la Capitale nationale à Ottawa, organisme fédéral chargé de l'aménagement de la région de la Capitale nationale, recherche un agent exécutif pour diriger une équipe professionnelle multidisciplinaire chargée de l'élaboration de concepts, de la recherche socio-économique et informatique et du soutien technique pour des projets de planification dans les sous-régions de l'Ontario et du Québec. Comme membre d'un groupe multidimensionnel de gestion de la planification, le titulaire participera à l'établissement des politiques de planification de la Commission et à la détermination des projets et des priorités de planification.

Ce poste offre une occasion unique pour un cadre supérieur dont l'échelle de salaire se situe actuellement à \$25,000., qui a de l'expérience en planification et en économique ou en sciences sociales et qui est capable de diriger des spécialistes chevronnés dans l'élaboration d'un concept innovateur de planification et de recherche.

Ce poste est bilingue, mais les candidats unilingues qui sont prêts à suivre des cours de langue permanents durant une période allant jusqu'à un an, peuvent faire acte de candidature.

Les intéressés sont priés de faire parvenir confidentiellement leur curriculum vitae et leurs antécédents professionnels à Alex Marin, Directeur général.



National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada K1N 8K5

CENTRE HOSPITALIER DE CHANDLER

C.P. 1000

CHANDLER, COMTÉ GASPÉ, P.Q.

COORDONNATEUR DU C.L.S.C.

LE CANDIDAT ACCEPTÉ:

sera responsable sous l'autorité du Directeur Général du Centre Hospitalier de réaliser les démarches devant mener à l'implantation du C.L.S.C., d'implanter les services du Centre et de coordonner les activités du Centre.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Formation de niveau universitaire en sciences humaines ou en administration publique, posséder une expérience administrative valable, connaître le secteur des Affaires sociales, Santé et Service social, posséder les qualités d'animateur.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes en vigueur au ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le 29 mars 1974 à l'adresse suivante:

YVES LAMBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
CENTRE HOSPITALIER DE CHANDLER
C.P. 1000
CHANDLER, Comté Gaspé, P.Q.

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

RECHERCHE UN:

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

FONCTIONS:

Le Directeur des Services Professionnels doit, sous l'autorité du Directeur général:

- Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement;
- Vérifier le fonctionnement des comités du Conseil Consultatif des Professionnels et du Conseil des Médecins et Dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du Conseil des Médecins et Dentistes, qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

QUALITÉS REQUISES:

- Doit être médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la Loi médicale.
- De préférence, membre du Conseil des Médecins et Dentistes d'un hôpital depuis au moins 5 ans.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- A discuter.

DATE LIMITE:

Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 mars 1974, à:

J. Albert Lavoie
Directeur général
Hôpital du Haut-Richelieu
920 Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q. J3A 1B7

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTES OUVERTS

DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES

ENDROIT:

Siège social à Hull

FONCTIONS:

- Coordonner, sur une base régionale, les admissions dans les Centres d'accueil;
- Assurer la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions de chaque Centre D'Accueil;
- Participer à l'élaboration, la négociation et le renouvellement des contrats de services régissant la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions et la distribution des services sociaux dans les Centres d'accueil;
- Assurer dans le cadre de ces contrats de services, la direction et la supervision professionnelle des praticiens oeuvrant à plein temps dans les Centres d'accueil et assurer l'application et le respect des politiques et procédures administratives et professionnelles en vigueur au C.S.S.O.
- Assurer l'exécution et le respect des ententes contractuelles et faire le lien continu entre la direction du C.S.S.O. et celle des Centres d'accueil;
- Assurer la participation du C.S.S.O. à tous projets de développement de ses ressources.

QUALIFICATIONS:

- Détenir un diplôme universitaire en service social
- Posséder quelques années d'expérience pertinente en service social.

SALAIRE:

Selon l'échelle P-1 de la convention collective.

Superviseur (Service aux Indiens)

ENDROIT:

Filiale de Maniwaki

FONCTIONS:

Sous la direction du directeur de la filiale, tout en travaillant lui-même auprès de la clientèle, voit à l'entraînement, au développement professionnel et à la coordination du groupe de praticiens sociaux affectés au travail social auprès de la population indienne.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire en service social
- Trois (3) ans d'expérience
- Connaissance pratique du français et de l'anglais
- Connaissance du milieu indien.

SALAIRE:

Selon l'échelle T-1 de la convention collective.

FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 15 MARS 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577
Hull, (P.Q.)

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRES D'EMPLOI SERVICE DE LA CONSTRUCTION SPÉCIALISTE EN ARCHITECTURE SPÉCIALISTE EN STRUCTURE SPÉCIALISTE EN ÉLECTRICITÉ

FONCTIONS:

- Concevoir, préparer et recommander les esquisses et les plans et devis de divers projets de rénovation, de transformation et de construction d'édifices.
- Conseiller le personnel du service touchant les questions relevant de sa spécialité.
- Effectuer la surveillance des travaux; s'assurer que les entrepreneurs respectent les plans et devis, les délais et la livraison de l'édifice tel que prévu.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en génie ou architecture selon la spécialité.
- Six (6) années d'expérience dans des travaux de construction, et/ou transformation, et/ou rénovation.

TRAITEMENT:

Jusqu'à un maximum de \$17,627 selon l'expérience et la compétence.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 11 mars 1974 au:

Directeur de la sélection
du personnel administratif
La Commission des Écoles
Catholiques de Montréal
3737, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1X 3B3

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

IBM prend de l'expansion.

A VOUS D'EN PROFITER!

Suite à la décision d'IBM Canada Ltée de regrouper dans son usine de Bromont, au Québec, toutes les opérations de fabrication de la division Matériel de bureau, d'intéressantes carrières s'ouvrent maintenant aux acheteurs industriels et aux adjoints techniques au service des achats compétents. Ce regroupement va en effet augmenter de beaucoup les achats faits à Bromont entraînant d'excellentes possibilités de carrière.

IBM recherche des candidats qualifiés pour occuper des postes dans deux domaines importants de l'achat. On accordera la préférence aux candidats bilingues. Salaire initial intéressant. Allocations de réaménagement. Conditions de travail excellentes. Programme complet d'avantages sociaux payés par la compagnie. Possibilités d'avancement basées sur le rendement de l'employé.

Acheteurs industriels

Le service des Achats de la division Matériel de bureau est à la recherche d'acheteurs professionnels, possédant de l'expérience dans le domaine technique, pour se charger de l'approvisionnement en assemblages et pièces complexes. Ces postes offrent aux acheteurs professionnels la possibilité de se tailler une carrière à titre de cadre dirigeant dans le contrôle du matériel. Il sera de son ressort de sélectionner les fournisseurs et de négocier l'acquisition de grandes quantités de pièces.

Les candidats doivent posséder de l'expérience dans le domaine des achats industriels, faire preuve d'initiative, avoir un sens aigu des affaires et des aptitudes en administration. Des connaissances techniques des procédés impliquant pièces en fonte coulée, produits d'usinage, moulurés de plastique, pièces emboutées, métal concrétionné et composants de décolleteuses seraient un atout.

Prière de présenter sa candidature par écrit, en précisant qualifications et expérience à:

Adjoints techniques au service des achats

On recherche des adjoints techniques au service des achats pour travailler dans le service des Achats et venir en aide aux fournisseurs dans la fabrication de pièces complexes faites sur mesures. Les candidats devront avoir une connaissance empirique des procédés de fabrication et des outils impliqués dans la production massive de pièces en fonte coulée, produits d'usinage, moulurés de plastique, pièces emboutées, métal concrétionné et composants de décolleteuses.

Les candidats seront appelés à aider les fournisseurs à dépister certains problèmes inhérents à la fabrication de composants de précision. Une certaine expérience dans la fabrication ou la conception d'outils serait un atout.

IBM M. B. Goulet
IBM Canada Ltée
700, boul. de l'Aéroport
BROMONT, Québec
J0E 1L0



Compagnie Internationale de Papier du Canada recherche INGÉNIEURS CONCEPTEURS DESSINATEURS

Certains des postes décrits ci-après exigent des candidats une expérience minimale de 3 ans alors que d'autres postes exigent jusqu'à 10 ans ou plus d'expérience dans une discipline connexe.

Notre entreprise est l'une des plus importantes et des plus diversifiées de l'industrie des pâtes et papiers. Son effectif technique est demeuré à peu près statique depuis quelques années et, conséquemment, les chances de promotion seront exceptionnelles pour les candidats réunissant les aptitudes et le potentiel d'avancement voulus. Notre échelle de traitements est hautement concurrentielle et nos avantages sociaux sont des plus intéressants.

Chef électricien adjoint (ingénieur électricien)

Planifier, diriger et assurer l'efficacité du fonctionnement, de l'installation et de l'entretien de l'outillage électrique. Poste disponible à l'usine de papier journal de Gatineau (Québec), à quelque 10 milles d'Ottawa.

Ingénieurs électriciens d'études

Planifier, organiser, concevoir et exécuter des projets de mise en place et d'entretien nécessitant des immobilisations. Postes disponibles à notre usine de papier journal de Dalhousie (N.-B.) et à notre usine Facelle de Toronto (Ontario).

Ingénieurs mécaniciens d'études

Préparer les plans et devis, l'estimation, choisir les matériaux requis et superviser le montage et la mise en marche. Postes disponibles à notre usine de pâtes et papiers kraft de La Tuque (Québec), où on a amorcé un important programme de modernisation.

Des postes analogues sont disponibles à nos usines de papier journal à Dalhousie (N.-B.) et Trois-Rivières (Québec), ainsi qu'à l'usine de Masonite de Gatineau (Québec).

Ingénieurs chimistes

Procéder à des études portant sur les problèmes de fonctionnement, superviser et assurer l'exactitude des procédés de contrôle et le maintien de normes de qualité.

Postes disponibles à l'usine de Commercial Alcohols Ltd., de Montréal; à l'usine Facelle, de Toronto; à l'usine de Masonite, de Gatineau (Québec), et à l'usine de papier journal de Dalhousie (N.-B.).

Ingénieur en organisation industrielle

Assurer la liaison entre les groupes de fabrication quant aux études et procédés visant à favoriser la rentabilité.

Poste disponible dans les cartons ondulés en Ontario, avec option de résidence à Toronto, Burlington, London ou les environs.

Concepteurs et dessinateurs (en mécanique)

Exécuter des conceptions intégrales ou collaborer avec des ingénieurs d'expérience à la conception et au dessin d'installations mécaniques.

Postes disponibles à l'usine de papier kraft, à La Tuque, ainsi qu'à l'usine de Masonite, à Gatineau.

Les intéressés sont priés de nous faire connaître par écrit leur degré de scolarité, leur expérience pertinente, leur état civil et le traitement désiré. Toutes les demandes recevront réponse et seront traitées confidentiellement.



Compagnie Internationale de Papier du Canada
Service des relations du personnel
1540, édifice Sun Life, Montréal H3B 2X1

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 12



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INSPECTEUR DE NAVIGABILITÉ (CONSTRUCTION RÉPARATION ET RÉVISION)

Échelle de traitement \$13,235 - \$14,790

Aéronautique civile

Ministère des Transports

Ottawa (Ontario)

La Division de la technique aéronautique requiert les services d'un inspecteur de navigabilité chargé d'élaborer et de rédiger soit des projets de procédures, de normes et de règlements, inspection de navigabilité, soit des modifications aux procédures, aux normes et aux règlements actuels et de voir à leur application uniforme dans tout le pays.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Expérience approfondie du contrôle de la qualité dans le domaine de la construction, de la réparation et de la révision des aéronefs; connaissance approfondie des méthodes et des techniques de construction, des pratiques commerciales, de l'organisation et des procédures de contrôle de la qualité employées dans la construction, la réparation et la révision des aéronefs et des composants d'aéronefs; connaissance des normes, des exigences et des procédures du gouvernement à ce sujet; aptitude à évaluer l'efficacité des méthodes de construction, de réparation et de révision ainsi que des procédures de contrôle de la qualité, à rédiger des règlements, des procédures et des normes d'inspection et à écrire des lettres et des rapports clairs et concis.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: La connaissance des deux langues est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir la formule de "Demande d'emploi" (PSC 367-401) qu'on peut se procurer à tous les bureaux de poste, les Centres de la main-d'œuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique, avant le 22 mars 1974, à l'adresse suivante:

CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7.

Prière de mentionner le numéro du concours: 73-2430

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS S'ADRESSANT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INGÉNIEURS-CADRES EN CONSTRUCTION

Traitement jusqu'à \$18,702

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS OTTAWA

Le ministère des Travaux publics recherche présentement cinq ingénieurs professionnels ayant une expérience de la gestion dans divers domaines de l'industrie de la construction. Une carrière enrichissante attend les candidats faisant montre d'un degré supérieur d'intégrité et de compétence dans leurs réalisations et qui désirent occuper dans la Fonction publique du Canada et bénéficier des avantages qu'elle leur offre. Les candidats reçus exécuteront diverses tâches dans le cadre des fonctions exposées ci-après.

73-200-150 SUPERVISEUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Superviser les marchés et les exigences des conventions d'experts-conseils en matière de surveillance des travaux de construction relativement à une grande variété d'entreprises importantes de construction du domaine du génie civil. Élaborer et mener des travaux d'arpentage préalables aux travaux de génie. Coordonner et superviser les travaux exécutés par les entrepreneurs et un certain nombre de techniciens en vue d'assurer un service de consultation et d'inspection dans le cadre de ces travaux.

74-200-3 INGÉNIEUR-CADRE DES SERVICES UTILITAIRES

Assurer la compétence en génie civil du domaine de la planification et des études visant l'installation des services utilitaires et la construction des services et chemins pour les immeubles, en déterminant les budgets financiers et les échéanciers connexes. Évaluer les marchés de construction. Participer à la planification à long terme des services utilitaires destinés aux terrains de l'Administration fédérale relevant de l'administration régionale.

73-200-149 INGÉNIEUR (ASSURANCE DE LA QUALITÉ)

Examiner, évaluer et établir des procédures visant le contrôle de la qualité et l'acceptation en ce qui concerne les matériaux, les méthodes et le matériel utilisés dans le domaine du bâtiment, du génie et des travaux maritimes. Appliquer les résultats de la recherche et du développement dans ces divers domaines de construction. Établir et préconiser des normes, procédures et méthodes améliorées relatives au contrôle de la qualité et à la surveillance connexe. Organiser et mettre en œuvre des programmes de formation. Posséder de l'expérience dans le domaine des études et de la construction.

74-204-9 INGÉNIEUR-CADRE (CONSTRUCTION MÉCANIQUE)

Être chargé de tous les travaux d'études en construction mécanique exécutés par le Service des études et de l'établissement de tous les documents de soumission (construction mécanique) relatifs aux installations mécaniques actuelles et projetées. Assurer un service de conseil aux architectes et ingénieurs du Ministère et du client.

73-200-146 INGÉNIEUR (GESTION DE PROJET ET DE CONSTRUCTION)

Faire fonction de spécialiste principal du Ministère dans le domaine de la gestion de projet et de construction. Préconiser l'adoption de nouvelles politiques, plans, procédures, méthodes et lignes directrices en vue de faciliter l'implantation et l'évaluation de la gestion du projet et de construction dans le cadre des activités du Ministère dans le domaine des études et de la construction et assurer les services de conseils et de soutien (génie) aux conducteurs de travaux en fonction de tous les aspects des procédures et de la documentation dans le cadre de la gestion de projet et de construction, établir et mettre en œuvre un programme de sécurité (construction), remplir d'autres fonctions connexes à l'administration des marchés. Le candidat doit posséder une vaste expérience du domaine des études, de la construction et de l'administration.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Diplôme universitaire sanctionnant des études de génie OU admissibilité à exercer la profession d'ingénieurs au Canada. Vaste expérience connexe.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La connaissance de l'anglais est essentielle pour certains postes; pour d'autres, la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Dans ces derniers cas, les personnes unilingues peuvent poser leur candidature aux postes bilingues. Elles doivent cependant certifier par écrit qu'elles sont disposées à suivre, aux frais de l'État, un cours de langue à plein temps pouvant durer jusqu'à douze (12) mois. Le cours commencera immédiatement après la nomination conditionnelle, sera dispensé par le Bureau des Langues de la Commission de la Fonction publique ou par son entremise, et aura lieu de l'endroit choisi par la Commission.

Les présents concours sont également ouverts aux personnes unilingues qui ont travaillé de façon continue pour la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles acceptent ou non de suivre un cours de formation linguistique. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Remplir la "Formule de demande d'emploi" (PSC 367-401) qu'il est possible de se procurer dans tous les bureaux de poste, Centres de la main-d'œuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique, y joindre si nécessaire tous renseignements utiles, et faire parvenir le tout à l'adresse suivante:

MONSIEUR J.T. COLE CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7.

Rappeler le numéro de concours pertinent dans toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

FONCTION: Enseigner le français comme langue seconde aux fonctionnaires fédéraux et aux membres des forces armées canadiennes dans divers centres au Canada.

CONDITIONS REQUISES: Une parfaite connaissance de la langue française. Le premier diplôme universitaire reconnu (baccalauréat, baccalauréat spécialisé, etc.).

Les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées de compléter la formule de demande d'emploi PSC 367-401 disponible aux bureaux régionaux de la Commission de la Fonction publique, aux Centres de la Main d'œuvre du Canada, ou dans les Bureaux de poste et de la faire parvenir à:

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
Division du personnel, 9^{ième} étage
Place de Ville - Tour "A"
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Il est absolument essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée des pièces justificatives en ce qui a trait aux études et à l'expérience professionnelle.

Sur réception des formulaires de demande, des renseignements plus détaillés seront fournis aux candidats.

Des entretiens auront lieu bientôt pour combler les postes qui deviendront libres au cours de l'année 74.

Référence à rappeler: Concours no 74-PSC-PER-J.B. - 1358

La date limite d'inscription est le 15 mars 1974.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Traitement jusqu'à \$19,021.

Bureau des langues

Commission de la Fonction publique



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF, DIVISION DE LA LUTTE ANTIBRUIT

Traitement: \$20,300 - \$25,500

Ministère de l'Environnement Ottawa (Ontario)

La présente occasion d'avancement est offerte aux diplômés en génie, en science, ou en gestion des affaires, qui désiraient apporter une contribution importante à l'élaboration et à l'application de politiques et de programmes nationaux de lutte antibruit. Leurs fonctions comporteront la direction des programmes de recherche et développement concernant la lutte antibruit, l'établissement d'un inventaire national des sources de bruit et l'évaluation de leurs répercussions sur la santé de l'homme, la direction d'un programme de contrôle et de surveillance, et la coordination des activités fédérales avec des organismes provinciaux et municipaux s'occupant des besoins de lutte antibruit du Canada.

L'expérience professionnelle du candidat choisi démontrera qu'il a dirigé avec succès des programmes ou parties de programme importants. Il devra connaître les principes de lutte antibruit et pouvoir établir de bonnes relations de travail avec des cadres supérieurs du gouvernement, de l'industrie et du monde des affaires.

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir votre formule "Demande d'emploi" (PSC 367-401) (avec leur curriculum vitae détaillé) disponible à tous les bureaux de poste, les Centres de la main-d'œuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique avant le 25 mars 1974 à:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
Ottawa (Ontario) K1A 0M7.
ATTENTION: M. R.K. Cox
Programmes de Direction.

Prière de rappeler le numéro de concours 74-8005, dans toute la correspondance concernant ce concours. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

ADMINISTRATEURS DES TRAVAUX (IMMEUBLES)

Traitement jusqu'à: \$22,600.

Direction des Études et de la Construction Ministère des Travaux Publics

Le ministère fédéral des Travaux publics, l'un des plus importants organismes du Canada dans le domaine de l'architecture, du génie et de la gestion de la construction, ainsi que le plus grand promoteur et gestionnaire de terrains et d'immeubles, est à la recherche d'architectes et d'ingénieurs d'une grande compétence intéressés à occuper des postes stimulants à titre d'administrateurs des travaux (immeubles).

LES POSTES:

Les administrateurs des bureaux oeuvreront dans le cadre d'un système de gestion matricielle (services organiques et axiaux) et seront chargés de la gestion d'un projet depuis la détermination ou l'approbation du projet jusqu'à l'achèvement des travaux et l'expiration de la période de garantie. Ils assumeront la coordination des demandes de renseignements, responsabilité financière et contacts dans le cas des travaux qui leur seront confiés. Ils assureront la gestion intégrée des études, de la construction, de la mise en œuvre et de la supervision des travaux.

QUALITÉS EXIGÉES:

Titre universitaire en architecture ou en génie, ou admissibilité à exercer la profession d'architecte ou d'ingénieur dans le secteur public ou privé et d'avoir une certaine expérience à titre d'administrateur des travaux. Aptitude à planifier, organiser, diriger et communiquer (de vive voix et par écrit).

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais est essentielle pour quelques postes. Pour d'autres postes une connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Des unilingues peuvent aussi poser leur candidature pour des postes bilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Celle-ci s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Remplir un formulaire PSC-367-401 (Demande d'emploi) qu'on peut obtenir à tous les bureaux de poste, Centre de la main-d'œuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (joindre à la demande un exposé de l'expérience acquise) et le faire parvenir sous pli confidentiel à l'adresse suivante:

Cadres des sciences et de la technologie
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Certaines nominations seront faites pour une période indéterminée (emplois continus), d'autres pour une période spécifiée (emplois pour une période déterminée). Il y a lieu de pouvoir dès maintenant à des postes à Vancouver (C.-B.) 73-230-77, Saint-Jean (Terre-Neuve) 74-230-10 et Calgary (Alberta) 74-230-11. Le présent concours pourra servir à pourvoir à d'autres postes dont les fonctions sont semblables et qui sont situés à divers endroits, notamment Ottawa.

Prière de rappeler dans toute correspondance le numéro du concours auquel on veut s'inscrire et préciser l'endroit où on désire être affecté. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

en bref

Écouteurs bénévoles

● Tel-aide Québec a besoin d'écouteurs bénévoles... Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ne pas avoir précisé que ce service se trouve à Québec et qu'il est différent de Tel-aide Montréal dont le numéro de téléphone est 935-1101. Le numéro de téléphone que nous donnions dans notre livraison d'hier était celui de Tel-aide Québec.

fête commencera à 19h30 à la salle Saint-Edouard, 425 est, rue Beaubien. Des services de garderie et d'hébergement (\$3.25 pour la nuit) sont disponibles. Prière de téléphoner à 288-4057 ou 384-4106 (garderie) et à 277-6226 (hébergement).

Service de bénévolat

L'hôpital Rivière-des-Prairies, spécialisé en psychiatrie pour enfants et adolescents, vient de créer un service de bénévolat. Les bénévoles sont acceptés à compter de l'âge de 16 ans. Renseignements: Hôpital Rivière-des-Prairies, Service de bénévolat, 7200 est boul. Gouin. Tel.: 323-7260 poste 431.

Société de criminologie

La Société de criminologie du Québec tiendra son 15^e congrès annuel à l'hôtel Windsor, le jeudi 21 mars et le vendredi 22 mars.

Développement urbain

Le Conseil canadien de recherches urbaines et régionales tiendra un colloque sur "La gestion du sol pour le développement urbain", les 5 et 6 avril, à Toronto.

Adam LaBrosse

L'Ordre des dentistes du Québec lance une campagne pour sensibiliser la population à la prévention de la carie dentaire. Luiz Saraiva prête son concours en présentant un sketch auquel se joint un concours de dessins-textes dans les 300 écoles qu'il visitera au cours de l'année. Le message mettant en vedette Adam LaBrosse et Monsieur Bonjour est diffusé sur les ondes de toutes les stations de télévision du Québec.

Journée des femmes

Des femmes représentant divers organismes québécois et montréalais se sont regroupées pour fêter demain soir la journée internationale des femmes, avec leurs maris et amis. L'entrée est libre. La

La Commission Scolaire Régionale Carignan

OFFRE D'EMPLOI ENSEIGNANT EN RÉFRIGÉRATION

LIEU DE TRAVAIL: Sorel

QUALIFICATION REQUISE: Diplôme d'études techniques dans la spécialité.

EXPERIENCE: 3 ans d'expérience industrielle.

DÉBUT DU TRAVAIL: le plus tôt possible.

DATE LIMITE: 15 mars 1974, 4 hres P.M.

N.B. Les demandes d'emploi doivent parvenir à l'agent de la gestion du personnel de la Commission scolaire régionale Carignan, 41, avenue Hôtel-Dieu, Sorel, Qué.

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.) (Centre de plus de 400 lits)

Recherche un

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

EXIGENCES:

Le titulaire de ce poste doit être un médecin membre du Conseil des Médecins et Dentistes de l'Hôpital. Les candidats à ce poste doivent être titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique, ou de la santé communautaire, ou posséder une formation jugée équivalente à tel diplôme. Règlements, art. 4.5.2.2, Loi 65.

FONCTIONS:

Celles décrites à l'article 4.5.2.3 des règlements de la Loi 65.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Telles que définies par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE

Faire parvenir curriculum vitae et demander formule d'inscription avant le 20 mars 74, à:

M. J. ALBERT LAVOIE

Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q. J3A 1B7

LE LABRADOR CITY COLLEGIATE

Labrador City, Terre-Neuve,

invite les personnes intéressées à poser leur candidature aux postes suivants pour l'année scolaire 1974-75 :

PROFESSEURS NIVEAU SECONDAIRE

- 1 ANGLAIS (langue seconde)
- 1 FRANÇAIS (langue maternelle)
- 1 SCIENCE (chimie, Biologie, I.S.P.) de langue française
- 1 MATHÉMATIQUES (nouvelles) de langue française
- 1 SCIENCES HUMAINES (Histoire, Géographie) de langue française
- 1 SCIENCES MORALES de langue française
- 1 MUSIQUE (Bilingue)
- 1 ARTS INDUSTRIELS (Bilingue)
- 1 ARTS PLASTIQUES (Bilingue)
- 1 SCIENCES FAMILIALES (Bilingue)
- 1 DACTYLOGRAPHIE (Bilingue)
- 1 CONSEILLER EN ORIENTATION (Bilingue)
- 1 ÉDUCATEUR PHYSIQUE (Bilingue)

D'excellents salaires et bénéfices marginaux sont offerts. La préférence sera accordée aux personnes possédant de l'expérience dans l'enseignement au niveau secondaire. Le Labrador City Collegiate est une école secondaire privée qui possède un personnel enseignant d'environ 50 professeurs et qui dessert une population de langue française et de langue anglaise.

Labrador City est une ville minière de plus de 12,000 h. en pleine expansion qui possède d'excellentes facilités de récréation et de transports.

Les candidats sont priés de faire parvenir le plus tôt possible leur demande par écrit avec tous les renseignements pertinents y compris le numéro de téléphone à :

Le Principal,
Section française,
Labrador City Collegiate,
Labrador City, Terre-Neuve.
A2V 2J9

Le récit de 100 rêves en pièces détachées!

par Jacques Thériault

Elle rêve toutes les nuits, ou presque. C'est ainsi depuis huit ans. On finit par s'y faire, par prendre l'habitude de les écrire chaque matin, jusqu'au jour où il deviennent assez intéressants pour en publier le récit en pièces détachées.

La veille de notre rencontre, Marie-Christine Deyglun se baladait en mer... à dos de cheval. A l'horizon, elle voyait trois couchers de soleil avant d'être subitement emportée sous l'eau. Elle n'avait pas l'impression d'étouffer; elle était plutôt euphorique, baignée d'un halo particulièrement lumineux.

C'est cet esprit purement ésotérique qui a guidé la démarche créatrice de Marie-Christine Deyglun dont les éditions du Jour lançaient, hier soir, le premier livre sous le titre "Juste à côté d'elle". Groupant cent rêves échelonnés sur un peu plus d'un an, son recueil romanesque s'ouvre sur un prologue de quelque douze centes de ses derniers moments de vie commune avec le regrette Serge Deyglun.

"Après la mort de Serge, dit-elle, j'ai senti le besoin de faire le point. Ce texte n'est pas vraiment teinté d'amertume; il s'agit d'un mélange de révolte et de réconciliation avec la vie."

Née à Beauport, en banlieue nord de Québec, Marie-Christine Deyglun, 26 ans, est recherchiste de son métier depuis un peu plus de quatre ans. Avec la publication de "Juste à côté d'elle", elle effectue, à proprement parler, sa rentrée littéraire, mais la comédienne Dyne Mousseau avait lu l'une de ses nouvelles à la radio, à l'Atelier des inédits, il y a deux ans.

Intitulé "A l'écoute de l'engoulement", ce récit de neuf pages prend place à la fin du livre qu'on vient de publier aux éditions du Jour.

Mais quelle est la nature précisée de cette flambée de rêves intimes? Quels personnages hantent ses nuits? Quels éléments particuliers dominent ces envolées ésoté-



Marie-Christine Deyglun

riques?

"Ces rêves sont très souvent liés à des moments d'intimité et d'amour avec moi, fils et mon mari, morts à trois ans d'intervalle, explique Marie-Christine Deyglun. Ce sont des rêves à caractère spatial qui me guident dans ma vie quotidienne comme tout ce qui nous est accessible; ils me servent véritablement de points de repère."

Et d'ajouter en souriant: "Dans mes rêves, je vole beaucoup! Dernièrement, j'ai amélioré ma technique de vol. Auparavant, j'avais le vertige."

Par le passé, il lui est arrivé d'être sollicitée par dix rêves au cours d'une seule nuit. "Ça n'avait plus de bog sens", avoue-t-elle. Mais parfois,

c'est une simple phrase qu'elle jette sur une feuille de papier. Par exemple: "Je défais ma montre en morceaux pour y découvrir en guise de mécanisme un coeur de pomme".

Ou encore: "Je rêve qu'un pharaon me regarde" — le plus court de ses récits ésotériques. "Si on est extrêmement attentif à ses rêves, croit-elle, on peut améliorer sa vie d'une façon extraordinaire. En ce sens, il n'y a pas vraiment de rupture entre la vie et la mort lorsqu'on est en état de rêve... pas plus qu'il y a arrêt après la mort. Je ne suis pas du tout embêtée et, d'ailleurs, mes rêves sont rarement angoissants; bien au contraire, ils contribuent à me relaxer, à me reposer."

Expliquant qu'elle s'était gardée d'inclure ses rêves érotiques, par pudeur et par respect pour son grand amour, Marie-Christine Deyglun est également convaincue de l'existence réelle des personnages et des lieux entrevus au fil de ses nuits de sommeil.

"Les villes fantastiques vers lesquelles je suis emportée existent sans doute. En tout cas, je le crois. Dans ces lieux merveilleux et ensoleillés, je rencontre, ou bien des gens qui m'entourent quotidiennement, ou bien des étrangers qui m'apparaissent toujours beaux et bons."

Pour les psychanalystes en mal de diagnostic, pour les freudiens férus de symboles, "Juste à côté d'elle" représente à coup sûr un havre fascinant et un terrain de prospection singulièrement riche. Mais l'auteur s'en soucie peu et ne croit pas, d'ailleurs, à l'interprétation des rêves.

"Mais, dit-elle, on s'imagine tout de même beaucoup dans ce genre de récits". Et ce n'est qu'un début. Elle compte publier sous peu un recueil de nouvelles et livrer une nouvelle cuvée de rêves qui comprendra, cette fois, ses songes érotiques.

Ce recueil de cent récits, il convient de le mentionner, est illustré de dix dessins signés Pierre Lussier, son frère. Il faudra ouvrir l'oeil: c'est à vous donner envie de rêver chaque nuit... "Juste à côté d'elle".

échos

La CRTC renouvelle le permis de R.-Nord

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne annonce qu'il a renouvelé les permis de diffusion de l'entreprise Radio-Nord Inc., de Rouyn, pour une période de trois ans, mais non, sans avoir insisté auparavant pour que l'entreprise améliore à la fois ses services techniques et sa programmation.

La compagnie Radio-Nord détient des permis pour l'exploitation de stations de radio ou de télévision à Rouyn, Amos, Val d'Or, Ville-Marie, Matagami et Lithium Mines, et aussi pour l'exploitation du poste de radio CELS de La Sarre, par l'intermédiaire d'une entreprise associée, Radio La Sarre Inc.

Lors des séances pour le

renouvellement des permis, au mois de décembre 1972, la CRTC n'avait accordé à Radio-Nord qu'une extension d'un an, en insistant pour que la compagnie entame des négociations avec Radio Canada pour améliorer ses installations techniques et augmenter le pourcentage du service national de Radio Canada dans sa programmation.

Le CRTC a annoncé hier, qu'il était satisfait des dispositions que Radio-Nord a prises avec Radio Canada. Au cours des trois prochaines années, Radio-Nord devra faire rapport tous les six mois sur ses activités en général, et en particulier sur les progrès réalisés au domaine des améliorations techniques.

De la musique de 1400 avant J.-C.

BERKELEY (Californie) — (AFP) — L'oeuvre musicale la plus ancienne connue, une composition sumérienne, a été jouée et chantée mardi soir, à l'Université de Berkeley.

Le texte et les notes de cette oeuvre, qui remonterait à 1400 ans avant Jésus-Christ, ont été retrouvés au début des années cinquante, en Syrie, gravés sur des tablettes d'argile. La musique a été transcrite par un spécialiste de l'Assyrie, Anne Kilmer, professeur à l'Université de Berkeley. Les paroles de

l'oeuvre ont été chantées en langue sumérienne par un professeur de musique américain, M. Richard Crocker.

9 JOURS AVANT
BINGO

de Jean-Claude Lord
BINGO
VENDREDI LE 15 MARS
A MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-JÉRÔME, JOLIETTE, GRANBY, ST-HYACINTHE, VALLEYFIELD, ST-JEAN

SALLE RESNAIS
DERNIER JOUR: LA FEMME EN BLEU
DEMAIN
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
un film de Denys Arcand
REJEANNE PADOVANI
JEAN LAJUNESSE PIERRE THÉRIAULT FREDÉRIQUE COLIN ROGER LEBEL LUC GURBAULT

14 ANS
Elysée
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
2 DERNIÈRES SEMAINES
Une oeuvre exceptionnelle
Une seule leçon de cinéma
LA BONNE ANNÉE
DE CLAUDE LELOUCH

PROFITEZ DU SERVICE EXCEPTIONNEL CCA
COMMANDEZ VOS BILLETTS DANS VOTRE FAUTEUIL
COMPOSEZ 932-2234
ET UTILISEZ VOTRE CARTE CHARGEX

Aussi Commandes postales à CCA	FESTA BRAZIL 1-2-3 avril (Wilfrid-Pelletier) \$7.00 \$6.00 \$5.00 \$4.00 \$3.00
MARINA MDIVANI, pianiste 17 mars (Maison-Neuve) 14h30 - \$7.00 \$6.00 \$4.50 \$3.50	BALLET LOUIS FALCO 15-16-17 avril (Maison-Neuve) \$7.00 \$6.00 \$4.50 \$3.50
YASS HAKOSHIMA, mime 17 mars (Port-Royal) \$7.00 \$5.00 \$4.00	BERNARD HALLER 2 ou 11 mai (relâche le 7) \$7.00 \$5.00 \$4.00 (Port-Royal)
COMÉDIE-FRANÇAISE 21 ou 30 mars (Maison-Neuve) \$6.50 \$5.00 \$4.00 \$3.00	ÉTOILES DU BOLSHOI 17 ou 22 juin (Wilfrid-Pelletier) \$12.00 \$10.00 \$7.00 \$5.00 \$4.00
PETITS CHANTEURS DE VIENNE 31 mars (Wilfrid-Pelletier) \$7.00 \$6.00 \$5.00 \$4.00 \$3.00	Billets également en vente à Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol)

L'ENFER C'EST ORSÉO
Pièce africaine de MARTIAL MALINDA
présentée par le groupe théâtral de l'Union des Étudiants africains à Montréal.
Le procès de la jeune bourgeoisie africaine dans le cadre de la lutte pour l'indépendance de la Guinée-Bissau.
CENTRE COMMUNAUTAIRE
Université de Montréal
2332, Boul. Édouard Montpetit, 6e étage
les 8 - 9 - 10 mars à 20.30 h. Entrée gratuite.

L'univers de Michel Tremblay!
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
Un film de ANDRÉ BRASSARD
Denise Filiatrault, Michelle Rossignol, Frédéric Collet, André Montmarancy, Amélie Carneau, Denis Breton
JEAN-TALON 721 7000 FLEUR DE LYS 388 3363 CINÉMA DE PARIS 861 2994

RESERVEZ VOS BILLETTS
L'AIDE-MÉMOIRE
de Jean-C. Carrière
ANDRÉE LACHAPPELLE
JACQUES THISDALE
mise en scène
PAUL BUISSONNEAU
Décors - Hugo WUTRICH
Costumes - FRANÇOIS LAPLANTE
Des le 14 MARS
4 SOUS | THÉÂTRE DE QUAT' SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS
RESERVATIONS 845-7277

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
présentent
LES GRANDS EXPLORATEURS
ces CRÉATURES ÉTRANGES du fond des MERS
AVEC JACQUES STEVENS
QUI COMMENTE PERSONNELLEMENT SON FILM COULEUR
LES PRODUCTIONS EXPLO-MUNDO INC.
SALLE LE PLATEAU
8 - 9 - 10 MARS 8h.30 P.M.
MATINÉE 10 MARS 2h.00 P.M.
(CARTES ÂGE D'OR EN MATINÉE SEULEMENT)
BILLETTS: \$2.50 et \$1.25 (ÉTUDIANTS)
GUICHETS OUVERT DE 1:00h. à 6:00h. P.M.
TÉL.: 284-3222
3710, Calixa Lavallée - Parc Lafontaine
Station de métro de Sherbrooke - Autobus 24E

tnm **DÈS LE 8 MARS**
84 ouest, rue ste-catherine - tél. 861 0563
la charge de l'original épormyable

Qu'auriez-vous fait à leur place?
14 ANS
BERNARD BLIER
DENISE FILIATRAULT
JACQUES GODIN · DANIEL PILON
PAR LE SANG DES AUTRES
avec Mylene Demongeot · Robert Castel · Francis Blanche Charles Vanel · Riccardo Cucciolla en couleur
Un film réalisé par MARC SIMENON Musique de FRANCIS LAI
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 352-4020
GREENFIELD Pk. PL. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-8200
DÈS DEMAIN

Cinéma ODEON
Salle Renouveau
UN IMMENSE ÉCLAT DE RIRE
- L'EMMERDEUR A DÉJÀ FAIT RIGOLER 800,000 PARISIENS, ET ÇA CONTINUE...
ÉDOUARD MOLÉNAUD
l'emmerdeur
LINO VENTURA · JACQUES BREL
SEM.: 7.30 - 9.30

Salle McLaren
EN NOMINATION MEILLEUR FILM ÉTRANGER
DÈS DEMAIN TRUFFAUT "LA NUIT AMÉRICAINE"
DERNIER JOUR: "ORANGE MÉCANIQUE"
le DAUPHIN
BEAUDRYEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30 - 9.30

théâtre du rideau vert
Du mardi au samedi 20h. Dimanche 19h.
un chapeau de paille d'italie
Comédie de Labiche
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR avec GUY GODIN ANDRÉ CAILLOUX YVETTE THUOT ARLETTE SANDERS CAËTAN LABRECHE JACQUES LORAIN YVONNE LAFLAMME MARUSKA STANKOVA DANIEL ROUSSEL
Reservations: 844-1793 4664, rue ST-DENIS métro Laurier, sortie Gifford

les BOÎTES de la RELÈVE - QUÉBEC

La CASANOUS boîte overground À compter du jeudi 7 au dim. 10 PLUME et ses "Malotrus" dans: "Minou l'invité Jean Drapeau" LÉGER ditont Claude Gauvreau Plus LANDRÉ CLAUDE Chez-nous dim. au soir à 22h.30 tapant - \$1.00 485 ouest, Sherbrooke au dessus de l'Association appagnole 844-3691	MORCE présente du merc. au dim. LE JAZZ LIBRE DU QUÉBEC et jeudi, vendredi, samedi, en alternance OBÉLIX et cie lundi, mardi: relâche 25 est, St-Paul (Vieux Montréal) à 866-6054 - \$1.00	la GRANDE PASSE 411 est, Ontario coin St-Denis 844-6284 présente 7-8-9 mars à 22h.30 ORGANISATION O dans "La Complainte de Fleur-de-Lysée Fortin" Tous les dimanches: JAZZ avec GABY JOHNSTON à 22h.30 - Entrée: \$1.00 • Hrs d'ouverture: 4 h. p.m. jusqu'au "dernier parti"	le 3 poings uingule 225, Bloomfield (coin Fairmount) 277-2321 du merc. au sam. 7h.30 sur semaine - 9h. fin de semaine JAZZ avec Gaby Johnston, sax. ténor Gilles Dozois, batterie Jean Roussel, basse Entrée: \$1.00 Dim. 10 mars: Vidéo à 8h30 "MASS-MEDIA" et QU'EST-CE QU'ON A FAIT AU BON DIEU"
---	--	---	--

claude GAUVREAU



Trois des photographies de l'exposition "Disraeli: une expérience humaine en photographie". De gauche à droite, Christine Matteau du rang 5 (de Roger Charbonneau), Paul-Emile Poirier de la garde paroissiale (de Claire Beaugrand-Champagne) et Camionneur de la mine Normandie (de Cedric Pearson). "Disraeli" regroupe environ 120 photographies du GAP.

La réhabilitation de l'ordinairement vécu

par Pierre Vallières

La galerie de photographie de la Cinéma-thèque québécoise, 1700 Saint-Denis, présentera à compter de mardi soir prochain, 13 mars, une exposition d'environ 120 photos du Groupe d'action photo-

graphique (GAP) réalisées durant l'été 1972 dans la petite localité de Disraeli dans les Cantons de l'Est. Cette exposition s'accompagnera du lancement d'un très bel album-folio édité par les publi-

cations de l'imagerie populaire/1 (société d'édition du GAP), d'un document réunissant lettres et articles de protestation rédigés par des citoyens et des notables de Disraeli à la suite d'un article paru dans Perspectives (9 février 1974) sur le projet du GAP et, enfin, d'un montage vidéo graphique de commentaires recueillis ces jours-ci à Disraeli.

Car si l'ambition du GAP est de réhabiliter l'ordinairement vécu, le quotidien du monde ordinaire, et de démythifier la banalité en la transformant en une expérience inépuisable de découvertes aussi bien humaines que visuelles, les gens simples de Disraeli, lorsqu'ils se sont revus à travers les photographies du groupe et surtout lorsqu'ils ont appris que leur environnement quotidien faisait l'objet d'une exposition itinérante et d'articles largement diffusés au pays, se sont pris d'une colère soudaine contre le Groupe d'action photographique qu'ils accusent d'avoir profité des fonds publics durant l'été 1972 (dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse) pour se moquer de leur existence.

La réaction des citoyens de Disraeli rappelle celle des gens de Gros-Morne à la suite de la sortie du film céle-

bre de Jacques Giraldeau. Là aussi les gens concernés avaient crié au "viol" de leur existence par des "étrangers" seulement intéressés, selon eux, à se faire de l'argent et une gloire à même les problèmes sociaux des autres.

On ne s'amuse pas facilement de soi et encore moins de sa misère, de ses travers, de son aliénation. Mais le rôle de l'artiste qui crée, sous diverses formes, des représentations esthétiques du réel quotidien et qui, par là, le renouvelle pour mieux en dévoiler le sens, n'est pas de céder à la peur des gens mais, au contraire, d'aller jusqu'au bout de son exigence de vérité, quelle fasse mal ou pas, qu'elle agace ou qu'elle réjouisse.

Le propre des gens est trop souvent de ne trouver belles, intéressantes, drôles, justes ou vraies que les images qu'ils perçoivent des autres et jamais celles que d'autres perçoivent d'eux-mêmes. De plus, chaque village québécois a du chauvinisme à revendre et il ne rare jamais une occasion de réaliser l'union sacrée de ses habitants contre "l'étranger" qui se mêle d'y mettre les pieds et d'y fourrer ses yeux. Surtout si "l'étranger" apporte avec lui des outils aussi imitoyables pour le mensonge qu'une caméra experte et attentive.

Les photographies de Claire

Beaugrand-Champagne, Michel Campeau, Roger Charbonneau et Cedric Pearson sont pourtant toutes remplies de sens et de vérité.

Il est donc bel et bien à "une expérience humaine en photographie" que les membres du GAP nous convient et, à partir d'elle, à une remise en question, à une critique concrète de notre relation à autrui et au monde.

Le GAP n'en est pas à sa première exposition. Il a déjà exposé des photographies au restaurant de patates frites Chez Georges, à la brasserie La Grange à Sérapihin, à la galerie de l'Image de l'ONF, au Musée des Beaux-Arts ("Montréal plus ou moins"), etc. "Disraeli" fait partie des expositions itinérantes des galeries de photographie du Centre et a reçu une subvention des Musées nationaux du Canada.

Chaque fois qu'on peut ébranler la léthargie, il faut le faire. Et, chaque jour, on trouve au moins quelques occasions pour cela.

C'est donc bel et bien à "une expérience humaine en photographie" que les membres du GAP nous convient et, à partir d'elle, à une remise en question, à une critique concrète de notre relation à autrui et au monde.

Le GAP n'en est pas à sa première exposition. Il a déjà exposé des photographies au restaurant de patates frites Chez Georges, à la brasserie La Grange à Sérapihin, à la galerie de l'Image de l'ONF, au Musée des Beaux-Arts ("Montréal plus ou moins"), etc. "Disraeli" fait partie des expositions itinérantes des galeries de photographie du Centre et a reçu une subvention des Musées nationaux du Canada.

les 2 boucheries françaises par excellence

les **ARDENNES** inc.

4975 de SALABERRY

(au magasin seulement)

EN SPÉCIAL

CETTE SEMAINE

STEAK BOSTON \$2.59/lb

au lieu de \$2.99

le **POITOU** inc.

3413, JEAN-TALON EST

727-4743 Service à domicile le samedi

"La bonne cuisine est la base du véritable bonheur"

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN pendant votre repas à l'Oriental au RESTAURANT

Maharaja

2124, rue DRUMMOND

REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES

TOUS LES JOURS 1,85

844-5702

Restaurant **Au Quinquet**

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"

Tous les jours de 11 à 11 h

Sam. dim.: de 5 à 11 h

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hochon 272-4211

Au Bouillon

SALLE A MANGER

BAR-TERRASSE

5414 Gatineau

Montréal

Tél.: 733-2125

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réservations: (819) 843-6521

"Le Sabayon"

LA MAISON DE ZORBA

Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA

SOUPER-CLUB

DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS

DINERS D'AFFAIRES

SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.

666 ouest, Sherbrooke (coin University)

Promenade des Magasins

rés: 288-0373

Chez Son Père

5316, avenue du Parc, 272-8224

Déjeuners d'affaires du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.

Dîners de 6 P.M. à Minuit

Tous les jours, sauf le dimanche

Salons particuliers sans frais

DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE

Tous les jours à partir de 9:00 P.M.

Dimanche et Lundi exceptés



Les Grands Films ce soir, à 19h30

Syndicat du meurtre

une réalisation de John Guillermin mettant en vedette: George Peppard, Raymond Burr, Gayle Hunnicutt et Suzan Saint-James.

Un financier engage un détective privé pour protéger sa maîtresse. Très rapidement le détective s'aperçoit qu'il est mêlé à une sale histoire.

Qui?

Le Temps de vivre

More

Drame psychologique interprété par Maurice Ronet, Romy Schneider, Simone Bach et Gabrielle Tinti. A la suite d'un accident de voiture un jeune homme disparaît. Son frère et son amie essaient d'élucider le mystère.

Une étude de mœurs de Bernard Paul mettant en vedette Marina Vlady, Frédéric de Pasquale et Cristea Avram. Un humble ouvrier-plâtrier doit faire beaucoup d'heures supplémentaires pour boucler son budget. Pendant ce temps sa jeune et très jolie femme s'ennuie...

Une passionnante étude de mœurs autour des paradis artificiels vite devenus des enfers pour les jeunes. L'histoire tragique d'un étudiant qui a voulu expérimenter toutes les sensations fortes. Avec Mimsy Farmer, Klaus Grunberg, Heinz Engelmann et Michel Ghandier.

A Cinéma, samedi à minuit

A Ciné-nuit, samedi à 1h30

A Ciné-club, dimanche à 23h30

On regarde Radio-Canada

télévision

CBFT 2	CBMT 6	CFTM 10	CFCF 12
9:10 Ouverture et horaires	8:21 Standby six and religious	7:40 Horaire-bienvenue	6:00 University of the air
9:15 En mouvement	8:30 Mon ami	7:45 Bonjour Montréal	6:30 Hercules
9:30 Les Oriens	8:45 Friendly giant	8:45 36-24-36	7:00 Canada A.M.
9:45 Les 100 fours de Centour	9:00 Répertoire à l'heure	9:00 Les bouts de chou	8:30 Hooper Room
10:00 Minute moment	9:30 Québec School Telecast	9:30 Pour vous Mesdames	9:00 Yoga
10:15 Les histoires de Benjamin	10:28 Mr. Dressup	12:00 Les Espions	9:30 The Community
10:30 Initiation à la décoration intérieure	11:00 Sesame street	12:55 Des gouts des formes et des couleurs "Gravure III"	10:30 The Art of cooking
11:00 Les recettes de Juliette	11:00 The Flintstones	1:20 Témoinage	11:00 Hercules
11:30 Histoires sans paroles	12:30 Elwood Glover's luncheon date	1:45 Téléjournal	11:30 The Play's the thing
12:00 Joe 90	1:00 One o'clock report		11:50 Montreal tonight
12:30 Bonjour	1:15 Job Lane		12:00 Take 60
1:30 Téléjournal	1:30 The Audubon Wildlife theatre		11:00 The National
1:35 Femme d'aujourd'hui	2:00 Juliette and friends		11:22 Viewpoint
2:30 Cinema	2:30 Coronation street		12:00 The Play's the thing
"Don Quichotte" (drame-François 1933)	3:00 Take 30		10:00 Take 60
4:00 Bobino	3:30 The Edge of Night		11:00 The National
4:30 Grijot et Délicat	4:00 Family Court		11:22 Viewpoint
5:00 La brigade des matelots	4:30 What's new		12:00 The Play's the thing
6:00 Les chevaux du soleil	5:30 Gilligan's Island		10:00 Take 60
6:30 Actualités 24	6:00 City at Six		11:00 Hercules
7:30 Les grands films	7:30 Maude		11:30 The Play's the thing
"Syndicat du meurtre" (drame policier - Américain 1967)	8:00 The Carol Burnett show		11:50 Montreal tonight
9:30 Le travail à la chaîne	9:00 The play's the thing		12:00 Take 60
10:00 Consommateurs avertis	10:00 Take 60		11:00 The National
10:30 Téléjournal	11:00 The National		11:22 Viewpoint
10:50 Nouvelles du sport	11:22 Viewpoint		12:00 The Play's the thing
11:00 Appelle-moi Lisa	12:00 The Play's the thing		11:50 Montreal tonight
12:00 Les Espions	12:00 Take 60		12:00 Take 60
12:55 Des gouts des formes et des couleurs "Gravure III"	12:00 The Play's the thing		11:00 The National
1:20 Témoinage	12:00 The Play's the thing		11:22 Viewpoint
1:45 Téléjournal	12:00 The Play's the thing		12:00 The Play's the thing

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-5000 "Le chant de la forêt" 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00	PLACE VILLE-MARIE (Petit Cinéma) 277 Dorchester O. 666-2644 "Sleeper" 1,30, 1,20, 5,10, 7,00, 8,50
ARLEQUIN: 1094 Ste-Catherine E. 288-2943 "Credo de la violence" 2,30, 5,50, 9,15 et "Shogun dollar pour Django" 12,50, 4,15, 7,40 "The last Tango in Paris" 7,15, 9,30	PLACE VILLE-MARIE (Grand Cinéma) 277 Dorchester O. 666-2644 "Don't look now" 1,00, 3,05, 5,15, 7,25, 9,35
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nolin, 935-4246 "The sting" 12,20, 2,30, 4,50, 7,20, 9,30	PLAZA: 656 St-Hubert, 274-6155 "Les cinq doigts de la mort" 1,00, 4,35, 8,10, "Cité de la violence" 2,35, 6,15, 9,50
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nolin, 931-3313 "The last Tango in Paris" 7,15, 9,30	PUSSEYAT: 4015 St-Laurent, 845-5215 "The sensual girls" 12,20, 3,05, 6,00, 8,45 et "Six women" 1,30, 4,15, 7,10, 10,00
BEAVER: 5117 av. du Parc, 844-1932 "Teenie Tulip" 12,00, 2,00, 4,00, 6,00, 8,00, 10,00	RIVOLI: 6906 St-Denis, 277-4129 "Lady Frankenstein" 2,55, 6,15, 9,30 et "Laehz les chiens" 1,10, 4,25, 7,45
BREIL: 1280 St-Denis, 878-3424 "L'homme des hautes plaines" 2,10, 8,00, 9,45 "Tuez Charley Varrick" 12,20, 4,00, 8,00	SAINT-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211 "Terreur aveugle" 12,05, 3,20, 6,35, 9,57
BLOU: 5030 Papineau, 527-9177 "Les botesses de lit" 11,20, 2,54, 6,28, 9,42	L'Hôpital en folie: 1,34, 4,58, 8,22
CANADIAN: 1394 Ste-Catherine E. 523-3198 "Les cinq doigts de la mort" 1,00, 5,35, 8,10 "Cité de la violence" 2,35, 6,15, 9,50	SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Fantasia" 12,20, 2,40, 4,50, 7,00, 9,10
CHATEAU: 696 St-Denis, 271-4000 "Dossier érotique d'un notaire" 2,50, 6,05, 9,25 "Perfection de l'amour physique" 1,20, 4,35, 7,50	SNOWDON: 3225 Decarie, 482-1322 "Single girls" 1,10, 4,00, 6,50, 9,40 "Love U me three" 2,25, 5,15, 8,05
CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222 "Quelqu'un derrière la porte" 11,30, 3,18, 6,20, 8,54 "Journées naires pour le belier" 1,23, 4,31, 8,19	VAN HORNE: 6100 Côte-des-Neiges, 721-6243 "Ash Wednesday" 1,15, 3,30, 5,25, 7,30, 9,35
CINEMA DE PARIS: 856 Ste-Catherine O. 961-2596 "Les aventures de Rabbi Jacob" 12,00, 2,00, 4,00, 6,00, 9,00, 10,00	CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 324-1685 "Nos plus belles années" 2,10, 6,10, 10,10 "Le noir de l'Oklahoma" 12,05, 4,10, 8,10
CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0002 "Le Parrain" 7,00 et "La mort d'un poète" 10,40	CINEMA V: 5030 Sherbrooke O. 429-5559 "Salon Hogue" "The adventure of Rabbi Jacob" 7,30, 9,30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7355 "The day of the dolphins" 1,10, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00	CHATEAU: 696 St-Denis, 271-4000 "Dossier érotique d'un notaire" 2,50, 6,05, 9,25 "Perfection de l'amour physique" 1,20, 4,35, 7,50
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "Jesus Christ superstar" (en français) 7,30, 9,40	CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222 "Quelqu'un derrière la porte" 11,30, 3,18, 6,20, 8,54 "Journées naires pour le belier" 1,23, 4,31, 8,19
DAUPHIN: McLaren, 2306 Beaubien, 721-6666 "Orange mécanique" 7,00, 9,25	CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0002 "Le Parrain" 7,00 et "La mort d'un poète" 10,40
ELCETRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Dossier érotique d'un notaire" 1,00, 4,20, 7,45 "Perfection de l'amour physique" 2,55, 6,20, 9,45	CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7355 "The day of the dolphins" 1,10, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "La bonne année" 7,30, 9,30 (Salle Renoir) "La femme en bleu" 7,30, 9,30	CINEMA V: 5030 Sherbrooke O. 429-5559 "Salon Hogue" "The adventure of Rabbi Jacob" 7,30, 9,30
FESTIVAL 1296 Ste-Catherine E. 523-8900 "La grande bouffe" 7,10, 9,25	CINEMA 76 ART: 3180 Bélanger E. 722-0002 "Le Parrain" 7,00 et "La mort d'un poète" 10,40
FLEUR DE LYS: 856 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les aventures de Rabbi Jacob" 12,00, 2,00, 4,00, 6,00, 9,00, 10,00	CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7355 "The day of the dolphins" 1,10, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00
IMPERIAL: 1420 Avenue, 286-7102 "Les botesses de lit" 1,00, 3,55, 6,50, 9,50 "Les jeunes massues" 2,25, 5,20, 9,20	CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "Jesus Christ superstar" (en français) 7,30, 9,40
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 723-7000 "Les aventures de Rabbi Jacob" 6,00, 8,00, 10,00	DAUPHIN: McLaren, 2306 Beaubien, 721-6666 "Orange mécanique" 7,00, 9,25
LUCERNE: 855 Decarie, 744-2734 "Cry of the wild" 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00	ELCETRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Dossier érotique d'un notaire" 1,00, 4,20, 7,45 "Perfection de l'amour physique" 2,55, 6,20, 9,45
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les cinq doigts de la mort" 8,10 "Cité de la violence" 6,15, 9,50	ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "La bonne année" 7,30, 9,30 (Salle Renoir) "La femme en bleu" 7,30, 9,30
MERCURE: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8,00 "Tuez Charley Varrick" 6,05, 9,50	FESTIVAL 1296 Ste-Catherine E. 523-8900 "La grande bouffe" 7,10, 9,25
OUTREMONT: 1286 Bernard O. 277-4145 "A doll's house" 7,00 et "Maison de poupées" 9,30	FLEUR DE LYS: 856 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les aventures de Rabbi Jacob" 12,00, 2,00, 4,00, 6,00, 9,00, 10,00
PALACE: 696 Ste-Catherine O. 866-6961 "Papillon" 12,45, 3,30, 5,15, 9,00	IMPERIAL: 1420 Avenue, 286-7102 "Les botesses de lit" 1,00, 3,55, 6,50, 9,50 "Les jeunes massues" 2,25, 5,20, 9,20
PAPINEAU: 4519 Papineau, 521-6653 "Le ciel et toi" 2,50, 6,10, 9,35 "De profonds pour un cœur" 1,05, 4,20, 7,55	JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 723-7000 "Les aventures de Rabbi Jacob" 6,00, 8,00, 10,00
PARDON: 480 Ste-Catherine, 867-2597 "Bullfight" 1,30, 3,30, 5,30, 7,30, 9,30	LUCERNE: 855 Decarie, 744-2734 "Cry of the wild" 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00
PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222 "Un village sur le toit" 7,20	MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les cinq doigts de la mort" 8,10 "Cité de la violence" 6,15, 9,50
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4586 "Summer wishes" 7,15, 9,15	MERCURE: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8,00 "Tuez Charley Varrick" 6,05, 9,50



théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3091 "Plume et ses moutons" -2330	NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1250 Helyer, 866-1964, Relache
CENTAURE: 453 St-François Xavier, 286-1229 "The Promise" d'A. Arbanas -200	HIDALGO: 4664 St-Denis, 844-1793 "Un chapeau de paille d'Italie" d'Éugène Labiche -200
CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis, 866-8688 Festival d'Overhausan -200	THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211, Relache
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve, 879-4349 "Abraham Lincoln" d'W. Griffith -Américain 1929 -80-00	THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6963, Relache
SOCIÉTÉ DES FILMS DE MCGILL: "The hidden fortress" 7,00 et "End of summer" 9,30	THEATRE DE QUATRE SOUS: 100 Ave. Des Pins E. 845-7277, Relache
PLACE DES ARTS	SALLE WILFRID PELLETIER: L'Opéra du Québec "Don Giovanni" de Mozart. Au programme: N. Rescigno -200
SALLE WILFRID PELLETIER: L'Opéra du Québec "Don Giovanni" de Mozart. Au programme: N. Rescigno -200	THEATRE MAISONNEUVE: Ladies Morning Musical Club -14530 et Jean-Pierre Ferland -200
THEATRE PORT ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough -200	

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en pages 17 et 19

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DAME JEANNINE DUCHARME LOBELLE, épouse séparée de biens de feu Pascal Loibelle, 375, rue Richelleu, St-Marc, Comté de Verchères, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis de feu Pascal Loibelle numéro 7893-V classes a) et b), suite au décès de son époux et demande en plus à la Commission des Transports de prendre acte du décès de son dit époux.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la dite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

GABRIEL CHAMPAIGNE
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
Avocats.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-00628-740

ARMAND GUY LEDOUX, commis, résidant dans la ville et district de Montréal, demandeur

contre-

FRANCE LAFAMME, autrfois de 475, 22e Avenue, Lachine district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT à FRANCE LAFAMME de la restitution de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 31 janvier 1974

Wilfrid Lefebvre
Protonotaire adjoint

Me Bruno Colpron
suite 1001
4 est, Notre-Dame
Montréal
Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DUNN THE MOVERS LTD. - 929 Garrison Road - Fort Erie, Ontario (115 Hymus Blvd., Pointe-Claire, Québec), s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial d'autorisation à transporter, selon l'article 51 de l'Ordonnance Générale sur le camionnage, des meubles neufs et usagés aux frontières Québec-Québec-Québec-États-Unis, Québec-Ontario et de tout point à tout autre point de la province, pour le compte de PENNVALT OF CANADA LTD.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE
Procureur du requérant
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
Avocats

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-05-00897-741

ANDRÉ DROUIN, lithographe, domicilié à La-Val, district de Montréal, demandeur

contre-

MARCEL LAPOINTE, autrfois de 2865 est, Hébergement, app. 11, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT à Marcel Lapointe à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 31 janvier 1974

Wilfrid Lefebvre
Protonotaire adjoint

Me Bruno Colpron
suite 1001
4 est, Notre-Dame
Montréal
Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-01296-73

L. LAMONT GORDON, des ville et district de Montréal, demandeur

contre-

FRANK MOTTER, de 1021 Pierre Dutey, Longueuil, district de Montréal, défenderesse

et

HERBERT LAZAR, de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à HERBERT LAZAR à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 7 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire adjoint

Mes Phillips & Viereberg
suite 92
1 Place Ville Marie
Montréal 113
Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 500-05-00029-740

HENRI ANDRÉ LESAGE, chauffeur, domicilié à 11,81 Lacordaire, app. 2, ville et district de Montréal, demandeur

contre-

SERGE QUINTAL, autrfois résidant à 2355, 16e rue, Laval ouest, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à SERGE QUINTAL à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 27 février 1974

JACQUES PERRON
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Goulet & St-Amour
2528 est Jean-Talon
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 20-228X8
(Cour Supérieure
Expriation No. 3312)

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

LA CITE DE WESTMOUNT, une corporation municipale d'incorporation selon les lois de la Province de Québec et ayant son bureau au 4333 ouest, rue Sherbrooke, dans la dite cité de Westmount, district de Montréal.

Parti-Expropriateur

vs

GEORGE DURNFORD, EDWARD CAMYNS DURNFORD, Comptables agréés, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, Inspecteur de la Molson's Bank, MISS SOPHIA MANN DURNFORD, FORD, MISS MARIA GEORGIANA DURNFORD, Cellatibaires, majeures, résidant dans la Cité de Côte St-Antoine, dans le Comté d'Hochelega, ledit GEORGE DURNFORD, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, AGISSANT PRESENTEMENT AUSSI BIEN EN LEUR PROPRE NOM QU'EN LEUR QUALITÉ D'EXÉCUTEURS ET DE FIDUCIARIES DE LA DERNIÈRE VOLONTÉ DU TESTAMENT DE LEUR MÈRE, feu AUGUSTE SEWELL.

Partis expropriés.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (division des divorces)

No 500-12-00353-747

SOLANGE BOUCHARD, ménagère, résidant à 2159 Montcalm, St-Hubert, district de Montréal, requérante

contre-

HERCULANO MARTINS, mécanicien, autrfois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé HERCULANO MARTINS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'il défait par vous de signifier et de déposer votre requête ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 7 mars 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE ADJOINT

Mes Frank & Blond-Frank
suite 44
275 St-Jacques ouest
Montréal
Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 500-05-00232-743

ANDRÉ VILLENEUVE, avocat de 780 Houde, St-St-Lambert, district de Montréal, et ROBERT PIGEON, avocat, de 11250 Ste-Julie, Montréal-Est, district de Montréal, et JACQUES CLEMENT, avocat, de 413, Chemin de la Cité St-Antoine, Westmount, district de Montréal, et JEAN L. GUILBEAULT, avocat, de 4180, Melrose, ville et district de Montréal, tous membres en règle du Barreau, demandeurs

contre-

RICHARD ANTHONY, chanteur, domicilié à 3 Square du Château Neully, Neully sur Seine, France, et FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL, avocats, Champs Élysées, Paris, France, défendeurs

IL EST ENJOINT à RICHARD ANTHONY, FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 1 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Villeneuve & Assos's
suite 501
235 est, Boul. Dorchester
Montréal 18
Avocats des demandeurs

AVIS

A: GEORGE DURNFORD, EDWARD CAMYNS DURNFORD, Comptables agréés, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, Inspecteur de la Molson's Bank, MISS SOPHIA MANN DURNFORD, FORD, MISS MARIA GEORGIANA DURNFORD, Cellatibaires, majeures, résidant dans la Cité de Côte St-Antoine, dans le Comté d'Hochelega, ledit GEORGE DURNFORD, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, AGISSANT PRESENTEMENT AUSSI BIEN EN LEUR PROPRE NOM QU'EN LEUR QUALITÉ D'EXÉCUTEURS ET DE FIDUCIARIES DE LA DERNIÈRE VOLONTÉ DU TESTAMENT DE LEUR MÈRE, feu AUGUSTE SEWELL, et / ou les héritiers et représentants légaux de tout ce qui a déjà été cité: PRENEZ AVIS que le parti-expropriateur ci-haut mentionné a porté cette cause devant les tribunaux pour être entendue devant le tribunal de l'Expropriation et par ordre de l'Honorable Juge Paul Trudeau, vous êtes par les présentes requis de comparaître dans les trente jours, à défaut, ledit parti expropriateur, La Cité de Westmount, procédera par défaut devant le tribunal de l'Expropriation à avoir une indemnité fixée, en ce qui concerne l'expropriation de la subdivision numéro dix de l'original numéro trois cent quatre-vingt (380-10) aux plans et livre de renvoi officiels du Cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, Division d'Enregistrement de Montréal.

Montréal, ce 21ème jour de février 1974.

DUQUET, MacKAY, WELDON, BRONSTETTER & THIVIERGE, Avocats, Procureurs, Suite 3411, 1 Place Ville Marie Montréal, Québec, H3B 3N7

AVIS

A: GEORGE DURNFORD, EDWARD CAMYNS DURNFORD, Comptables agréés, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, Inspecteur de la Molson's Bank, MISS SOPHIA MANN DURNFORD, FORD, MISS MARIA GEORGIANA DURNFORD, Cellatibaires, majeures, résidant dans la Cité de Côte St-Antoine, dans le Comté d'Hochelega, ledit GEORGE DURNFORD, AUGUSTUS DECIMUS DURNFORD, AGISSANT PRESENTEMENT AUSSI BIEN EN LEUR PROPRE NOM QU'EN LEUR QUALITÉ D'EXÉCUTEURS ET DE FIDUCIARIES DE LA DERNIÈRE VOLONTÉ DU TESTAMENT DE LEUR MÈRE, feu AUGUSTE SEWELL, et / ou les héritiers et représentants légaux de tout ce qui a déjà été cité: PRENEZ AVIS que le parti-expropriateur ci-haut mentionné a porté cette cause devant les tribunaux pour être entendue devant le tribunal de l'Expropriation et par ordre de l'Honorable Juge Paul Trudeau, vous êtes par les présentes requis de comparaître dans les trente jours, à défaut, ledit parti expropriateur, La Cité de Westmount, procédera par défaut devant le tribunal de l'Expropriation à avoir une indemnité fixée, en ce qui concerne l'expropriation de la subdivision numéro dix de l'original numéro trois cent quatre-vingt (380-10) aux plans et livre de renvoi officiels du Cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, Division d'Enregistrement de Montréal.

Montréal, ce 21ème jour de février 1974.

DUQUET, MacKAY, WELDON, BRONSTETTER & THIVIERGE, Avocats, Procureurs, Suite 3411, 1 Place Ville Marie Montréal, Québec, H3B 3N7

COUR SUPERIEURE

No 500-05-00232-743

ANDRÉ VILLENEUVE, avocat de 780 Houde, St-St-Lambert, district de Montréal, et ROBERT PIGEON, avocat, de 11250 Ste-Julie, Montréal-Est, district de Montréal, et JACQUES CLEMENT, avocat, de 413, Chemin de la Cité St-Antoine, Westmount, district de Montréal, et JEAN L. GUILBEAULT, avocat, de 4180, Melrose, ville et district de Montréal, tous membres en règle du Barreau, demandeurs

contre-

RICHARD ANTHONY, chanteur, domicilié à 3 Square du Château Neully, Neully sur Seine, France, et FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL, avocats, Champs Élysées, Paris, France, défendeurs

IL EST ENJOINT à RICHARD ANTHONY, FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 1 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Villeneuve & Assos's
suite 501
235 est, Boul. Dorchester
Montréal 18
Avocats des demandeurs

Transports Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTREAL

APPEL D'OFFRES

Projet no. 600-377 Construction des Centres d'Avitaillement et des abris.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel Aéroport International de Montréal
3e Etage, 3e Etage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec, H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal) LUNDI, LE 7 AVRIL 1974.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$200.00 au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

- Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec.
- Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite Bourgeoys, Québec, Québec.
- Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400 William, Trois-Rivières, Québec.
- Association des Constructeurs du District de Hull, 3 rue Châtelet, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministre des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Barbeau
Administrateur délégué

COUR SUPERIEURE

No 500-05-00232-743

ANDRÉ VILLENEUVE, avocat de 780 Houde, St-St-Lambert, district de Montréal, et ROBERT PIGEON, avocat, de 11250 Ste-Julie, Montréal-Est, district de Montréal, et JACQUES CLEMENT, avocat, de 413, Chemin de la Cité St-Antoine, Westmount, district de Montréal, et JEAN L. GUILBEAULT, avocat, de 4180, Melrose, ville et district de Montréal, tous membres en règle du Barreau, demandeurs

contre-

RICHARD ANTHONY, chanteur, domicilié à 3 Square du Château Neully, Neully sur Seine, France, et FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL, avocats, Champs Élysées, Paris, France, défendeurs

IL EST ENJOINT à RICHARD ANTHONY, FELIX MAROUANI et ALBERT TAVEL à la restitution d'une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 1 mars 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Villeneuve & Assos's
suite 501
235 est, Boul. Dorchester
Montréal 18
Avocats des demandeurs

BLAIS & LANGLOIS INC., C.P. 188, Matagami, Abitibi, P. Q. Requirante.

Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorqueur "haulaway".

Service de courtier en transport pour le transport de marchandises autorisé, par son permis de voltmètre-roulier no 22317-V selon la classe (b), en utilisant le service de remorqueur de Monsieur Guy Buteau appelé voltmètre-roulier. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours).

GUY BUTEAU, 200, Place Normandie, Matagami, Abitibi, P. Q. Requirant.

Transport pour remorqueur "haulaway" seulement - contrat.

Le détenteur appelé voltmètre-roulier demande l'autorisation de remorqueur avec ses tracteurs d'importation enregistrés, les remorques vides ou remplies de voltmètre-roulier "BLAIS & LANGLOIS INC." dans les cadres du permis no 22317-V selon la classe (b), de ce dernier et peut son compte. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours)

BLAIS & LANGLOIS INC., C.P. 188, Matagami, Abitibi, P. Q. Requirant.

Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorqueur "haulaway".

Service de courtier en transport pour le transport de marchandises autorisé par son permis de voltmètre-roulier no 22317-V selon la classe (b), en utilisant le service de remorqueur de Monsieur Edgar Millette, appelé voltmètre-roulier. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours).

EDGAR MILLETTE, 61, Rue de la Savane, Matagami, Abitibi, P. Q. Requirant.

TRANSPORT pour remorqueur "haulaway" seulement - contrat.

Le détenteur appelé voltmètre-roulier demande l'autorisation de remorqueur avec ses tracteurs d'importation enregistrés, les remorques vides ou remplies de voltmètre-roulier "BLAIS & LANGLOIS INC." dans les cadres du permis no 22317-V selon la classe (b), de ce dernier et peut son compte. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours).

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

Chaque parution coûte \$4.20 le premier jour, le deuxième est en réduction de moitié pour le lendemain.

Il y a un pourcentage de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier les premières parutions de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soumise immédiatement. L.V.P. téléphoner à 344-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots.

Tout mot supplémentaire coûte 0.03 chacun.

L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME FIABLE, sérieuse pour garder enfant d'un an, district Côte-des-Neiges. 5 jours par semaine, 9 à 5. Légers travaux domestiques. Parents travaillent. Bon salaire. Tél. 489-2300 de 5 à 9 p.m. 8-3-74

FEMME D'INITIATIVE
Doit prendre responsabilité de 4 enfants. Maison centre-ville. Salaire ou-dessus de la moyenne.
Mme Olivier,
276-1632
11-3-74

ÉDUCATION

PROFESSEURS
avec expérience à l'élémentaire pour école indépendante. Programme imaginatif et flexible pour classe à multi-niveaux. Endroit: Ottawa
Écrire à: **CASE 169, LE DEVOIR** 11-3-74

FEMME DEMANDÉES

JARDINIÈRE LICENCIÉE pour travailler dans une garderie au coin de Mistral - St-André. Tél.: 366-5359 8-3-74.

GARDERIES

GARDIENNE-JARDINIÈRE franco-phonie pour 2 filles d'âge pré-scolaire, Toronto, centre-ville. Aucun travail ménager, lundi au vendredi 9 à 6:30-hrs; samedi 9 à 13 hrs. \$80. Logement disponible. Vacances payées. Engagement 1 an. Références exigées. Tél: Montréal 738-8234 entre 7 - 9 p.m. 9-3-74.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

FEMMES DEMANDÉES

BOUTIQUE D'ARTISANAT ET DE DÉCORATION cherche **Vendeuse**
d'expérience entre 25 et 35 ans, bilingue, connaissance des arts requis.
Tél: entre 10 - 4 p.m. 866-6048
Mlle Labrosse 9-3-74

HOMMES DEMANDÉS

UNE COMPAGNIE PÉTROLIÈRE offre un revenu largement intéressant plus bon, avec entraînement chez-soi, à un homme sérieux, bilingue, pour la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion à: T.D. Reed, Prés. American Lubricants Co., Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 11-3-74

ANTIQUITES À VENDRE

ACHETONS ET VENDONS: choix considérable - meubles antiques, porcelaine, vaisselle, fixures, etc. Prix très raisonnables. Ouvert 7 jours par semaine. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. J.N.O.

SECRETARE
Sténo-dactylo bilingue
avec expérience pour travail de secrétariat au service de la direction des ventes.
Lieu de travail:
6125, CÔTE-DE-LIESSE
Pour informations:
M. Grondin
735-6271
11-3-74

3 INGÉNIEURS
diplômés
Qualifiés dans le D.C. 3, pour travailler dans le Nord du Québec.
Laurentian Air Services Ltd.
Ottawa
Tél.: 613-321-4871
14-3-74

MEUBLES LOUIS XV, sofa, fauteuil et tabouret, brocart blanc et or, bois chêne, rembourrage duvet de plume; fauteuil velours pourpre, table de marbre de Carrare, lampe de style. Valeur \$1,500. - laisserais au style \$700. Tél.: 739-0526. 11-3-74.

FERMES À VENDRE

SHERRINGTON: Avis public, les Immeubles Westgate ont reçu mandat de vendre le plus vite possible une très jolie ferme à 15 miles Montréal. N'attendez pas qu'il soit trop tard. M.L.S. C. Lavière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 8-3-74.

STÉRÉO
Représentants
Temps plein ou partiel. Devez conseiller en système de son - entièrement gratuit.
MTL Electronique, 2332 Bélanger est, 721-1106 11-3-74

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

STE-JULIE: 52 arpents de terre cultivable près de l'autoroute. Remise poulailler, porcherie, étable et grange. Camille Lacoursière, 653-7841 ou 653-9910. Immeubles Carboneau, courtiers 8-3-74.

AGENCE DE DISTRIBUTION opérée sur une base de temps partiel. Aucun capital requis. Faire parvenir son curriculum vitae à Case Postale 102 Repentigny, Québec. 8-3-74.

APPARTEMENTS À LOUER

RIDGEWOOD: 4 1/2 pièces, meublées, à sous-louer du 1er mai au 1er novembre. Tél.: 737-3940. 11-3-74.

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavares, face pente, 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines, vacances, hiver, été. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

LOGEMENT 6-7 pièces, cour si possible, bas seulement, Côte-des-Neiges, Outremont, N.D.G. Tél.: 484-5155 de 5:30 à 7:00 p.m. 9-3-74.

SOUS-LOUER: 1 1/2 pièce, rue Bedford, Côte-des-Neiges, \$110. Avril jusqu'en juin 1975. Mlle Goulet 670-9550 ou 843-4770 11-3-74.

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARE demandée avec expérience légale pour bureau d'avocats, bilingue mais non essentiel, 3 jours par semaine. Tél.: 878-4641. 8-3-74.

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-4-74

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: 3 1/2 pièces, eau chaude, chauffé, poêle, réfrigérateur, concierge. 3255 Goyer, app. 5. Tél. 738-1765. 8-3-74

HOMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANT ANALYSTE DU MARCHÉ

Vue l'expansion rapide de notre entreprise, nous recherchons immédiatement des personnes dynamiques, désirant faire carrière dans le domaine de la vente d'équipement de bureau. Les candidats devront être âgés de 20 à 25 ans et posséder une bonne apparence.

Qualifications:

- Bilingue
- Expérience de préférence
- 12e année
- Initiative et ambitieux

Nous offrons:

- Salaire de base
- Commission sur ventes et références
- Excellents bénéfices marginaux.

Se présenter ou envoyer curriculum vitae complet à:

AD. LEMIEUX & FILS INC., 449, rue Ste-Hélène, Montréal H2Y 2K9
Tél.: 842-8295
Att.: M. Rhéal Mailoux 9-3-74

AUTOS À VENDRE

VOLVO 1973, 142GL, 12,500 milles, radio AM-FM, cause départ. Tél.: 334-3500 ou 331-7346. 8-3-74.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIO-QUÉBEC
recherche
3 agents de bureau I

Comptes à recevoir - Auxiliaires des agences de voyage
Fonctions: Tient à jour le registre des revenus; concilie mensuellement chacune des catégories des comptes à recevoir. Voit à la collection des comptes non payés.

Prix de revient
Fonctions: Vérifie les cartes de temps des employés; prépare les rapports analytiques de productivité, compile les frais directs extérieurs et les sorties de stock.

Comptes à payer
Fonctions: Vérifie l'exactitude des factures des fournisseurs. Fait préparer les chèques aux fournisseurs.

Qualifications requises: Secondaire V et 4 années d'expérience en comptabilité.

Traitement: \$6,070 à \$7,900.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du personnel Radio-Québec 800, rue Fullum Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 156

LOGEMENTS À LOUER

CHAMBLY: Bord de l'eau, bas-duplex, 7 pièces, toutes commodités, près écoles, Marina, golf. Terrain paysagé 100' x 300'. Non chauffé \$300. Tél. après 5:30 hrs 279-2217. 8-3-74

OLDSMOBILE, Cutlass "Supreme", 1973, 2 portes, toit vinyl, 21,000 milles, pneus Michelin. Excellente condition. \$3,800. Demandez Jean Poisson 731-2043 ou 688-6711. 9-3-74.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIO-QUÉBEC
recherche
3 agents de bureau I

Comptes à recevoir - Auxiliaires des agences de voyage
Fonctions: Tient à jour le registre des revenus; concilie mensuellement chacune des catégories des comptes à recevoir. Voit à la collection des comptes non payés.

Prix de revient
Fonctions: Vérifie les cartes de temps des employés; prépare les rapports analytiques de productivité, compile les frais directs extérieurs et les sorties de stock.

Comptes à payer
Fonctions: Vérifie l'exactitude des factures des fournisseurs. Fait préparer les chèques aux fournisseurs.

Qualifications requises: Secondaire V et 4 années d'expérience en comptabilité.

Traitement: \$6,070 à \$7,900.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du personnel Radio-Québec 800, rue Fullum Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 156

MEDECINS . . .

Bureau à louer dans **Clinique médicale et esthétique à Québec.**
Écrire à: **CASE 168 LE DEVOIR** 8-3-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIO-QUÉBEC
recherche
3 agents de bureau I

Comptes à recevoir - Auxiliaires des agences de voyage
Fonctions: Tient à jour le registre des revenus; concilie mensuellement chacune des catégories des comptes à recevoir. Voit à la collection des comptes non payés.

Prix de revient
Fonctions: Vérifie les cartes de temps des employés; prépare les rapports analytiques de productivité, compile les frais directs extérieurs et les sorties de stock.

Comptes à payer
Fonctions: Vérifie l'exactitude des factures des fournisseurs. Fait préparer les chèques aux fournisseurs.

Qualifications requises: Secondaire V et 4 années d'expérience en comptabilité.

Traitement: \$6,070 à \$7,900.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du personnel Radio-Québec 800, rue Fullum Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 156

VILLE ST-LAURENT 720 Boul. Décarie
Espace de bureaux, 600 à 3,500 p.c. Édifice de choix, air climatisé. 2e étage, façade, entretien complet.
Robert Lavigne 747-6892
Jean G. Gagnon 849-1223
14-3-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIO-QUÉBEC
recherche
3 agents de bureau I

Comptes à recevoir - Auxiliaires des agences de voyage
Fonctions: Tient à jour le registre des revenus; concilie mensuellement chacune des catégories des comptes à recevoir. Voit à la collection des comptes non payés.

Prix de revient
Fonctions: Vérifie les cartes de temps des employés; prépare les rapports analytiques de productivité, compile les frais directs extérieurs et les sorties de stock.

Comptes à payer
Fonctions: Vérifie l'exactitude des factures des fournisseurs. Fait préparer les chèques aux fournisseurs.

Qualifications requises: Secondaire V et 4 années d'expérience en comptabilité.

Traitement: \$6,070 à \$7,900.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du personnel Radio-Québec 800, rue Fullum Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 156

BUREAUX À LOUER

BUREAUX
Idéal pour professionnels - rez-de-chaussée - 2228 EST, SHERBROOKE
À partir du 1er mai.
Tél.: 527-8949 1-4-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIO-QUÉBEC
recherche
3 agents de bureau I

Comptes à recevoir - Auxiliaires des agences de voyage
Fonctions: Tient à jour le registre des revenus; concilie mensuellement chacune des catégories des comptes à recevoir. Voit à la collection des comptes non payés.

Prix de revient
Fonctions: Vérifie les cartes de temps des employés; prépare les rapports analytiques de productivité, compile les frais directs extérieurs et les sorties de stock.

Comptes à payer
Fonctions: Vérifie l'exactitude des factures des fournisseurs. Fait préparer les chèques aux fournisseurs.

Qualifications requises: Secondaire V et 4 années d'expérience en comptabilité.

Traitement: \$6,070 à \$7,900.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Service du personnel Radio-Québec 800, rue Fullum Montréal H2K 3L7
Tél.: 873-4611 poste 156

MÉDECINS . . .

Bureau à louer dans **Clinique médicale et esthétique à Québec.**

Bob Bailey

"Marshall sera facilement remplacé"

de notre envoyé spécial, Marc Thibault

DAYTONA BEACH, Floride — Il faut bien être en Floride pour que Bob Bailey, avec un certain enthousiasme, parle de Montréal.

Mais le moment de parler d'une carrière déjà terminée devant un athlète de 31 ans comme Bob Bailey n'est certainement pas indiqué alors qu'il se prépare à une prometteuse saison 1974 avec les Expos.

"Personnellement, je ne mettrais pas ce fardeau uniquement sur les épaules de Davis. Certes, par sa défensive, son coup de bâton et sa rapidité sur les buts, sans parler de son expérience, Davis va nous faire gagner des parties de trois ou quatre façons différentes. Mais la tâche repose aussi sur les épaules de trois lanceurs, Bill Stoneman, Mike Torrez et Ernie McNally. Il devrait être facile pour eux de connaître cette année une meilleure saison que l'an dernier. Avec Davis, je crois donc qu'ils vont très facilement remplacer Marshall."

hockey

Ligue Nationale

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Pittsburgh 2, Islanders NY 1, Atlanta 4, Boston 1, Los Angeles 2, California 1.

Association Mondiale

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Cleveland 6, Los Angeles 3, N-Anleterre 3, Chicago 2.

Ligue Américaine

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Jacksonville 11, Springfield 4, Providence 5, New Haven 3.

LES COMPTEURS

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Esposito, Boston, Orr, Boston, etc.

LES COMPTEURS

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Walton, Minn., G. Howe, Houston, etc.

Association Mondiale

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Cleveland, Los Angeles, N-Anleterre, etc.

Ligue Nationale

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Kings 2, Seals 1, Montreal 2, St-Louis 0, Buffalo 4, Minnesota 4, Chicago 4.

Ligue Américaine

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Jacksonville 11, Springfield 4, Providence 5, New Haven 3.

Ligue Américaine

Table with 2 columns: Team and Score. Includes Jacksonville 11, Springfield 4, Providence 5, New Haven 3.

LIGUE NATIONALE

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Boston, Rangers NY, Montreal, Toronto, Buffalo, Detroit, Islanders NY, Vancouver.

LIGUE AMERICAINE

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Philadelphia, Chicago, Atlanta, Los Angeles, St-Louis, Minnesota, Pittsburgh, California.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Montreal 6, Hull 3, Trois-Rivières 9, Laval 1, Québec 6, Cornwall 1, Trois-Rivières 4, Dr'ville.

ASSOCIATION MONDIALE

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like N-Anleterre, Toronto, Québec, Cleveland, Chicago, New Jersey, Houston, Minnesota, Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Los Angeles.

ASSOCIATION MONDIALE

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like N-Anleterre, Toronto, Québec, Cleveland, Chicago, New Jersey, Houston, Minnesota, Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Los Angeles.

LIGUE AMERICAINE

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Rochester, Providence, New Haven, N-Ecosse, Springfield, Boston, Hershey, Cincinnati, Baltimore, Jacksonville, Virginie, Richmond.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Montreal 6, Hull 3, Trois-Rivières 9, Laval 1, Québec 6, Cornwall 1, Trois-Rivières 4, Dr'ville.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Montreal 6, Hull 3, Trois-Rivières 9, Laval 1, Québec 6, Cornwall 1, Trois-Rivières 4, Dr'ville.

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Table with 3 columns: Team, Goals, Points. Lists teams like Montreal 6, Hull 3, Trois-Rivières 9, Laval 1, Québec 6, Cornwall 1, Trois-Rivières 4, Dr'ville.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Avis est par les présentes donné que HARVEY SNIATOWSKY, Auditeur, résidant à 10957 Ave., James Morrice dans la Ville et district de Montréal, s'adresse au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de HARVEY SANDS, le dit nom devant servir à toutes fins légales.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE MONTRÉAL SPEEDY EXPRESS INC. permis no: s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à exploiter le permis 2186-X appartenant à Alain Durand Inc. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les (4) quatre jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800, est, boul. de Maisonneuve, Suite 706, Montréal, Québec, le 1er mars, 1974.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des divorces)
No: 500-12-03915-742
DAME CAROLINA MASCIA-VACCARO, opératrice, domiciliée à 8086A, Collette, Ville St-Leonard, district de Montréal, Requêteur

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03999-746
LEO MARTEL Requêteur

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRIC DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-03915-741
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

Voir autres Avis légaux, en pages 16 et 19

APPEL D'OFFRES CCN-74-10050

APPEL D'OFFRES CCN-74-10050 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Genilly 2, Co. Nicotet, P.Q. FOURNITURE U.N. (1) CHARGEUR ARTICULE, SUR PNEUS, D'UNE CAPACITE DE 3 1/2 V.C.U.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10052

APPEL D'OFFRES CCN-74-10052 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10053

APPEL D'OFFRES CCN-74-10053 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10054

APPEL D'OFFRES CCN-74-10054 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10055

APPEL D'OFFRES CCN-74-10055 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10056

APPEL D'OFFRES CCN-74-10056 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCN-74-10057

APPEL D'OFFRES CCN-74-10057 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 26 mars, 1974. Manicouagan 3 FOURNITURE DE VETEMENTS IMPERMEABLES EN NYLON, TEL QUE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS

CITE DE WESTMOUNT

Avis public est par les présentes donné qu'une assemblée publique des électeurs qui sont propriétaires d'immeubles situés dans la première partie de District D et dans la troisième partie de District E de la Cité de Westmount, aura lieu à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, P.Q. à sept heures et trente, dans la soirée de jeudi le 4 avril 1974, en ce qui concerne un règlement intitulé "REGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE REGLEMENT 655 POUR REGULARISER LES ZONES RESIDENTIELLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES".

Un salon camping-loisirs réinventé

par André Tardif

Le Salon camping-loisirs, ça rime à quoi?

Évidemment, lorsqu'on traite de camping, loisirs et plein air au Québec, il est à peu près impossible de le faire sans y associer le nom de Marcel de la Sablonnière. C'est que le Jésuite, volubile et actif à souhait, semble omniprésent dans ce domaine. On le retrouve au sein de tous les organismes qui y évoluent.

Mais avant tout, qui dit "Père Sablon" dit centre des loisirs Immaculée-Conception, son dada, sa raison de vivre, auquel il se consacre entièrement.

Un tel centre, pôle d'attraction d'un vaste secteur métropolitain pas nécessairement parmi les mieux nantis, a un constant besoin de fonds pour permettre à sa jeune et vaste clientèle de s'épanouir sainement.

Le directeur général du centre a aussi compris, il y a belle lurette, que "la ville, avec son béton et ses édifices de verre, devient vite aliénante pour qui n'a jamais l'occasion de revenir aux sources, pour qui n'a pas l'occasion de se mettre plein les poumons d'air frais au moins une couple de semaines par année".

Et que fait-il des 50 autres semaines, lui rétorquera-t-on?

"Nous offrons aux Québécois toute une gamme d'activités physiques, dont le cyclisme n'est pas le moindre. Et dès l'an prochain, le salon tentera de les mieux renseigner sur les endroits, dans la région montréalaise du moins, où ils peuvent se rassasier de plein air."

Salon réinventé

De toute façon, et le "père Sablon" ne s'en cache pas, le Salon existe en fonction du centre I.C. à qui il procure

des revenus indispensables.

Il est cependant possible, semble-t-il, de combiner l'utile à l'agréable. Et c'est plus que jamais dans cette optique que le 13e Salon aura lieu, dans le grand hall d'exposition de la Place Bonaventure, du 22 au 31 mars prochain.

"C'est un salon réinventé", pour employer l'expression même de son fondateur, "et où les visiteurs apprendront à mieux vivre".

Car visiteurs il y aura. On en a dénombré 185,000 l'an dernier, on en espère 200,000 cette année, grâce à la nouvelle formule où le slogan "le temps de vivre" pourrait bien prendre sa pleine signification.

Et le "père Sablon" de lancer quelques chiffres: un budget total de l'ordre de \$600,000; un Safari africain de quelque \$70,000, un sacrifice de \$30,000 en location d'espace en faveur d'une aire de verdure consacrée à l'animation et à l'information.

Et aux voyages, faudrait-il ajouter. En effet, le salon a officiellement ajouté les voyages à son panache.

"Sans quitter Montréal, les visiteurs auront un aperçu des sites enchanteurs, nombreux chez nous comme chez nos voisins immédiats, et pourront ainsi préparer leurs prochaines vacances", a dit M. de la Sablonnière au cours d'une conférence de presse annonçant le Salon 1974, hier midi au centre de la rue Papineau.

Le camping y a toujours sa place, mais les équipements, mieux choisis, moins nombreux mais plus variés, ont été confinés au périmètre de la salle d'exposition, libérant ainsi l'aire centrale.

La section "loisirs" permettra aux amateurs et neophytes "de découvrir les vertus et les plaisirs de nouveaux

sports, de nouveaux passe-temps qui enrichiront leurs heures de loisirs".

Quelque 40 pour cent de l'espace est réservé exclusivement à l'animation et à l'information.

Exposants de prestige

Plusieurs parmi les quelque 150 exposants sont de calibre prestigieux. Regroupées à l'enseigne de la Confédération des loisirs du Québec, 26 associations à vocation socio-culturelle tenteront de démontrer que les activités familiales, "ça s'organise et pour pas cher".

Radio-Canada sera aussi de la partie. Elle y aura, dans la section "voyages", une salle de projection de 300 places consacrées à l'exploration et à la conservation. D'ailleurs, l'un des films qu'on y projettera, "L'étrange énigme des Orang-Kubus", 5e de la série "Les primitifs" et tournée à Sumatra, le sera en avant-première et sera repris aux "Beaux dimanches" du 31 mars.

Parcs Canada, qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord, tentera de mieux faire connaître son rôle et le réseau des parcs nationaux et historiques dont elle est gestionnaire.

Sports Canada en sera également et permettra aux visiteurs, jeunes et moins jeunes, de prendre part à une quinzaine de disciplines sportives différentes, du baseball au tir à l'arc en passant par l'haltérophilie.

La chasse et la pêche, qui donneront l'occasion à deux experts de donner des cours; la présence traditionnelle de la famille provinciale du camping; celle du Safari avec sa multitude d'animaux; un carrefour touristique québécois; des émissions en direct de Radio-Québec; bref, une foule d'autres attractions ou exposants, certains de la toute première heure, compléteront le Salon 1974.

Cranston vole la vedette à Munich

MUNICH (PC-AFP) — Les Canadiens Toller Cranston et Ron Shaver ont pris les deux premiers rangs hier dans le programme court aux championnats mondiaux de patinage artistique.

Ce faisant, ils sont demeurés en lice en vue de médailles dans la compétition. Cranston est passé de la 8e à la 4e place tandis que Shaver passait de la 7e à la 5e.

Non satisfait complètement de sa performance dans ce programme de deux minutes, Cranston était toutefois heureux d'avoir gagné quatre rangs, en comparaison d'un seul l'an dernier au même stade.

De plus, il espère éviter les chutes de l'an dernier dans les libres de cinq minutes, ce soir.

Lorsqu'on lui a demandé si les juges commençaient à apprécier son style à la suite de ses succès des récentes années, Cranston a répondu: "Non, il n'est pas question de style.

Si vous patinez bien, vous les obligez à accepter votre style."

Avant le programme libre de ce soir, l'Allemand de l'Est Van Hoffman est suivi de près par le Russe Sergei Volkov avec 126.4 et 16.

Le Russe Vladimir Kovalev occupe le 3e rang avec 123.71-31, précédant Cranston, avec 121.66-44.5, et Shaver, avec 121.13-45.

Dans le programme court d'hier, Volkov s'est classé 3e, Kovalev, 4e et Hoffman, 5e.

Comme Cranston, Shaver était d'avis que sa performance aurait pu être meilleure.

"J'ai été faible à certains moments. Maintenant, je devrai afficher la meilleure tenue de ma carrière, quitte à prendre des risques."

Robert Rubens, de Toronto, est passé de la 20e à la 18e place, en prenant le 14e rang dans les programmes courts.

Il a admis avoir mal commencé son programme court, quitte à user de son imagination pour y insérer tous les ingrédients.

Le Hongrois Laslo Vajda, 10e dans l'ensemble, a réussi l'exploit du triple lutz qui n'avait pas été réussi depuis Don Jackson en 1962.

Par ailleurs les Soviétiques Irina Rodnina et Alexandre Zaitsev ont conservé hier soir devant 10,000 spectateurs, leur titre de champion du monde de patinage artistique par couple.

Avec le total de 14.09 points, 9.0 places de juges, Rodnina-Zaitsev précédent leurs compatriotes Ludmilla Smirnova et Alexei Oulanov, deuxième avec 139.5 points, 21.0 places et les Allemands de l'Est Romy Kermer et Rolf Osterreich, 3e avec 138.53 points, 25.0 places.

C'est la sixième fois que Irina Rodnina remporte le titre mondial.

Desjardins

FRUITS DE MER TRADITIONS ET QUALITÉ
SEA FOOD

1175 MACKAY

Déjeuners d'affaires pour dames et messieurs
Menus à Prix Fixe et À la Carte
DÎNER SPÉCIAL DE HOMARD chaque mercredi soir
Réceptions - Salons particuliers
Danse vendredi et samedi soirs
STATIONNEMENT SURVEILLÉ GRATUIT
RÉSERVATIONS: 866-9741

Ochoa gagne

ZAKOPANE (AFP) — L'Espagnol Francesco Fernandez-Ochoa a une nouvelle fois démontré qu'il n'avait pas usuré le titre olympique de slalom gagné à Sapporo en 1972. Hier après-midi, il a renoué avec le succès en gagnant le slalom de Zakopane comptant pour la Coupe du Monde.

Ochoa n'avait aucune prétention quant à la victoire finale en Coupe du Monde. En revanche, les trois concurrents qui peuvent encore espérer une victoire, les Italiens Gustavo Thoeni et Piero Gros, et l'Autrichien Hane Hinterseer, se sont livrés une farouche bataille à l'issue de laquelle Gros, qui a perdu du terrain, conserve néanmoins la première place.



Système métrique: encore trois phases

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne du système métrique a dévoilé hier le symbole national de la conversion au système métrique à l'occasion de la publication de son premier rapport.

Il s'agit d'un "M" stylisé découpé sur une feuille d'érable et qui pourra être apposé sur tout produit fabriqué selon les dimensions métriques afin de souligner l'adhésion du Canada à ce système universel.

Ce symbole ne devra cependant pas être employé là où une simple conversion des unités traditionnelles ou impériales a été effectuée, dans le cas, par exemple où l'indication d'une pinte a été remplacée par 1.14 litre.

La Commission du système métrique est un organisme consultatif, créé en juin 1971 et relevant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, dans le but de préparer un programme d'ensemble pour la conversion au système métrique et en assurer la coordination dans les divers secteurs de l'économie canadienne.

Le président de la Commission, M. S. M. Gossage, a expliqué au cours d'une conférence de presse que le processus de conversion au système métrique doit être complété vers 1980 et sera réalisé en quatre phases distinctes.

D'abord une phase d'investigation, actuellement complétée, qui a consisté principalement dans l'étude de méthodes adoptées dans d'autres pays pour la conversion au système métrique. Les commissaires ont également formé 11 comités directeurs chargés de la responsabilité des activités de conversion dans des secteurs économiques apparentés.

Une deuxième phase de planification a débuté en mars 1972, alors que l'on a confié des contrats de sous-traitance à des conseillers en gestion afin de définir les différentes étapes à franchir. Des comités de planification ont également été créés au sein des comités directeurs afin d'établir les priorités. Cette deuxième étape devrait être complétée en 1975.

En 1976, la commission devrait être en mesure de fixer un échéancier, afin de permettre aux organisations individuelles de fixer leurs propres calendriers, dans le cadre du programme d'ensemble.

Enfin, la phase de l'implantation définitive devrait se réaliser entre les années 1977 et 1980, quoique les unités métriques soient déjà employées dans divers domaines, comme la photographie et la pharmacie, depuis quelques années.

M. Gossage a également fait remarquer que la véritable implantation a commencé au Canada en 1973, alors qu'une bonne partie des hôpitaux canadiens ont adopté le système métrique.

Actuellement, près de 94 pour cent de la population mondiale a adopté le système métrique ou est en train de s'y convertir.

Aux États-Unis, la conversion ne fait l'objet d'aucun programme d'ensemble mais plusieurs grandes entreprises, dont General Motors, ont annoncé leur intention d'adopter les mesures métriques avant la fin de la décennie.

Le père Julien Harvey est nommé supérieur provincial des jésuites

Le R.P. Julien Harvey, s.j., vient de succéder au R.P. Florian Larivière comme supérieur provincial des jésuites. La province qui tombe sous sa juridiction englobe tous les jésuites canadiens-français qui sont au nombre de 543, sans compter une soixantaine présents en mission à travers le monde. Il existe en effet deux provinces jésuites au Canada, l'autre englobant les jésuites de langue anglaise.

Invité à préciser son rôle, le père Harvey a dit que le provincial est à la fois "père de famille et administrateur". Il est responsable au supérieur général à Rome. Il a pour l'aider dans sa tâche un économiste, qui est l'administrateur financier, et deux vice-provinciaux, l'un pour l'enseignement, l'autre pour les tâches pastorales.

Les jésuites de la province canadienne-française possèdent et administrent le collège Jean-de-Brebeuf à Montréal, le collège Garnier à Québec, l'Université de Sudbury, des maisons de retraite à Chicoutimi, Québec, Montréal, Sudbury,

les paroisses de l'Immaculée-Conception à Montréal, de Saint-François-Xavier à Caughnawaga, de Saint-Régis à Cornwall. La paroisse Notre-Dame-des-Flans dans la Beauce est sous leur administration.

Le mandat du provincial des jésuites est de trois ans. Le père Florian Larivière a rempli deux mandats. Il a commencé son premier mandat le 31 juillet 1968.

Le père Julien Harvey est professeur de théologie à l'Université de Montréal. Il jouit du respect et de l'estime de l'épiscopat canadien, ayant eu à jouer un rôle majeur au sein de la délégation canadienne au synode de 1969 à Rome.

Le 11 mai 1973, le père Harvey recevait du United Theological College un diplôme honorifique de docteur en théologie.

Lors de l'assemblée des évêques du Québec, les 12 et 13 septembre 1972, le père Harvey avait soumis un document de travail plein d'intérêt sur "La crise actuelle de la pratique religieuse et la pastorale des marginaux".



R.P. Julien Harvey (Téléphoto CP)

Peter Jackson
KING SIZE
BOUT FILTRE

Peter connaît le tabac.

Moi, je connais Peter